

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020 – 2025

Procès-verbal

de la séance du mardi 20 décembre 2022 à 20h00

Mme Mélina BUNTSCHU,
Présidente

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 décembre 2022
20h00 - Salle du Conseil municipal

2020 - 2025
24

PROCÈS-VERBAL

Présents	Mme Mélina BUNTSCU (VERT.E.S), Présidente, Mme Vida AHMARI (ALTERNATIVE), M. Fabrice AMBERT (SOCIALISTES), M. Claude ANGELOZ (ALTERNATIVE), M. Nicolas AUBERT (INDÉPENDANT), Mme Sophie BOBILLIER (VERT.E.S), Mme Gladys Acosta BRANDRUP (SOCIALISTES), M. Cédric BRINER (VERT.E.S), M. Gilles-Olivier BRON (PLR), M. Serge BURNIER (MCG), M. Thierry CERUTTI (MCG), Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN (VERT.E.S), Mme Sylviane COVER (MCG), Mme Clarisse DI ROSA (VERT.E.S), Mme Céline FORNEY (SOCIALISTES), Mme Anabela FRAGA (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Wahba GHALY (SOCIALISTES), M. José Manuel GOMES DE ALMEIDA (UDC), Mme Diane GRABER (PLR), M. Thibaut JOTTERAND (SOCIALISTES), Mme Barbara LANZILAO (VERT.E.S), M. Yves MAGNIN (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Pablo MARIN (SOCIALISTES), M. Johan MARTENS (SOCIALISTES), M. Rinor METUSHI (PLR), Mme Marie-Rose MILANO (SOCIALISTES), Mme Leila MÜLLER (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Howard NOBS (UDC), M. Daniel NOËL (UDC), Mme Thérèse OSMAN WATA (VERT.E.S), M. Michel RENAUD (MCG), Mme Ana ROCH (MCG), M. Christophe RUSSI (MCG), Mme Elisabeth SANTI (SOCIALISTES), Mme Eylem TAS POLAT (SOCIALISTES), M. Jean-Pierre TOMBOLA (SOCIALISTES), Conseillers municipaux
Excusée	Mme Maria GAULIN (ALTERNATIVE), Conseillère municipale
Assistent	M. Gian-Reto AGRAMUNT (PLR), Maire, MM. Mathias BUSCHBECK (VERT.E.S) et Martin STAUB (SOCIALISTES), Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Marie-Christine HASSLER-BEZZOLI et Nastassia LECOCQ, secrétaires

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00	5
1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022	5
2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	6
3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	6
4. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION	8
4.A) CRÉDIT DE CHF 1'134'800.00 DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR L'ANNÉE 2023 (DA 210 – 22.11) (MME FRAGA, RAPPORTEURE)	8
4.B) FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2023 (DA 211 – 22.11) (MME FRAGA, RAPPORTEURE)	11
4.C) PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2023, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER (DA 212 – 22.11) (MME FRAGA, RAPPORTEURE)	14
5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ	39
5.A) MESURER LA QUALITÉ DE L'AIR (M 158 – 22.03) (M. TOMBOLA, RAPPORTEUR)	39
5.B) NUISANCES OLFACTIVES (M 169 – 22.04) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	44
6. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES SPORTS	50
6.A) POUR UN ESPACE D'ACTIVITÉ PLUS CENTRÉ (M 161 A – 22.12) (MME GAULIN, RAPPORTEURE)	50
6.B) POUR UN SKATEPARK CENTRÉ À VERNIER-VILLAGE (PE 173 – 22.04) (MME GAULIN, RAPPORTEURE)	54
6.C) DES NOCTURNES À LA PISCINE EXTÉRIEURE DU LIGNON (M 195 – 22.09) (MME GAULIN, RAPPORTEURE)	55
6.D) BOUCLEMENT DE CRÉDIT DE LA DA 083 – 16.02 RÉFECTION DE LA MACHINERIE ET RÉHABILITATION DES BASSINS EXTÉRIEURS DE LA PISCINE DU LIGNON (M. RUSSI, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	59

7.	RAPPORTS DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE	60
7.A)	ATTRIBUTION DE L'AIDE HUMANITAIRE (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	60
7.B)	ATTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	62
8.	RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS	63
8.A)	MISE EN PLACE DE LA SUPPLÉANCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (ART. 7, AL. 1 LAC) (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	63
9.	RAPPORT DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE	65
9.A)	UN RAPPORT ANNUEL SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (M 206 A – 22.12) (M. RUSSI, RAPPORTEUR)	65
10.	RAPPORT DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS	68
10.A)	CRÉDIT BRUT DE CHF 3'300'000.00 DESTINÉ À LA RÉALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ÉTANG AINSI QUE DE LA VENELLE RELIANT LE PARC DE L'ÉTANG AU CHEMIN J.-PH.-DE-SAUVAGE (DA 213 – 22.11) (M. BRINER, RAPPORTEUR)	68
11.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	74
12.	PÉTITIONS	75
12.A)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PÉTITION PE 196 A – 17.04 « PROBLÈMES DE CIRCULATION AU CHEMIN PHILIBERT-DE-SAUVAGE ET SUR LA CONTRE-ROUTE DE LA ROUTE DE MEYRIN » (PE 196 B – 22.12)	75
12.B)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PÉTITION PE 300 A – 18.04 « SÉCURITÉ SUR LE MAIL DU LIGNON » (PE 300 B – 22.12)	76
12.C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PÉTITION PE 187 – 22.06 « ÉVITER LE TRANSIT INJUSTIFIÉ DE VÉHICULES AU CHEMIN DES FLORALIES, 1218 COINTRIN (COMMUNE DE VERNIER) » (PE 187 A – 22.12)	77
13.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	78
13.A)	CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 5'270'000.00 DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE-MAISONNEUVE ET LA MISE EN SÉPARATIF DES CHEMINS DE-MAISONNEUVE, DES ÉGLANTINES, DES ANÉMONES ET DE LA CHESNAIE (DA 218 – 22.12)	78
14.	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	79
15.	MOTIONS	79
15.A)	NE SCINDONS PAS VERNIER EN DEUX ! (MM. NOBS, GOMES DE ALMEIDA ET NOËL) (M 217 – 22.12)	79
15.B)	UN ACCÈS SÉCURISÉ AUX SENIORS DU STADE DE FOOT DE VERNIER-VILLAGE (M. BRINER) (M 220 – 22.12)	83
15.C)	TOUS À LA FORMATION CLIMATIQUE (M. BRINER) (M 221 – 22.12)	88
15.D)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 160 A – 16.12 « UN-E DÉLÉGUÉ-E À LA FAMILLE POUR MIEUX PENSER NOS POLITIQUES FAMILIALES » (M 160 B – 22.12)	89
15.E)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 163 – 16.10 « EFFICIENCE ET SUBVENTIONS SPORTIVES » (M 163 A – 22.12)	90
15.F)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 195 17.03 « POLITIQUE EN MATIÈRE DE RELATIONS ÉCONOMIQUES » (M 195 A – 22.12)	92
15.G)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 197 – 17.03 « PRÉPARER NOS JEUNES AU TEST EVA » (M 197 A – 22.12)	93
15.H)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 232 A – 17.11 « COACHONS NOS APPRENTIS ET AIDONS NOS FORMATEURS !! » (M 232 B – 22.12)	94
15.I)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 365 – 18.11 « FEUX DU LIGNON – AIDER & RASSURER LA POPULATION – ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS » (M 365 A – 22.12)	95
15.J)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 115 – 21.06 « POUR DES JEUX D'EAU À VERNIER-VILLAGE » (M 115 A – 22.12)	96
15.K)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 124 – 21.10 « POUR LA 1 ^{ÈRE} CARTE JUNIOR OFFERTE » (M 124 A – 22.12)	97
15.L)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 125 – 21.10 « POUR L'INSTALLATION DE POMPES À VÉLOS EN LIBRE-SERVICE EN VILLE DE VERNIER » (M 125 A – 22.12)	98
15.M)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 380 – 18.12 « RÉFÉRENT CULTUREL DANS MON QUARTIER POUR UNE INTÉGRATION INCLUSIVE À VERNIER » (M 380 A – 22.12)	98
15.N)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 013 – 20.06 « JOURNÉE SPORTS POUR TOUS « ERNEST GREINER » » (M 013 A – 22.12)	99
15.O)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 018 A – 20.12 « À L'ÉCOLE OU AU SPORT À VÉLO OU À TROTTINETTE » (M 018 B – 22.12)	100
15.P)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 021 – 20.09 « POUR UNE AIDE HUMANITAIRE AUX HABITANTS DE LA VILLE DE BEYROUTH » (M 021 A – 22.12)	101

15.Q)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 133 A – 22.04 « POUR DU MATÉRIEL SPORTIF ACCESSIBLE À TOUS » (M 133 B – 22.12)	102
16.	RÉSOLUTIONS	103
16.A)	MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE COMITÉS D'ASSOCIATIONS POUR LA LÉGISLATURE 2020-2025 (R 216 – 22.12) (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	103
16.B)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 219 – 17.04 « MINEURS NON ACCOMPAGNÉS À AÏRE : POSONS AUJOURD'HUI LES BASES D'UNE INTÉGRATION RÉUSSIE » (R 219 B – 22.12)	106
16.C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 237 – 17.06 « MAINTIEN DES ÉCOLES D'AÏRE ET DE BOURQUIN DANS LE DISPOSITIF DU RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT PRIORITAIRE (REP) » (R 237 C – 22.12)	107
16.D)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 303 – 18.02 « NON À L'INITIATIVE « NO BILLAG » » (R 303 A – 22.12)	107
16.E)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 338 A – 18.11 « À VOS BRANCARDS » (R 338 B – 22.12)	108
16.F)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 164 – 22.03 « SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN » (R 164 A – 22.12)	109
17.	INTERPELLATIONS	110
17.A)	NEIGE À VERNIER : PIÉTON, PRENDS TON VÉLO ! (M. BRON) (I 223 – 22.12)	110
17.B)	MARQUAGE RUE DU VILLAGE (M. ANGELOZ) (I 224 – 22.12)	112
17.C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À L'INTERPELLATION I 153 – 22.02 « PARTICULES FINES ET FUMÉES »	113
18.	QUESTIONS ÉCRITES	114
18.A)	PASSAGE PIÉTON DU STADE DE VERNIER (MME GRABER) (QE 219 – 22.12)	114
18.B)	PASSAGES SOUS-VOIES MAL ADAPTÉS AUX VÉLOS LONGS (M. BRINER) (QE 222 – 22.12)	115
18.C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 201 – 22.09 « VÉGÉTALISATION DES TOITURES ET FAÇADES » (QE 201 A – 22.12)	115
19.	QUESTIONS ORALES	117

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00

La séance publique est ouverte sous la présidence de Mme Mélina BUNTSCHU.

Mme BUNTSCHU, Présidente : s'il vous plaît, veuillez gagner vos places. Merci.

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs du public, membres de l'administration, je vous souhaite la bienvenue ce soir pour notre dernière séance de l'année.

Pour commencer, y a-t-il des excusés ? M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : merci Mme la Présidente.

Mme GAULIN est excusée.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci, c'est noté.

M. JOTTERAND.

M. JOTTERAND : merci Mme la Présidente.

M. MARIN arrivera avec un petit peu de retard.

Mme BUNTSCHU, Présidente : c'est noté, je vous remercie.

Y a-t-il d'autres excusés ? Mme COMPAGNON KAUFMANN.

Mme COMPAGNON KAUFMANN : Mme DI ROSA aura également du retard.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

S'il n'y a pas d'autres excusés, nous pouvons passer au point 1) de l'ordre du jour.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Mme BUNTSCHU, Présidente : y a-t-il des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 est accepté par 23 OUI (8 SOCIALISTES, 2 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR, 2 UDC) et 2 abstentions (1 SOCIALISTES, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 2) de l'ordre du jour.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme BUNTSCHU, Présidente : un courriel de l'Association des communes genevoises (ACG) a été envoyé à toutes et tous, auquel était jointe la newsletter « Le Grand Genève » émanant du Département du territoire.

Nous avons reçu une invitation du Service de la culture et de la communication concernant les Promotions citoyennes, qui se sont déroulées le 2 décembre 2022 à 18h30. Je m'y suis rendue ainsi que M. BRON.

Nous avons toutes et tous reçu un courriel de l'Association des communes genevoises (ACG), auquel était jointe la décision prise en Assemblée générale de l'ACG du 16 novembre dernier qui était soumise au droit d'opposition des conseils municipaux.

Nous avons toutes et tous reçu l'invitation de la MQJR ChâBal à l'inauguration du café communautaire le 28 janvier 2023 dès 15h00. M. BRON s'y rendra.

Nous avons reçu diverses cartes de vœux. Si vous souhaitez les consulter, c'est volontiers.

Je clos le point 2) de l'ordre du jour.

Nous passons au point 3).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme BUNTSCHU, Présidente : je donne la parole à M. le Maire.

M. AGRAMUNT, Maire : merci Mme la Présidente.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles de septembre 2022. Elles font état d'une population de 36'975 habitants, soit une augmentation de 355 personnes par rapport au nombre d'habitantes et habitants recensés en juin 2022, ce qui place Vernier au 5^e rang des villes romandes (devant La Chaux-de-Fonds).

Quant au chômage², la Commune comptait 777 chômeur-euse-s à fin novembre 2022 contre 773 à fin octobre 2022, soit une augmentation de 4 personnes.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 443 contre 413 à fin octobre 2022, soit une augmentation de 30 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'220 à fin novembre 2022 contre 1'186 à fin octobre 2022, soit une augmentation de 34 personnes.

2 Bus à haut niveau de service (BHNS)

La Commune se doit d'aménager certains axes afin d'accueillir les bus à haut niveau de service (BHNS), un jargon qui désigne des bus capables d'accueillir un nombre plus élevé de passagers sur des sites propres. Pour le dire autrement, il s'agit de bus qui rendent des services équivalents à ceux d'un tram.

Or, le Conseil administratif a été informé que la livraison de cette ligne serait retardée à 2026. Pire encore, le projet de plan d'action des transports publics 2025-2030, élaboré par l'Office des transports et de la circulation, prévoit une diminution des bus desservant la route de Peney.

Ces perspectives insatisfaisantes viennent s'ajouter à un certain nombre de constats peu agréables : de nombreux bus sont annulés, faute de conducteurs ; les cadences promises par le Canton, notamment en lien avec la livraison du quartier de l'Étang, ne sont pas tenues.

L'ensemble de ces éléments ont conduit le Conseil administratif à interpeller le Magistrat en charge des transports, M. Serge DAL BUSCO, pour demander des mesures d'urgence afin de corriger la situation et le futur.

3 Fin de l'éclairage des axes routiers cantonaux

Nous vous en avons informés : les autorités cantonales ont décidé à terme de ne plus éclairer le réseau routier cantonal. Un premier lot de tronçons est d'ores et déjà plongé dans le noir. Le Conseil administratif avait exprimé sa surprise face à des mesures prises sans réelle consultation. Force est de constater que cette mesure peut poser problème aux usagers, en particulier sur le pont Butin. Il a décidé d'interpeller le Conseiller d'État en charge afin de s'assurer qu'une évaluation rigoureuse serait faite aussi sous cet angle avant d'étendre les mesures et pour, cas échéant, aménager celles qui ont été prises.

4 Centre pour requérants mineurs non accompagnés (RMNA)

Le Tribunal fédéral, dans un arrêt du 24 novembre 2022, a rejeté les recours de voisins contre l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice qui, après le Tribunal de première instance, avait confirmé l'autorisation de construire délivrée en faveur de l'Hospice général pour la réalisation du centre. Juridiquement, plus rien ne s'oppose au démarrage des travaux. Rappelons que l'Hospice général et les autorités cantonales concernées ont semblé répondre, au cours de l'instruction du dossier, aux exigences communales de limiter la capacité d'accueil et d'offrir aux mineurs présents un encadrement professionnel en phase avec leurs besoins.

5 Non aboutissement du référendum contre la DA 182 A – 22.09 approuvant un règlement interdisant la publicité commerciale

Par arrêté du 7 décembre 2022, le Conseil d'État a constaté le non-aboutissement du référendum. En effet, seules 1'633 signatures sur les 2'218 déposées étaient valables. Il y avait 64 signatures à double et 521 émanant de personnes non titulaires des droits politiques dans la Commune. Or, il en fallait 1'912.

Compte tenu du référendum initié, du nombre de signatures déposées et de la date potentielle de votation, il n'était pas possible de mettre en place l'ensemble du dispositif permettant l'exécution du règlement au 1^{er} janvier 2023. Le Conseil administratif a donc décidé de prolonger le contrat liant la Commune à la SGA au 30 juin 2023.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications, qui toutefois ne seraient pas complètes si elles ne comprenaient pas l'expression de mes meilleurs vœux à l'orée des fêtes de fin d'année, vœux que je vous adresse ainsi qu'à l'ensemble des membres du Bureau et des Conseillères et Conseillers municipaux. Mesdames et Messieurs, notre monde est hélas affecté par de nombreux maux : puisse l'année 2023 nous offrir des perspectives d'espoir et de lumière !

Arrivée de MM. AUBERT et METUSHI à 20h05.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci beaucoup M. le Maire.

Avant de passer à la suite, vous avez remarqué que vous avez des petits chocolats sur votre emplacement. Nous avons effectivement pensé à vous en ces veilles de fêtes.

Nous n'avons pas prévu la traditionnelle marmite de l'Escalade, car nous étions déjà un peu tard au niveau de la date, mais nous avons quand même tenu à apporter une petite touche festive avant les quelques jours où nous allons bien assez manger.

Nous passons au point 4) de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION

4.A) CRÉDIT DE CHF 1'134'800.00 DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR L'ANNÉE 2023 (DA 210 – 22.11) (MME FRAGA, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 22 novembre 2022

Rapporteure : Anabela FRAGA

DA 210 - 22.11 CRÉDIT DE CHF 1'134'800.00 DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR L'ANNÉE 2023

M. AGRAMUNT, Maire, indique que la Commune doit verser CHF 1'134'800.00 au FIDU. Elle percevra une allocation forfaitaire pour des nouveaux logements pour CHF 1,7 mios et une allocation pour les infrastructures publiques à hauteur de CHF 2,8 mios.

La Commune recevra donc une somme globale de CHF 4'517'556.00 si elle contribue au FIDU.

La parole n'étant pas demandée, le Président (SOC) soumet la DA 210 - 22.11 au vote.

La DA 210 - 22.11, Crédit de CHF 1'134'800.00 destiné au versement de la contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour l'année 2023, est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 0 NON, et 2 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 UDC).

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de DA a été accepté par 6 OUI et 2 abstentions en commission.

Mme FRAGA, vous étiez rapporteure. Avez-vous des remarques ?

Mme FRAGA : non Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je vous remercie.

J'ouvre volontiers un tour de parole. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? M. NOBS.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Très chers collègues, je profite, à titre liminaire, de remercier notre Présidente pour sa carte de vœux joliment illustrée par ses soins. Merci.

Concernant le FIDU, j'ai envie de dire *timeo Danao dona ferentes*. Il est toujours agréable de recevoir des sous, mais il faut savoir ce que cela implique en contrepartie : davantage de surdensification. On continue de faire de Vernier un hub pour accueillir toujours plus de population migrante paupérisée.

Il faudrait vraiment se poser une fois la question de savoir si ce n'est pas un cadeau empoisonné.

C'est pour ces raisons que mon groupe va s'abstenir.

Merci Mme la Présidente.

Arrivée de MM. CERUTTI et NOËL à 20h10.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Nous sommes au point 4 a) de notre ordre du jour, M. CERUTTI.

Si ce n'est pas le cas, je vous propose la lecture du déclare. M. le Secrétaire, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE CHF 1'134'800.00 DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR L'ANNÉE 2023

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de CHF 2.5 mio du Canton et d'une contribution annuelle de CHF 26 mio des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le FIDU ;

*vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 22 novembre 2022 ;
sur proposition du Conseil administratif ;*

le Conseil municipal

décide

- 1** *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'134'800.00 pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements ;*
- 2** *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun ») ;*
- 3** *d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2023.*

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la DA 210 – 22.11 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 210 – 22.11, Crédit de CHF 1'134'800.00 destiné au versement de la contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour l'année 2023, est acceptée par 23 OUI (9 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR) et 9 abstentions (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 3 UDC, 1 I).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

Arrivée de M. MARIN à 20h17.

4.B) FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2023 (DA 211 – 22.11) (MME FRAGA, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 22 novembre 2022

Rapporteure : Anabela FRAGA

DA 211 – 22.11 FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2023

M. AGRAMUNT, Maire, propose de maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle à CHF 30.00, comme les années précédentes.

Un commissaire (ALTERNATIVE) demande jusqu'à quel montant peut s'élever la taxe professionnelle.

M. AGRAMUNT répond qu'il y avait 2'156 sociétés en 2021. La répartition était la suivante : 783 sociétés payaient CHF 30.00 de taxe professionnelle communale ; 859 entreprises payaient entre CHF 31.00 et CHF 1'000.00 ; et 11 entreprises payaient en moyenne (taxe moyenne de la tranche) CHF 402'665.00.

Un commissaire (ALTERNATIVE) demande quels sont les critères pour la fixation des montants.

M. RUETTIMANN, Secrétaire général adjoint, indique les trois critères de base pour la taxation : le chiffre d'affaires, le montant du loyer et l'effectif du personnel (CHF 10.00 par collaborateur). Tous ces éléments permettent de déterminer la taxe brute de laquelle est déduit un montant de CHF 170.00. Si le montant obtenu est inférieur à CHF 30.00, la taxe minimum s'applique, et dans les autres cas la taxe nette est perçue.

Chaque entreprise est taxée selon des coefficients propres à son type d'activité. La taxation du chiffre d'affaires dans l'industrie lourde (métallurgie, etc.) est moins forte que celle du chiffre d'affaires des médecins ou avocats, dont les charges sont moindres, les coefficients varient de 0.1 % à 6 %.

Un commissaire (UDC) se réfère à la mention de l'article 308b de la Loi générale sur les contributions publiques. Il demande s'il serait possible de percevoir une taxe inférieure à CHF 30.00.

M. AGRAMUNT répond qu'il serait possible de percevoir une taxe inférieure, mais la proposition est de fixer le montant à CHF 30.00.

Un commissaire (SOCIALISTE) demande comment le montant de CHF 170.00 est obtenu.

M. AGRAMUNT répond que l'article 308a de la Loi générale sur les contributions publiques fixe la règle de déduction.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande des explications complémentaires sur l'article de loi.

M. RUETTIMANN répond que le chiffre d'affaires est taxé en fonction de la nature de l'activité. Il prend l'exemple d'un avocat qui aurait CHF 100'000.00 de chiffre d'affaires. Le 6 % représente CHF 600.00 de taxation. La valeur des loyers est également taxée, ainsi que CHF 10.00 par employé. Le total donnera la taxe brute sur laquelle le montant de CHF 170.00 est déduit.

Ensuite, en fonction de la Commune, il peut y avoir un montant de taxe minimum ; le montant maximal de cette taxe minimum est de CHF 30.00. La Ville de Vernier taxe donc le montant maximal qui peut l'être.

La DA 211 – 22.11, Fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2023, est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 1 VERT.E.S, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE), 2 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 UDC), et 1 abstention (1 PLR).

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de DA a été accepté par 6 OUI, 2 NON et 1 abstention en commission.

Mme FRAGA, vous étiez également rapporteure. Avez-vous un commentaire ?

Mme FRAGA : non Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je vous remercie.

Y a-t-il une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je propose la lecture du déclare. M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à la

FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2023

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 308B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 22 novembre 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à CHF 30.00.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

M. CERUTTI, vous avez levé la main ?

M. CERUTTI : oui, je voulais prendre la parole sur la taxe professionnelle.

Je m'interroge tout d'abord sur la volonté de vouloir conserver cette taxe en sachant qu'il y a plusieurs débats et plusieurs volontés de la supprimer.

Je rappelle que cette taxe était à la base une taxe provisoire, mais qui a été maintenue.

J'entends bien que cela rapporte quelques deniers à la Commune, mais cela engorge aussi les entreprises et les petites PME qui ont des capacités financières faibles. Je pense que nous devrions revisiter la manière de la percevoir. Je pense même aller plus loin que cela : nous devrions peut-être même la retirer de nos budgets de façon à donner un grand souffle à nos entreprises qui en ont vraiment besoin.

Aujourd'hui, les conditions dans lesquelles elles vivent ne sont pas faciles, notamment en raison des périodes qu'elles ont traversées entre le COVID, la guerre en Ukraine, l'augmentation des matières premières et tout ce qui est lié aux tragédies que nous traversons depuis trois ans.

Je pense que nous devrions mettre en suspens cette taxe professionnelle, en tout cas pour une année, le temps de voir comment les entreprises vont pouvoir rebondir sur ce sujet.

Dès lors, le groupe MCG refusera cette taxe professionnelle.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI.

J'ai vu que M. BRON avait également levé la main. Non. Très bien.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je crois que tout a déjà été dit depuis un certain nombre d'années sur cet impôt, qui reste totalement archaïque puisque ne dépendant pas des résultats des entreprises.

Par conséquent, LE CENTRE s'y opposera également.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. JOTTERAND.

M. JOTTERAND : merci Mme la Présidente.

Je crois qu'il faut aussi rendre justice à la taxe professionnelle communale, qui est très importante pour notre budget.

Nous entendons souvent les arguments encore répétés ce soir, mais qui sont en partie faux.

Je vois mal comment de manière générale, mais encore plus en ces années compliquées, nous pourrions nous passer d'une taxe comme celle-là.

Ce n'est pas le seul argument en sa faveur et l'idée n'est pas de refaire le débat ce soir, mais je voulais quand même qu'une voix s'élève pour justifier de son existence. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. JOTTERAND.

Je donne la parole à M. le Maire.

M. AGRAMUNT, Maire : merci Mme la Présidente.

Nous entendons bien sûr vos doléances par rapport à la taxe professionnelle communale et vous savez mieux que moi, M. CERUTTI, qu'actuellement une initiative est traitée au Grand Conseil et qu'il y a

différentes volontés politiques qui seront débattues l'année prochaine, lors de la votation sur cette taxe professionnelle communale.

Aujourd'hui, cela représente environ CHF 10 mios à Vernier. Ne pas la voter, ce serait mettre à néant ce budget.

Si, M. CERUTTI, CHF 10 mios à Vernier. CHF 17 mios à peu près à Carouge. CHF 15 mios, je crois, à Meyrin. À peu près CHF 100 mios en Ville de Genève. Cette taxe professionnelle communale a quand même un impact assez conséquent pour les communes.

Après, j'entends le débat, mais je pense que celui-ci ne doit pas se faire à notre niveau, mais bien au Grand Conseil.

Je vous invite à accepter cette taxe professionnelle communale, dont le minimum est fixé à CHF 30.00.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Maire.

Y a-t-il d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas.

Comme nous avons déjà lu le déclare, je vous propose de passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la DA 211 – 22.11 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 211 – 22.11, Fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2023, est acceptée par 18 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 PLR) et 15 NON (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 UDC, 1 I).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

4.C) PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2023, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER (DA 212 – 22.11) (MME FRAGA, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration des 22 novembre 2022 et 6 décembre 2022

Rapporteure : Anabela FRAGA

DA 212 – 22.11 PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2023, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Séance du 22 novembre 2022

M. AGRAMUNT, Maire, invite les commissaires à poser toutes les questions qu'ils souhaitent. En fin de séance, il sera décidé, en fonction des questions restantes, du maintien ou de l'annulation de la séance de commission du 29 novembre.

M. AGRAMUNT invite les commissaires à s'entretenir avec leur groupe et à venir avec les propositions d'amendements lors de la double séance du 6 décembre prochain.

M. RUETTIMANN, Secrétaire général adjoint, répond à la question posée lors de la TCR par une commissaire (VERT.E.S) concernant le taux d'absentéisme : ce taux est de 5.35% pour 2021.

Vu le budget conséquent et la prévision d'un boni de CHF 800'000.00, un commissaire (PLR) demande s'il est toujours adéquat de maintenir l'impôt des médailles pour chiens, qui représente un montant de CHF 48'000.00. Quel est l'impact de ce revenu, d'une part, sur les communiens et, d'autre part, sur le budget général ?

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, répond que le calcul avait été fait lors d'une question précédente sur le sujet. Les coûts engendrés par la présence des chiens sur le territoire verniolan ne sont pas entièrement couverts par la taxe. Il serait inadéquat de supprimer cette taxe, d'autant plus qu'une volonté populaire a été exprimée en faveur du maintien de cette taxe à son niveau actuel.

M. BUSCHBECK souligne que le budget est équilibré et constate les velléités des Conseillers municipaux de baisser les revenus. Il rappelle que le Conseil administratif a été fortement critiqué l'an dernier au sujet de la dette énorme. Celle-ci n'a pas disparu, dès lors M. BUSCHBECK suggère, dans le cadre général de la discussion, d'y penser et de garder le bénéfice de côté sans tout de suite y toucher.

Une commissaire (Le Centre-VL) revient sur la différence de près de CHF 6 mios pour l'aide aux familles au point des crèches. Il lui a été répondu que cette différence concernait les crèches. Une commissaire (Le Centre-VL) souhaite savoir si c'est la crèche de l'Étang qui a généré cette différence de CHF 6 mios. Le montant de CHF 6 mios correspond au delta entre les comptes 2021 et le budget 2023.

M. RUETTIMANN confirme le montant du delta avec : CHF 29 mios aux comptes 2021 (rubrique 54 - familles et jeunesse) et CHF 35 mios au budget 2023. Les montants concernent les crèches, ainsi que le montant de la subvention à la FASE, dont l'écart est un peu moins spectaculaire. M. RUETTIMANN explique le delta par l'ouverture partielle de la crèche de l'Étang en 2021. Tous les groupes seront ouverts en 2023, avec un fonctionnement complet. Pour l'EVE Étang (plan principal - page 73), les dépenses 2021 étaient de CHF 1.1 mio et les dépenses budgétées en 2023 sont de CHF 5,8 mios.

Une commissaire (Le Centre-VL) demande quelle est l'évolution des revenus pour la crèche de l'Étang. M. RUETTIMANN répond que les revenus se trouvent en dessous des charges (plan principal - page 73). Ils étaient de CHF 272'000.00 en 2021 et sont estimés à CHF 2'084'000.00 pour 2023.

■ Plan principal - page 58 - 3420.513 - Café des Possibles

Un commissaire (PLR) constate des charges d'entretien des bâtiments en 2021, alors qu'il n'y en a pas aux budgets 2022 et 2023. Est-ce que l'absence de montant est liée au fait que le bâtiment est loué ? Il demande où figurent, dans le budget, les deux facilitateurs de quartier.

Concernant les facilitateurs de quartier, Mme JACQUET, Secrétaire générale adjointe, répond qu'il y avait un chargé de projet et un animateur. Le chargé de projet a quitté la Commune ; un autre animateur a été engagé. Une augmentation du taux d'animation du Café des Possibles a été demandée. Il s'agit pour l'instant de contrats CDD jusqu'à fin 2023. L'objectif sera de les pérenniser ensuite en fonction de la structure qui sera mise en place dans le quartier.

Pour la question liée au bâtiment, Mme JACQUET précise que le Café des Possibles se situe dans le bâtiment construit par la Commune. La Commune ne se loue pas à elle-même le local.

Un commissaire (UDC) constate que les revenus de l'impôt sur la fortune sont budgétés en diminution de 10%. Il demande si cela signifie que les communiens n'ont plus aucune épargne.

Mme DE LA OLIVA, Cheffe du service des finances (SFI), confirme que l'impôt sur la fortune est en diminution. Cela est dû aux perspectives économiques qui sont prises en considération pour les estimations fiscales par le Département des finances. Il s'agit normalement d'un impôt plutôt stable, mais étant donné la conjoncture, le taux appliqué par l'Administration fiscale cantonale pour l'estimation de cet impôt est en baisse par rapport à celui qui était dans les estimations de l'an dernier.

M. RUETTIMANN précise que cela doit être corrélé avec la situation des marchés financiers. Autant les bourses ont connu une année 2021 extraordinaire, autant la situation en 2022 est différente et beaucoup plus compliquée.

Un commissaire (VERT.E.S) demande des explications concernant le glissement du montant, pour le paiement des licences, de l'interne vers le SIACG. Il demande s'il s'agit juste d'une bascule ou également d'un changement de type de licences. Il demande ce qui se cache derrière ce changement.

M. AGRAMUNT répond qu'un travail politique a été effectué par la Ville de Vernier pour changer un peu le système actuel du SIACG au niveau du paiement des contributions des communes auprès de cette instance. Le travail effectué a permis d'obtenir la prestation pour le prix payé. Les grandes communes payaient des montants trop élevés au SIACG par rapport aux petites communes ; un changement de financement a intégré le financement de différentes licences.

Certaines communes avaient des licences avec d'anciennes versions de Windows ou Microsoft Office, l'élément de sécurité informatique a été avancé pour effectuer le changement auprès du SIACG. Il y a eu un transfert au niveau des licences.

Séance du 6 décembre 2022

Amendement 1 - déposé par un commissaire (UDC)

Plan principal - page 80 - 593 - Actions d'entraide à l'étranger

Somme budgétée : CHF 580'000.00

Proposition diminution : CHF 103'998.00

Somme finale proposée : CHF 476'002.00

Motif de la modification proposée : prise en considération d'aide apportée à des populations migrantes sur le territoire communal au titre d'aide au développement.

Le commissaire (UDC) souhaite prendre en considération les diverses aides aux migrants et déduire un montant du compte action d'entraide à l'étranger.

Concernant l'amendement sur l'aide au développement et le soutien en Suisse, M. STAUB, Conseiller administratif, précise qu'il s'agit de deux choses différentes. On ne peut pas comparer l'aide au développement et ce qu'on peut amener comme soutien en Suisse. L'aide au développement concerne, comme son nom l'indique, le développement. Il ne faut pas couper cette aide globale pour l'ajouter à l'aide aux migrants en Suisse (aide aux personnes qui sont déjà là). Les aides sont complémentaires.

M. STAUB précise que le budget ne prévoit pas d'aide aux migrants directement ; les aides individuelles sociales sont destinées exclusivement à des personnes qui ont un permis. L'intitulé, qui fait croire que l'on est dans la migration, est un libellé dû à la norme comptable MCH2. M. STAUB avait donné des explications à ce sujet l'an dernier. Il avait souligné que le titre général de la ligne est trompeur. Le montant d'aide concerne le subventionnement des cours de français-intégration de l'Université ouvrière de Genève (UOG). Il y a également des revenus sur ces cours de l'UOG. Toutes les lignes sont en lien, non pas avec le soutien à la migration, mais avec le soutien à l'intégration.

Amendement 2 - déposé par le commissaire (UDC)

Le commissaire (UDC) souhaite modifier la 2^e invite de la DA de la manière suivante :

- *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 49.75 centimes.*

Un commissaire (PLR) estime qu'il faudrait réfléchir réellement à ce qu'implique une baisse ou une augmentation du centime additionnel. Ce débat, qui lui semble primordial, devrait avoir lieu en avril ou mai, mais pas au moment du vote du budget. Lors de la discussion, il faudra se demander s'il faut augmenter les centimes additionnels pour mieux amortir la dette ou les baisser pour ne pas être toujours la Commune pauvre du Canton (donnant ainsi le signal que les finances vont un peu mieux et que la Commune peut se passer des subventions des communes riches).

Le commissaire (PLR) souligne que la Commune perdrait au niveau de la péréquation en baissant le centime additionnel, car elle percevrait moins d'impôts et devrait participer davantage au pot commun.

Amendement 3 - déposé par le commissaire (UDC)

Le commissaire (UDC) souhaite modifier la 3^e invite de la DA pour renoncer à percevoir des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023.

Amendement 4 - déposé par le commissaire (UDC)

Plan principal - page 35 - 3210.101 - Bibliobus du Lignon

Somme budgétée : CHF 64'235.00

Proposition diminution : CHF 64'235.00

Somme finale : CHF 0.00

Motif de la modification proposée : urgence climatique

Le commissaire (UDC) motive cet amendement par l'urgence climatique. Il souligne qu'il est possible de faire appel à la bibliothèque Vagabonde et à la nouvelle bibliothèque du Cosmos. Le commissaire (UDC) ajoute que d'excellents ouvrages peuvent être achetés à la brocante du Lignon.

M. AGRAMUNT est étonné du motif de l'urgence climatique invoqué. Il souligne que les prestations offertes par le bibliobus ne sont pas similaires avec celle des livres mis à disposition dans la cabine téléphonique, par exemple. Le bibliobus est un service avec un renouvellement fréquent des ouvrages et qui atteint un public varié. Il n'y a pas de bibliothèque municipale au Lignon. En voulant enlever cette prestation, M. AGRAMUNT estime que l'on supprime une possibilité d'accès à l'instruction pour les habitants du Lignon. Il invite les commissaires à refuser cet amendement. Concernant l'aspect financier, M. AGRAMUNT rappelle que le Fonds intercommunal subventionne les bibliobus ; la Commune paye un montant de CHF 6'400.00 de prestation nette pour le bibliobus. De plus, la Commune a signé une convention avec la Ville de Genève en charge des bibliobus, jusqu'en 2025.

Amendement 5 - déposé par le commissaire (UDC)

Plan principal - page 77 - 1.060.180.00 - Correspondants de nuit

Somme budgétée : CHF 1'060'180.00

Proposition diminution : CHF 260'180.00

Somme finale : CHF 800'000.00

Motif de la modification proposée : nouvelle stratégie sécuritaire.

Un commissaire (PLR) dit n'avoir toujours pas compris l'efficacité sécuritaire des Correspondants de nuit, mais il comprend l'efficacité sociale. Lors de la soirée pour les jeunes atteignant leur majorité, une personne lui a demandé à quoi servent les Correspondants de nuit et s'ils font partie de la Police municipale.

Le même commissaire (PLR) souhaite que la commission de la sécurité réfléchisse à regrouper les Correspondants de nuit avec le reste des forces de la sécurité municipale, dans la rubrique 11 du plan par fonctions. Il estime que ce n'est pas le moment, lors du vote du budget en fin d'année, de réfléchir à la suppression de la ligne, car l'exécutif est obligé de payer les employés qui ne peuvent pas être licenciés du jour au lendemain.

M. STAUB rappelle que la commission sociale a été très active et toutes les commissions ont été très remplies. Il s'engage à faire une présentation du dispositif des Correspondants de nuit au premier trimestre 2023.

La parole n'étant plus demandée, le Président (SOC) soumet les amendements au vote.

Vote amendement 1 - Actions d'entraide à l'étranger

- L'amendement 1 est refusé par 8 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 PLR), 1 OUI (1 UDC) et 2 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE).

Vote amendement 2 - Taux des centimes additionnels

- L'amendement 2 est refusé par 7 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 OUI (1 UDC) et 3 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG).

Vote amendement 3 - Impôt sur les chiens

- L'amendement 3 est refusé par 9 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 OUI (1 UDC) et 1 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Vote amendement 4 - Bibliobus du Lignon

- L'amendement 4 est refusé par 10 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR) et 1 OUI (1 UDC).

Vote amendement 5 - Correspondants de nuit

- *L'amendement 5 est refusé par 5 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S), 2 OUI (1 MCG, 1 UDC) et 4 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR).*

Tous les amendements ont été votés et refusés.

La parole n'étant pas demandée, le Président (SOC) soumet la DA 212 - 22.11 au vote.

Vote DA 212 - 22.11

La DA 212 – 22.11, Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter, est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 NON (1 UDC) et 1 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de DA a été accepté par 9 OUI, 1 NON et 1 abstention.

Le Bureau s'est prononcé sur le fait que les déclarations politiques des groupes interviendront avant le vote du budget et qu'elles soient effectuées par un seul représentant, donc après les débats. Merci d'éviter les répétitions, s'il vous plaît.

Au cas où le budget serait refusé, nous avons une DA, munie de la clause d'urgence, relative aux douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Je donne la parole à M. le Maire en premier ? À la fin ? D'accord.

J'ouvre volontiers les débats. Qui souhaite s'exprimer ? Personne.

Sauf erreur, des amendements ont été déposés.

M. le Secrétaire, je vous laisse la parole pour la lecture du premier amendement.

M. ANGELOZ, Secrétaire : il s'agit d'un amendement déposé par M. NOBS.

Plan principal – page 75 – 5730.001 – Politique en matière d'asile et de réfugiés

Somme budgétée : CHF 187'948.00

Proposition diminution : CHF 19'410.00

Somme finale : CHF 168'538.00

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

M. NOBS, avez-vous une remarque sur votre amendement ?

M. NOBS : oui, merci Mme la Présidente.

Chers Collègues, très brièvement. Deux bonnes raisons de soutenir cet amendement. La première : nous n'avons pas affaire en l'espèce à une compétence municipale. La deuxième est que la diminution est extrêmement modeste. Nous proposons de revenir aux charges budgétées pour l'année en cours.

Je vous invite donc vraiment à soutenir cet amendement. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Y a-t-il une demande de parole ? M. CERUTTI.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Le groupe MCG soutiendra la proposition UDC, car une fois de plus, bien que les bancs à ma droite pensent différemment, la population genevoise, et plus largement verniolane, qui est la population la plus précarisée du Canton, voire de Suisse, a besoin d'aide aujourd'hui.

Nous avons le taux de chômage le plus élevé. Nous avons le taux de personnes à l'Hospice général le plus élevé. Nous avons le nombre de personnes en précarité le plus élevé de toute la Suisse.

C'est bien d'aider l'Ukraine et les pays émergents d'un bout à l'autre de la planète, mais lorsque nous nous retrouvons en difficulté, comme c'est le cas aujourd'hui, lorsque nous avons des gens qui vivent dans un appartement à quatorze degrés, en pleine humidité, alors que l'hiver rigoureux commence à venir, comme relaté dans la Tribune de Genève de ce jour, ce n'est pas normal.

Ce n'est pas normal que les citoyens de Vernier se retrouvent à devoir mendier, à devoir faire la queue pour recevoir un paquet de pâtes et un litre de lait.

Je pense qu'aujourd'hui la priorité est nos résidents. S'il y a davantage dans le panier, comme cela a été le cas durant plusieurs années, nous pouvons distribuer à gauche et à droite, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Je pense donc que cet amendement est intéressant, parce qu'il ne dit pas qu'il faut reventiler dans des dépenses gourmandes, inconscientes ou immorales. Cette dépense serait naturellement accordée à des personnes dans la précarité à Vernier.

Nous allons donc soutenir cet amendement, car nous pensons qu'il est juste aujourd'hui. Aidons les autres, d'accord, mais les nôtres d'abord !

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci beaucoup.

Ce qui est bien, c'est que j'ai l'occasion de répéter, année après année, que ce titre est trompeur et qu'il provient des normes comptables MCH2, qui nous forcent à inscrire un certain nombre de points.

Ici, nous sommes forcés de prendre en compte la politique d'intégration, qui est également de compétence communale, sous « politique en matière d'asile et de réfugiés ».

Je l'ai répété de nombreuses fois, mais je vais le redire, et ce de manière détaillée.

Il s'agit bien d'une politique envers les habitants de Vernier directement, et donc la couper serait faux pour deux raisons. Elle est composée de deux sous-sections. La première est la promotion de l'intégration à CHF 71'800.00 pour des cours de français. Je suis un peu étonné que l'UDC et le MCG veuillent couper dans des cours de français, qui participent à l'intégration.

Je crois que tous les partis, quel que soit leur côté, se rejoignent sur le fait qu'apprendre le français est une bonne manière de s'intégrer. L'augmentation accordée vise en grande partie à augmenter le nombre de cours de français, qui fonctionnent extrêmement bien et qui permettent aux résidents verniolans de mieux s'intégrer. Je crois qu'ici nous sommes d'accord pour dire que l'intégration de nos résidents de Vernier est importante. Donc, il s'agit bien d'une politique envers les Verniolans.

La deuxième partie de cette ligne, soit CHF 116'000.00 de dépenses et CHF 18'000.00 de revenus, vient d'un poste de délégué à l'intégration qui fait deux choses, notamment de travailler sur ces politiques d'intégration, coordonner les différentes associations genevoises ou verniolanes qui y travaillent. Cette personne est aussi responsable du Conseil des habitants. Vous avez lu dans l'ActuVernier que nous y avons adhéré. Donc, le Conseil des habitants, comme son nom l'indique, est pour l'ensemble des habitants de la Ville de Vernier. Il s'agit d'un poste partiellement financé par le BIE et qui va directement en faveur des habitants de Vernier.

Au-delà du titre, il s'agit bien ici d'une politique d'intégration, de cours de français en faveur de la population verniolane, et plus particulièrement des personnes qui en ont besoin. Couper ici serait un geste très malheureux, car il irait contre la politique de cette Commune, mais aussi contre la politique de tous les partis ici présents qui prônent davantage d'intégration.

Nous pouvons être en désaccord sur certains points, mais je crois que davantage d'intégration et des cours de français pour un plus grand nombre, sont des domaines sur lesquels nous pouvons nous retrouver.

Je vous invite donc à refuser cet amendement.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Y a-t-il d'autres demandes de parole concernant cet amendement ? Cela ne semble pas être le cas.

Vu qu'il a déjà été lu, je vous propose de passer au vote. Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main.

L'amendement N° 1 de M. NOBS est refusé par 21 NON (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 PLR), 8 OUI (5 MCG, 3 UDC) et 4 abstentions (1 MCG, 2 ALTERNATIVE, 1 I).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au deuxième amendement.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : le deuxième amendement est déposé par M. NOBS.

*Plan principal – page 75 – 5730.001 – Politique en matière d'intégration
Somme budgétée : CHF 71'858.00
Proposition diminution : CHF 15'845.00
Somme finale : CHF 56'013.00*

Mme BUNTSCHU, Présidente : je vous remercie M. le Secrétaire.

M. NOBS, souhaitez-vous prendre la parole ?

Arrivée de M. TOMBOLA à 20h26.

M. NOBS : oui, merci Mme la Présidente.

L'objectif de cet amendement n'est pas de faire une coupe dure et douloureuse. Il consiste tout simplement à limiter la hausse des dépenses à celle de l'inflation, que la Banque nationale suisse a estimée à 3%.

Là, nous avons une explosion de ce poste. Donc, limitons-le à ce qui est raisonnable, c'est-à-dire 3%.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Je donne la parole à M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : je le répète encore une fois. Cette ligne est vraiment la ligne des cours de français. Donc, vous enlevez CHF 15'000.00 sur les cours de français. Il s'agit d'un des deux sous-comptes que j'ai décrits.

Avec le premier amendement, on agissait sur la ligne principale.

Mais ici, il s'agit de la même politique. Il s'agit de la politique des cours de langue. Avec l'amendement, on ferme une partie des cours de langue que nous avons ouverts, que nous assumons et que nous avons présentés comme étant une volonté politique de pouvoir donner davantage de cours de français pour une meilleure intégration dans nos communautés. Je crois que c'est très important.

Ici, on se tire une balle dans le pied et je suis même vraiment surpris que l'UDC appelle à supprimer des cours de français pour des personnes qui souhaitent s'intégrer dans notre communauté.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. Je donne la parole à M. AUBERT.

M. AUBERT : merci Mme la Présidente.

Qui décide des libellés comptables ? Et serait-il possible de les modifier, parce que cela est trompeur et inutile ?

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : nous ne sommes pas libres. Il y a des normes qui s'appellent MCH2 et qui sont contrôlées par le SAFCO.

Nous n'avons pas de meilleure dénomination pour certaines politiques. Nous ne pouvons pas les changer, autrement notre plan comptable ne serait pas accepté par le SAFCO, qui le vérifie.

C'est pour cela que, modestement, je le répète. Je comprends que je doive répéter. Nous répéterons ou l'Administration répétera, et je m'en excuse, mais nous n'avons pas d'autre choix, parce qu'autrement nous nous éloignerions encore plus de la politique.

Oui, c'est trompeur. Mais nous le répéterons année après année. Il n'y a pas de souci.

J'espère que l'année prochaine, nous nous en souviendrons !

Nous avons le droit de couper, mais pas sur la base de fausses impressions sur le titre.

Voilà M. AUBERT.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Y a-t-il une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le deuxième amendement sont priés de lever la main.

L'amendement N° 2 de M. NOBS est refusé par 24 NON (11 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR), 3 OUI (3 UDC) et 7 abstentions (6 MCG, 1 I).

Arrivée de Mme DI ROSA à 20h35.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au troisième amendement.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : le troisième amendement a également été déposé par M. NOBS.

Plan principal – page 77 – 5790.004 – Correspondants de nuit

Somme budgétée : CHF 1'060'180.00

Proposition diminution : CHF 60'180.00

Somme finale : CHF 1'000'000.00

Mme BUNTSCHU, Présidente : je vous remercie M. ANGELOZ.

Y a-t-il une demande de parole ? M. NOBS.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Je vais développer ce que ne veut pas cet amendement, parce que cet amendement ne veut pas de la casse sociale. Ce n'est pas le but de mettre des gens à la porte, au chômage.

C'est un but politique. Il est question de réaffecter l'effectif des Correspondants de nuit. Le dépôt de cet amendement fait suite à la consultation d'un spécialiste de la sécurité, lequel m'a fait savoir que la stratégie duale en matière de sécurité n'avait aucun sens.

C'est justement la nuit où vous avez le plus de choses qui se passent, qui se produisent, que nous avons les collaborateurs les moins qualifiés pour faire face à des situations potentiellement explosives. Ce n'est pas du tout un reproche ; ils ont des compétences sociales que je n'ai pas.

Soit on accepte l'amendement, soit on le refuse, mais à ce moment-là il faut se poser la question de savoir si nous ne devrions pas mettre des Correspondants de jour et les APM la nuit, pour être un peu plus cohérents sur le plan sécuritaire.

Je vous remercie de faire bon accueil à cet amendement.

Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : je dois avouer avoir une certaine fascination pour votre faculté à reprendre toujours cette même ligne, mais sous un angle différent. Maintenant nous avons l'angle du spécialiste de la sécurité.

Un peu étonnant ce spécialiste, qui dit que la majorité des crimes et délits se passe pendant la nuit. En fait, vous pouvez déjà ajouter toutes les problématiques de circulation, et vous comprendrez que la majorité des crimes et délits a lieu durant la journée.

Mais ce spécialiste sera très volontiers entendu – je l'ai dit, et c'est mon souhait – lors d'une prochaine commission. Certains ont appelé de leurs vœux une double commission sociale et sécurité.

Le Conseil administratif, par ma voix, a toujours été ouvert à cette proposition.

Nous avons donné des chiffres. De nombreux spécialistes de la sécurité, y compris des représentants de la Police cantonale, sont venus et ont dit à plusieurs reprises à quel point ils trouvaient le travail des Correspondants de nuit complémentaire.

Il y a aussi toute la lutte contre le bruit qui est importante. Les nuisances sonores.

On fait porter aux Correspondants de nuit des responsabilités qui ne sont pas les leurs. C'est dommage, et même M. NOBS l'a avoué.

Je m'étais engagé préalablement, lors de la dernière commission, à revenir auprès d'un des Conseillers municipaux qui voulait avoir des chiffres. J'ai les chiffres 2019, que j'avais déjà eu l'occasion de présenter en commission et qui me paraissent importants de redonner ce soir.

Cela n'oblitére absolument pas le fait que nous allons organiser, au premier trimestre de l'année prochaine, une commission pour réexpliquer ce dispositif, pour pouvoir poser toutes les questions, pour pouvoir y répondre et pour recevoir des personnalités cantonales, comme je m'y suis engagé. Je m'y étais engagé en 2019 et nous l'avons fait en 2020.

Si le spécialiste de M. NOBS veut venir, il sera bien évidemment invité.

Quelques données statistiques. Il y a eu plus de cinq mille cinq cents préventions en 2019 sur le terrain. Je vous rappelle qu'il y a une partie des tournées où de la prévention est faite. Il y a eu en plus huit cent septante réseaux, c'est-à-dire des contacts. Vous les voyez dans les assemblées des maisons de quartier, pour ceux qui les fréquentent. Il y a eu près de quatre cents appels directs pour nuisances. Cela peut paraître faible mais, en réalité, les appels sont concentrés majoritairement le week-end. Évidemment, il n'y aura pas d'appels un lundi soir de décembre, mais vous en aurez beaucoup plus un vendredi soir d'été. Ils se répartissent sur une année.

Je ne vais pas refaire une présentation, mais il est important de savoir pourquoi les personnes appellent. La majorité des appels concernent des nuisances sonores. C'est vraiment l'une des raisons pour lesquelles les Correspondants de nuit sont là. Nuisances sonores des voisins, 35%. 44% de nuisances sonores dues à un groupe, et 21% où les nuisances n'ont pas pu être identifiées. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en avait pas, mais qu'elles n'ont pas pu être répertoriées dans les précédentes qualifications.

Je veux donner un message de transparence, un message pour dire qu'il faut répondre de manière multiple aux questions de sécurité. Je crois que depuis que ce Conseil administratif a redoublé d'efforts sur les questions de sécurité, on ne peut pas dire que nous avons négligé la partie sécuritaire, avec une augmentation du nombre de policiers municipaux, avec une réorganisation qui permet d'avoir davantage de monde sur le terrain, la création d'îlotiers qui sont responsables de quartiers et, je l'espère mais il n'y a

pas eu d'amendements contre, l'ouverture d'un nouveau poste. Tout cela répond à une politique cohérente et une politique sur laquelle nous allons pouvoir continuer à expliquer.

Le Conseil administratif, par ma voix, vous conseille de refuser cet amendement.

Le Conseil administratif sera encore là pour détailler le rôle important que jouent les Correspondants de nuit.

Je finirai par une note. Nous prendrons le temps qu'il faut, mais il faut faire quand même attention. Derrière des diminutions de CHF 60'000.00, de CHF 200'000.00, de CHF 500'000.00, il y a des gens qui travaillent. Le jeu des nombres peut être intéressant du point de vue politique. J'appellerai juste à avoir une certaine rationalité, ce que ce Conseil municipal sait faire sur plein de sujets, et une approche pragmatique sur cette question.

Je vous invite encore une fois à refuser cet amendement.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Y a-t-il une autre demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent ce troisième amendement sont priés de lever la main.

L'amendement N° 3 de M. NOBS est refusé par 17 NON (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S), 13 OUI (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 3 UDC, 1 I) et 5 abstentions (2 ALTERNATIVE, 3 PLR).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons donc à la lecture du quatrième amendement.

M. le Secrétaire, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Le quatrième amendement a été déposé par M. NOBS.

Plan principal – page 80 – 593 – Actions d'entraide à l'étranger

Somme budgétée : CHF 580'000.00

Proposition diminution : CHF 138'000.00

Somme finale : CHF 442'000.00

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : oui, Mme la Présidente.

Cette diminution de CHF 138'000.00 n'est pas sortie du chapeau d'un magicien. Elle est équivalente à la diminution des revenus résultant de l'interdiction de l'affichage commercial sur le domaine public, que je vous propose de compenser en la portant à cette rubrique.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je répondrai à la fois sur le fond et sur la forme.

Sur la forme, il y a une petite erreur de calcul, mais ce n'est pas nouveau, sur l'affichage public. C'est un peu moins que cela puisqu'il y avait des revenus ; nous sommes plus proches des CHF 100'000.00 que des CHF 138'000.00.

Nous avons bien compris l'objet politique que c'était, et je ne vais pas faire de la comptabilité ici, mais il paraissait important de rétablir cette question.

Je crois aussi qu'il est important de rappeler l'effort en termes budgétaires. Vous le savez, cela a été fixé par l'ONU, une grande partie des collectivités publiques en Suisse respectent ce chiffre de 0.7% pour l'aide au développement, cela au-delà des questions politiques. Je rappelle que c'est de l'aide au développement et non de l'aide humanitaire.

Beaucoup de communes dirigées par des partis de droite, que ce soit le PLR avec le PDC ou des ententes communales, arrivent à des chiffres largement plus élevés que 0.7%.

Vernier est actuellement à 0.42%. Dire à ce stade que Vernier fait au-delà de ce qui est raisonnable, je ne crois pas que ce soit vrai.

Une partie de ce conseil, et ce sont des positions politiques, était prête à supprimer CHF 10 millions de revenus. Nous mettons en comparaison des choses qui me paraissent disproportionnées.

Sur le fond maintenant. Je crois que je ne vais pas faire une défense plutôt qu'une annonce assez brève de l'entraide et de l'aide au développement. Il ne s'agit pas ici de donations complètement désintéressées. Il ne s'agit pas ici de simple bonté. Il s'agit de solidarité internationale. Il est aussi important de voir qu'il y a une responsabilité. Peut-être que je suis naïf, mais je pense qu'il faut être solidaire au-delà de notre quartier, notre commune, notre canton, voire notre pays. Je pense que nous sommes tous d'accord ici.

Nous sommes ici sur 0.42%, et c'est important. Mais pourquoi je dis qu'il faut aller au-delà de la générosité et de la solidarité, qui est une caractéristique verniolane. M. CERUTTI avait notamment cité les distributions alimentaires pour lesquelles nous nous étions mobilisés, et pour lesquelles des bénévoles de tous les partis et de tous les horizons s'étaient engagés. Nous sommes aussi capables d'être désintéressés. Pourquoi ? Parce que l'aide au développement, c'est aussi un pari que nous faisons, un pari qui a scientifiquement des retours sur le fait que le développement ailleurs permet à tout le monde d'aller mieux.

Sur les échanges économiques. Une région plus développée consommera, et la consommation profite aussi et surtout aux entreprises occidentales, donc suisses, genevoises, verniolanes. Nous en avons des grandes.

Nous avons donc aussi intérêt à ce que ces régions se développent. On pourrait m'accuser d'un peu de cynisme, mais c'est vrai.

Il y a aussi la décence que les gens vivent un petit peu mieux, et si nous pouvons apporter notre pierre à l'édifice, c'est important. C'est aussi important que ces gens vivent mieux, parce qu'on sait qu'en vivant mieux, ils se déplaceront moins et créeront moins de problématiques.

Plus généralement, je crois que cette action d'entraide s'inscrit dans une action qui est intercommunale. Je vous rappelle que nous donnons cela à la Fédération d'entraide, ce qui permet d'avoir une force de frappe importante. Nous mettons CHF 500'000.00, mais qui se démultiplie avec l'aide des autres communes.

Je crois que c'est aussi un symbole fort au moment où nous avons de la solidarité intercommunale. Nous l'avons vu sur ce budget, qui nous permet de tourner, que nous n'abandonnons pas cette solidarité intercommunale, et que nous puissions apporter aussi notre pierre à l'édifice.

Je crois que nous investissons pour les Verniolanes et Verniolans, vous l'avez vu dans ce budget. Ce budget renforce les prestations à la population. Je crois que ce geste-là, qui n'est certes pas anodin, qui est certes de CHF 580'000.00, est important car il permet de démontrer qu'à Vernier, même si nous avons nos problématiques, nous restons solidaires et pragmatiques, parce que l'aide au développement est à la fois un signe de solidarité et de pragmatisme.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Y a-t-il des demandes de parole concernant ce quatrième amendement ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le quatrième amendement sont priés de lever la main.

L'amendement N° 4 de M. NOBS est refusé par 20 NON (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 PLR), 9 OUI (6 MCG, 3 UDC) et 6 abstentions (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 ALTERNATIVE, 1 I).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au cinquième amendement.

Je passe la parole à M. le Secrétaire pour la lecture.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Ce cinquième amendement a été déposé par M. NOBS.

Modification de l'invite n°2 : de fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 49.85 centimes.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. Je donne la parole à M. NOBS et ensuite à M. BRON.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Je crois qu'il incombe de faire une rétrospective de l'année en cours. Je crois qu'en cette année 2022, on va s'en prendre aux commerçants avec la fermeture de la rue du Village, aux PME, puisque l'affichage sur la voie publique sera interdit.

Donc, cette mesure a une portée symbolique. De réduire le taux de centimes additionnels, de 50 centimes à 49.85 centimes, en faveur de celles et ceux qui paient encore des impôts, envers les personnes qui, à leur façon, contribuent au bien-être de notre collective. Je pense qu'il n'est pas malvenu de leur redonner un peu de pouvoir d'achat.

Sous l'angle des finances publiques, j'ai estimé la diminution de recettes à CHF 225'000.00, ce qui n'est pas grand-chose. Je ne crois pas que ces CHF 225'000.00 mettront en péril l'équilibre de nos finances ni les mécanismes péréquatifs auxquels nous tenons tous.

Donc, je vous remercie de faire bon accueil à cet amendement.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS. Je donne la parole à M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Je me permets de vous lire ce que j'avais dit pour le budget 2011 comme déclaration du groupe :
« Le PLR ne renonce pas à une future baisse des centimes additionnels telle qu'il l'a annoncée dans son programme du printemps dernier (2011). Toutefois, le PLR rappelle que pour lui la baisse d'impôt constitue l'objectif ultime. Il estime qu'avant de pouvoir proposer une telle baisse, il convient prioritairement de réduire la dette communale et les charges de fonctionnement ».

M. NOBS, nous en avons déjà discuté en commission des finances, de l'économie et de l'administration. Je ne pense pas qu'en baissant de 0.15 point les centimes additionnels, cela va réellement avoir un impact sur les contribuables. Par contre – et là je demanderai confirmation par les membres du Conseil administratif –, je pense qu'il y aura un très gros impact sur la péréquation financière intercommunale.

Pour ce motif-là, je vous propose, chers Collègues, de refuser cet amendement, et que nous traitions, comme je l'ai proposé en commission, de ce point, y compris pourquoi pas avec la TPC, au mois d'avril ou de mai, pour voir ce que nous pouvons élaborer comme membres du Conseil municipal pour le budget 2024.

Mais en l'état, je pense qu'il est prématuré de modifier ce taux de centimes additionnels.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON. Je donne la parole à M. AGRAMUNT.

M. AGRAMUNT, Maire : merci Mme la Présidente.

Je suis content. Je vois que l'UDC fait du recyclage. Il tend vers le développement durable avec les différents amendements proposés ce soir, notamment celui-là, ainsi que le prochain.

Vous avez un peu modifié celui-là, par rapport à celui traité en commission. Je vous en sais gré. C'est une nouvelle vague de votre parti, qui sera un peu plus écologique.

Pour être concret, ce qu'a dit M. BRON est juste. Le message qui sera donné au niveau de la péréquation financière, vu le travail qui a été fourni cette année par mes collègues et moi-même auprès de l'Association des communes genevoises pour trouver une solution viable et qui soit pérenne sur le long terme, n'est pas le bon message qu'il convient de donner en acceptant cette proposition d'amendement.

En réalité, que représente cette diminution de 0.15 centime pour les classes moyennes ? Cela représente CHF 4.00 d'économie annuelle pour les basses classes moyennes. Si vous avez des contribuables qui gagnent un peu plus, cela représentera CHF 16.00/an.

Je vous sais gré de leur faire bénéficier de ces CHF 16.00 dans leur déclaration d'impôts, mais les conséquences, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui sont communiquées auprès des autres communes genevoises, vont faire grincer des dents vu ce qu'elles devront contribuer au niveau de la péréquation pour Vernier.

Je vous invite donc à refuser ce projet d'amendement. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. Je donne la parole à M. CERUTTI.

M. CERUTTI : c'est toujours intéressant quand le PLR vient défendre une hausse d'impôt. Je pense que les leaders du parti PLR doivent se retourner dans leur tombe ou dans leur lit quand ils entendent les propos du PLR Vernier qui, nous le savons bien, n'est plus PLR depuis belle lurette.

Mais c'est une question de symbole. Nous parlons aussi de politique. C'est symbolique d'être en dessous des 50 centimes. Et c'est cela qui est important. Et cet amendement va dans ce sens-là.

Bien sûr que CHF 4.00 ou CHF 16.00, ce n'est peut-être rien, quoique. Parce que lorsque nous entendons certaines personnes dire que si on taxe des gens à CHF 25.00 par année, notamment les fameuses personnes qui ne paient pas CHF 1.00 d'impôt, c'est scandaleux, c'est outrageant, parce que ces gens-là n'auront plus les moyens d'acheter leurs cigarettes ou de boire un café par mois.

Oui, CHF 4.00, ce peut être rien et beaucoup à la fois. J'ai bien compris que c'était pour l'année, mais c'est symbolique. D'être en dessous de la barre des 50 centimes, c'est symbolique.

Quant à la péréquation, on se moque finalement de ce que pensent les autres communes.

Moi qui suis à la commission du contrôle de gestion ou celle des affaires communales, je vois très bien ce qu'il se passe quand nous les auditionnons.

Pour une fois, pensons à nous, pensons à nos résidents, pensons à nos habitants. Soyons une commune attractive, parce que, que vous le vouliez ou non, il est important d'être en dessous de cette barre des 50 centimes.

Cet amendement ne mange pas de pain et nous le soutiendrons.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI. Je donne la parole à M. AUBERT.

M. AUBERT : merci Mme la Présidente.

Je ne peux que suivre ce que vient de dire mon préopinant. Il est en effet assez étonnant de voir le PLR ne pas soutenir des diminutions d'impôts, voire de ne pas soulager un peu nos entreprises sur la taxe professionnelle. Ma foi, c'est comme cela.

En effet, ce centime additionnel n'a pas bougé depuis bien longtemps. Ce serait symbolique de pouvoir le modifier un petit peu. C'est un signal. C'est un signal que nous sommes peut-être capables d'aller en faveur de nos communiers.

Nous venons de le voter précédemment. Nous nous raccrochons au FIDU. Tant mieux, c'est de l'argent qui rentre, c'est une perfusion.

Mais oui, c'est un signal pour montrer que nous sommes capables de faire les choses différemment. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. AUBERT.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Je m'étonne de voir que certains de mes collègues n'écoutent pas. J'ai justement proposé qu'à la commission des finances, de l'économie et de l'administration du mois d'avril ou de mai 2023, celle-ci réfléchisse sérieusement sur ce qu'implique une baisse d'impôt, c'est-à-dire suppression de la taxe professionnelle et baisse du centime additionnel, pour disposer de tous les chiffres et savoir ce que cela rapporte ou comment cela péjore les finances communales.

Je rejoins M. CERUTTI en disant : peu importe ce que pensent les quarante-quatre autres communes, et à la rigueur le Canton. Mais je pense qu'il est important que nous ayons les chiffres précis pour savoir si c'est bon pour les finances communales, et donc pour la dette, si nous devons baisser les

centimes additionnels de 0.15 point en 2023 pour devoir peut-être les augmenter de 2 centimes pleins en 2024.

À mon avis, le calcul est mauvais.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je vous remercie M. BRON.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de passer au vote. Celles et ceux qui acceptent le cinquième amendement sont priés de lever la main.

L'amendement N° 5 de M. NOBS est refusé par 20 NON (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 PLR), 13 OUI (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 3 UDC, 1 I) et 2 abstentions (2 ALTERNATIVE).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons donc au sixième amendement.

M. le Secrétaire, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Le sixième amendement a été déposé par M. NOBS.

Modification de l'invite n°3 : 3. De renoncer à percevoir des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Secrétaire.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Le dernier amendement, et après j'arrête de vous embêter !

Cette année, nous avons démontré que nous étions prêts à renoncer à des recettes fiscales, des redevances.

Ce que je propose, plutôt c'est de renoncer à des recettes, mais qui vise à accroître le bien-être de la population, et de ne pas péjorer nos PME comme avec l'affichage sur la voie publique.

Donc, vous savez que la politique publique « chiens » a un coût, un coût assez modeste. C'est CHF 48'000.00 de revenus pour CHF 4'000.00 de charges.

Mais de l'autre côté de la balance, il faut prendre en considération que, pour beaucoup de personnes, posséder un chien évite de s'isoler à la maison. Pour reprendre un terme cher à la gauche, le chien est aussi un vecteur de cohésion sociale. Il a son utilité.

On dépense bien CHF 240'000.00 pour les Contrats de quartier. Nous pourrions très bien faire ce petit sacrifice de CHF 44'000.00 pour la politique publique « chiens » en faisant don de la part communale des centimes additionnels sur l'impôt cantonal sur les chiens.

Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Y a-t-il des demandes de parole ? M. CERUTTI.

M. CERUTTI : bien naturellement, le MCG va soutenir cet amendement.

Vous savez que c'est un combat de longue date et qu'il n'est pas terminé, puisque nous reviendrons au Grand Conseil avec un projet de loi. *Bis repetita*. Nous verrons bien si le peuple se prononcera contre la suppression de cet impôt.

Mesdames, Messieurs, vous avez décidé de supprimer des revenus provenant des panneaux publicitaires, arguant notamment que Vernier peut se passer de ces quelques dizaines de milliers de francs que rapportent ces panneaux.

Ici, nous allons au-delà de cela. Nous touchons des personnes en précarité, en dessous du seuil de pauvreté et qui ont besoin de compagnie, notamment d'un chien. Grâce à celui-ci, ces gens peuvent revivre, avoir une vie sociale, sortir, bouger, parler, partager. Avoir cet animal de compagnie est un gros besoin pour ces personnes.

Vous avez dit tout à l'heure que CHF 4.00, ce n'est rien, et que CHF 25.00 c'est beaucoup, mais l'impôt pour les chiens est énorme pour ces personnes, d'autant plus que nous savons qu'un chien engendre d'autres frais : les frais de vétérinaire, les jouets, la nourriture, etc.

Je vous invite donc à être bienveillants à l'égard des propriétaires de chiens et de supprimer cet impôt inique. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. AGRAMUNT.

M. AGRAMUNT, Maire : merci Mme la Présidente.

Je vais revenir sur l'impôt sur les chiens. Comme vous le savez, ou pas, il est faux de penser que les chiens ne coûtent rien. Il faut compter plus de CHF 40'000.00 pour la Commune de Vernier, soit environ CHF 15'000.00 pour les caninettes, CHF 17'500.00 pour l'entretien et le dépôt des caninettes, CHF 7'800.00 pour le nettoyage des quatre parcs à chiens de la Commune de Vernier.

Cet impôt couvre l'entretien et le nettoyage des crottes de chiens. Ce n'est donc pas une manière pour la Ville de Vernier de s'enrichir en fixant cet impôt, qui est d'ailleurs fixé par le Canton, mais il permet de s'attaquer à la nuisance causée par les crottes de chiens.

Je relève encore qu'une votation populaire a eu lieu, sauf erreur de ma part, en février 2020, où plus de 64% des Verniolans ont voté contre l'abolition de cet impôt.

Je vous invite donc à rejeter cet amendement. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Maire.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. CERUTTI, puis M. BRINER.

M. CERUTTI : je vais rebondir sur les propos de M. AGRAMUNT.

Bien sûr que les chiens engendrent des coûts. Mais ceux qui paient des impôts ont droit à des prestations liées aux impôts payés, notamment d'avoir des caninettes ou du personnel pour nettoyer les parcs à chiens.

Dans cette Ville pas commune, nous avons des gens qui paient des impôts pour des prestations dont ils ne bénéficient pas. Nous avons des gens qui reçoivent des subventions, des allocations ou des aides que d'autres ne reçoivent pas et qui sont bien entendu prises sur les impôts de celles et ceux qui paient.

C'est un équilibre entre les uns et les autres.

Oui, cela a un coût, tout comme d'octroyer des subventions pour des panneaux solaires, tout comme d'accorder une subvention aux cinquante premières personnes qui vont acheter un vélo électrique. Tout a un coût, bien sûr, et c'est notamment financé par les impôts.

Là, nous demandons simplement qu'une partie de la population puisse aussi bénéficier du fruit qu'elle paie, le fruit de ses impôts.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI.

Je donne la parole à M. BRINER.

M. BRINER : M. CERUTTI, je trouve vos propos très intéressants, notamment à vouloir aider des gens qui ont des chiens. J'ai un peu l'impression que vous nous prenez en otage avec ces propriétaires de chiens.

Moi, je pense aux propriétaires de chats. Je suis étonné que vous ne fassiez rien pour eux. Ni pour ceux qui ont des oiseaux, Monsieur !

Si je peux me permettre, des gens qui paient un impôt devraient profiter au final de quelque chose qui ne serait que pour eux. Je ne vois pas en quoi la société devrait se mêler de cela.

Je pense que vous avez reçu là un peu les retours que j'ai en général quand je viens avec des propos un peu incohérents. Profitez-en !

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. CERUTTI.

M. CERUTTI : Mme la Présidente, transmettez à M. BRINER que s'il y a bien une personne qui a tenu des propos hilarants et dénués de sens, c'est bien lui !

Depuis quand un propriétaire de chat, de poisson rouge, de tortue paie un impôt ? Soyez juste dans le bon sens.

Je vous rappelle que vous, qui êtes un cycliste invétéré, vous utilisez des infrastructures payées par le fruit de nos impôts, alors que vous ne payez pas un franc d'impôt pour l'utilisation du bitume, en dehors des impôts traditionnels que tout le monde doit payer. Vous ne payez pas d'impôt pour l'utilisation des espaces publics. Vous ne payez pas d'impôt pour le parking à vélos et pas d'impôt pour le traçage des pistes cyclables, alors que les propriétaires d'un véhicule motorisé paient un impôt, justement pour contribuer à ces coûts.

Donc, vous voyez, M. BRINER, ce n'est pas dénué de sens. Aujourd'hui, il y a un équilibre, un partage, une justice sociale pour certains, qui doivent être appliqués pour toutes et tous, pour tous les domaines, et pas seulement pour ceux qui vous intéressent.

Je suis convaincu que si demain nous votions un budget pour sauver les chiens d'Ukraine, vous seriez le premier à hurler qu'il faut les sauver. Alors que les nôtres, ici à Vernier, vous vous en carrez le fion !

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. Nous allons quand même essayer de rester polis.

Y a-t-il une autre demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de passer au vote de cet amendement. Celles et ceux qui acceptent le sixième amendement sont priés de lever la main.

L'amendement N°6 de M. NOBS est refusé par 17 NON (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S), 15 OUI (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 UDC, 1 I) et 3 abstentions (3 PLR).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons terminé avec les six amendements proposés par l'UDC.

Y a-t-il des demandes de parole pour le débat ou d'autres propositions d'amendements ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de passer aux déclarations de groupes. Je commence par les Socialistes.

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

M. JOTTERAND : merci Mme la Présidente.

Très brièvement ...

Brouhaha dans la salle.

Mme BUNTSCHU, Présidente : s'il vous plaît. Merci.

M. JOTTERAND : juste en préambule. J'ai été étonné, en lisant le rapport de la commission, car il s'agissait d'un copier-coller du procès-verbal de la séance. J'ai été très surpris de voir cela.

Le groupe socialiste soutient sans réserve ce projet de budget pour l'année 2023. Les discussions ont été menées en commission, notamment sur les amendements, ce qui explique aussi pourquoi nous n'entrons pas en matière.

En conclusion, nous espérons juste pouvoir connaître des années, pas forcément fastes, mais qui permettront un peu plus d'enthousiasme, et de voir davantage de positif pour notre Commune qui le mérite.

Mais nous devons saluer le Conseil administratif, qui a su se serrer la ceinture pour la Commune, et qui doit faire un travail assez pénible pendant ces années compliquées, en tout cas depuis le début de la législature.

Vous avez le soutien du groupe socialiste pour ce budget.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. JOTTERAND. Je donne la parole à Mme FRAGA, du groupe LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX.

Mme FRAGA : merci Mme la Présidente.

Ce n'est pas une déclaration, c'est juste une réponse à M. JOTTERAND.

Je me sens un peu visée, car je suis la rapporteure de ce point. J'aimerais bien voir vos rapports de commission. J'aimerais bien voir comment vous faites des rapports sur les finances. Vous engagez votre propre sentiment de compréhension sur les finances.

Il ne faut pas oublier qu'il y avait un grand nombre d'heures de séance.

Si je peux me permettre, on ne peut pas modifier ce qui a été dit par les commissaires, ni par les personnes qui viennent justifier ces budgets.

S'il y a bien un rapport où on ne peut pas trop faire d'interprétation, c'est bien le rapport des finances.

Merci Mme la Présidente.

Brouhaha dans la salle.

Mme BUNTSCHU, Présidente : s'il vous plaît, vous en discuterez peut-être après. Cela va aller, là.

Nous en étions aux déclarations des groupes concernant le budget.

Je donne la parole à M. Rinor METUSHI.

M. METUSHI : merci Mme la Présidente.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Comme vous le savez, le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2023 que propose le Conseil administratif fait état des éléments suivants : charges : CHF 137'429'253.00, revenus : CHF 138'230'380.00

L'excédent de revenus – ce qui n'était plus proposé depuis deux ans en raison des coûts liés à la crise COVID et à la baisse des revenus liés à RFFA, et bien que les comptes communaux se sont soldés par des bénéfices – s'élève donc à CHF 801'127.00. Ce projet de budget présente donc un « petit » bénéfice, entre guillemets, de l'ordre de 0.58% du budget total.

Ce projet de budget a été exposé à l'ensemble des Conseillères et Conseillers municipaux lors de la Toutes commissions réunies (TCR) du mois de novembre 2022. Nous avons donc pu poser à cette occasion l'ensemble des questions et solliciter d'autres compléments d'informations de la part de l'administration municipale.

S'ensuivaient ensuite trois commissions des finances, dont l'une d'entre elles fut annulée car les sujets politiques avaient pu être discutés lors de la première commission. La dernière commission fut dévolue à la présentation des différents amendements sur le budget 2023, tous proposés par l'UDC. Ces derniers furent tous rejetés. À ce titre, il est respectueusement renvoyé au rapport de commission concernant cette séance pour les différentes déterminations.

Cela étant relevé, et étant donné que le débat démocratique a pu se faire lors des dites commissions, le PLR Vernier précise qu'il a rejeté ou s'est abstenu lors du vote de tous les amendements proposés en séance plénière de ce jour concernant le budget 2023. Ce n'est pas le lieu de le faire aujourd'hui, et pour qu'il y ait un débat sain, la commission s'y prête mieux.

Ce projet de budget a été établi avec rigueur, prudence, malgré un contexte de retour de l'inflation, de la remontée des taux d'intérêts et de la hausse importante des coûts de l'énergie. Il permet par ailleurs de maintenir des prestations de qualité auprès de la population, notamment en les consolidant. Ce projet de budget démontre à l'envi que les deniers publics de notre administration sont bien gérés et maîtrisés, puisque les dépenses par habitant se situent dans le bas du panier par rapport aux autres communes du Canton de Genève.

Dès lors, le PLR Vernier soutiendra ce budget. Il vous invite à le faire également, comme vos représentants au Grand Conseil qui ont soutenu, dans ce cas particulier, un budget déficitaire.

Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. METUSHI. Je donne la parole à M. ANGELOZ.

M. ANGELOZ : merci Mme la Présidente.

Pour le groupe ALTERNATIVE, la déclaration sera plus courte.

Le budget de cette année a rencontré une conjoncture difficile. Plusieurs inconnues ont compliqué les estimations, mais malgré cela les charges ont été maîtrisées.

Au vu des explications et des éléments apportés lors des séances du budget, le groupe ALTERNATIVE estime que les comptes sont satisfaisants.

Néanmoins, il regrette que certains postes auraient pu être légèrement modifiés au profit d'autres, et il ne manquera pas d'y revenir ultérieurement.

Par conséquent, afin de respecter la démocratie, notre groupe a décidé d'adopter le libre choix de vote. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ. Je donne la parole à M. BRINER.

M. BRINER : merci Mme la Présidente.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Conseil administratif pour le travail qui a été fait avec la nouvelle péréquation qui va permettre à Vernier de respirer un peu mieux. Nous connaissons tous le contexte actuel, l'inflation, la crise en Ukraine, l'inflation dans les matières premières et l'électricité.

Nous nous sommes aussi rendu compte, à travers les différentes interventions, que l'exécutif a vraiment fait un travail de fond. Il s'est assuré que tous les fonds de tiroirs ont été faits, ce qui est assez incroyable.

Je suis très étonné de voir que nous avons un budget excédentaire. Je trouve que c'est assez fou, au vu de la situation économique, et tout cela avec le maintien des prestations sociales, avec le maintien, pour notre part, d'avancées vers le développement durable.

À ce titre-là, mon groupe, LES VERT.E.S., va soutenir ce budget.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. NOBS, pour l'UDC.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

L'année passée à la même date, nous votions un budget 2022 qui présentait un excédent de charges. Le budget 2023 présente un excédent de revenus d'un peu plus de CHF 800'000.00, ce qui permet à notre Commune de respecter les règles prévues par la LAC. En principe, le budget des communes doit être équilibré, hormis l'exception RFFA qui autorise provisoirement un excédent de charges.

A priori, nous pourrions croire que c'est une bonne nouvelle si nous nous limitons à une lecture superficielle.

Se pose une question. Quel miracle a eu lieu ? Quand j'ai pris connaissance du projet de budget, j'ai pu constater que les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques allaient stagner en 2023, et que les recettes de l'impôt sur la fortune des personnes physiques allaient diminuer.

En parallèle, je ne crois pas que les charges soient maîtrisées puisqu'elles progressent de plus du double de l'inflation.

Que s'est-il passé ? Est-ce qu'un riche contribuable s'est installé à Vernier ? Est-ce qu'on a pris de l'avance par rapport au Canton et nous avons fait des réformes structurelles d'ampleur ? Des réformes que notre propre Canton est incapable de mener ?

La réponse, vous l'avez dite. Vous la connaissez. Elle n'est pas si réjouissante que cela. Elle découle du fait que Vernier fait du sur-place par rapport à d'autres communes qui ont su libérer leur potentiel, et ainsi notre Commune peut bénéficier de davantage de charité ou, plus élégamment dit, d'un montant total de la péréquation financière plus grand : CHF 2'600'000.00.

Enfin, sans cette générosité intercommunale supplémentaire, notre budget serait aujourd'hui déficitaire.

Plus inquiétant ou toujours inquiétant, la dette communale continue de progresser. La rénovation du parc immobilier, vétuste et énergivore, ne laisse pas présager une diminution de celle-ci. Aucun changement de paradigme ne semble venir se profiler.

Nous nous accommodons, et c'est assez triste, de l'étiquette dont on nous a affublés et qui fait mal à entendre, « Vernier, commune poubelle du Canton ». La qualité de vie de nos communiens continue à se dégrader. Vous le savez, sous l'impulsion de M. APOTHÉLOZ et de l'Hospice général, un centre pour requérants d'asile mineurs non accompagnés verra le jour sur la presqu'île d'Aire, à côté de l'école primaire, dans une zone résidentielle, en principe réservée aux villas. C'est donc une vraie catastrophe pour les riverains et pour les propriétaires.

À Vernier-Village, la mise en sens unique de la rue du Village sera lourde de conséquences pour le petit commerce.

Et que dire enfin de l'interdiction de l'affichage à des fins commerciales, qui pénalisera les entreprises en les privant de recettes.

Ou encore, pour terminer la liste, de l'implantation d'un lieu de distribution de cannabis récréatif, dont l'emplacement est toujours inconnu à ce jour.

Décidemment nous ne sommes vraiment pas une Ville pas commune.

Le vote du budget est l'acte le plus important pour un délibératif. J'ai été assez déçu des discussions budgétaires, où nous avons pu entendre les mêmes réponses. On nous a dit que telle ou telle dépense

résultait des engagements contractuels du Conseil administratif et qu'il fallait l'accepter, que l'on subsistait grâce à la générosité d'autres communes et que la moindre retouche budgétaire, même cosmétique, serait malvenue.

Malvenue ? Sauf quand il s'agit de nous priver des recettes provenant de l'affichage commercial.

Ajoutons à cela des statuts du personnel figés dans le marbre, qui figent également toute proposition. C'est donc à se demander si nous ne sommes pas une simple chambre d'enregistrement.

Ceci dit, notre groupe va faire usage de la seule compétence qui lui reste, c'est-à-dire refuser le budget.

Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci beaucoup M. NOBS.

Y a-t-il d'autres déclarations ? M. MAGNIN, pour LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Je partage un certain nombre de constats de mon préopinant.

Les chiffres sont têtus et parfois obtus. Charges 2020, nous étions à CHF 120 mios. Charges 2023 sur le budget, CHF 137 mios. Nous avons donc une augmentation de 14% de charges, alors que nous ne pouvons même pas dire que la sérénité occupe notre société.

Nous constatons également des charges de personnel qui sont en augmentation de 7%, ce qui n'est également pas forcément une bonne nouvelle, peut-être explicable par l'Étang. À force de nous dire chaque année que c'est l'Étang, je ne sais pas quand cela va s'arrêter, mais l'Étang ne va quand même pas continuer à grossir de cette manière-là, du moins je ne l'espère pas.

Et puis, au fond, cela part d'un constat qui est toujours le même, Mesdames, Messieurs, parce que, quand j'écoute les déclarations, je constate qu'il y a toujours des Conseillers municipaux qui confondent un résultat bénéficiaire, c'est-à-dire que nous avons pris trop d'impôts à ceux qui en paient, avec un bénéfice. Cela est toujours assez hallucinant.

Non, ce n'est pas un bénéfice. Je suis désolé. Nous prenons trop d'impôts à ceux qui en paient. C'est là l'excédent. La marge est faible et c'est plutôt anecdotique.

Ce qui est assez révélateur, pour moi en tout cas, c'est la péréquation, parce qu'on s'aperçoit que cette péréquation augmente de 23%. Je n'arrête pas de le dire, car chaque année on voit que la péréquation augmente. Cela veut tout simplement dire, Mesdames, Messieurs, que notre Commune se paupérise, que nous sommes moins bons et plus pauvres que les communes d'à côté, qui nous payent pour que nous puissions rester à notre stade si nous continuons de cette manière-là.

Pour moi, il y a quelque chose d'assez insupportable, c'est notre manque de dynamisme. Nous n'avons pas une commune facile, et je ne dirai jamais que le travail du Conseil administratif est facile, mais nous sommes en train de nous reposer sur nos lauriers. Nous sommes en train de nous dire que nous avons chaque année des comptes positifs, alors pourquoi ne pas penser qu'ils ne le seront pas l'année suivante ?

Finalement, vous avez peut-être raison, mais cela n'empêche pas que nous pourrions réduire la dette, cela n'empêche pas que nous pourrions offrir un peu de marge de manœuvre à ceux qui paient des impôts, parce que je commence effectivement à trouver la situation paradoxale entre 40%-60%, voire 50%-50%, des contribuables verniolans qui ne paient pas d'impôts, et vous savez qu'un contribuable représente plusieurs personnes.

Cela veut dire que la moitié de la population paie des impôts et qu'elle serait peut-être contente de pouvoir bénéficier de quelques francs au lieu que nous augmentions toutes les prestations, voire que nous nous privions de dépenses. C'est aussi symbolique, comme l'ont dit certains.

Finalement, que dire d'autres que cette paupérisation me navre, et pour cette raison-là, le groupe que j'ai l'honneur d'animer, avec mes deux collègues, va refuser ce projet de budget.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN. M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : vous avez demandé que nous soyons brefs, que nous ne nous répétions pas.

Nos propos vont exactement dans le même sens que LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX et l'UDC.

Nous pensons que ce budget n'est pas le nôtre. C'est celui de la gauche. Nous ne sommes pas de gauche. Donc, nous ne voterons pas ce budget. Nous n'adhérons pas à cette proposition.

Je trouve d'ailleurs assez choquant que nous ayons un montant aussi faramineux de charges, alors que nous avons en parallèle une dette phénoménale qui va se reporter d'année en année, et que nous ne faisons rien pour l'endiguer.

Nous avons eu la possibilité, depuis les années 2011 à ce jour, de pouvoir la réduire de manière drastique. Nous avons préféré dépenser, dépenser et encore dépenser plutôt que de régler cette dette.

C'est un choix pour lequel nous n'adhérons pas. C'est un choix que nous ne voulons pas.

Nous avons proposé des amendements au travers de notre porte-parole, M. NOBS, qui a été brillant ce soir. Vous avez refusé toutes ses propositions. Pour cela, nous n'accepterons pas ce budget.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je crois que nous avons fait le tour des groupes, sauf erreur.

Je vous propose donc de passer au vote. M. le Secrétaire, pouvez-vous nous lire le décide ?

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à une

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2023, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 137'429'253.00 aux charges et CHF 138'230'380.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 801'127.00 ;

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 801'127.00 et résultat extraordinaire de CHF 0.00 ;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 12'156'856.00 ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 50 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens, dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune, s'élève à 50 centimes ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 53'478'018.00 aux dépenses et CHF 21'598'556.00 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 31'879'462.00 ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 12'156'856.00, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 19'722'606.00 ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants, relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration des 22 novembre et 6 décembre 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de CHF 137'429'253.00 aux charges et de CHF 138'230'380.00 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 801'127.00. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 801'127.00 et résultat extraordinaire de CHF 0.00 ;*
- 2 *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 50 centimes ;*
- 3 *de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à 50 centimes ;*
- 4 *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de CHF 19'722'606.00 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ;*
- 5 *d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Celles et ceux qui acceptent la DA 212 – 22.12 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 212 – 22.12, Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à

l'autorisation d'emprunter, est acceptée par 20 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 PLR), 13 NON (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 3 UDC, 1 I) et 2 abstentions (2 ALTERNATIVE).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 5) de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

5.A) MESURER LA QUALITÉ DE L'AIR (M 158 – 22.03) (M. TOMBOLA, RAPPORTEUR)

*Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
du 8 novembre 2022*

Rapporteur : Jean-Pierre TOMBOLA

M 158 – 22.03 MESURER LA QUALITÉ DE L'AIR

La commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité a examiné lors de sa séance du 8 novembre 2022 la motion (M 158 – 22.03), en présence de M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, M. MORO, Chef du service de l'aménagement, Mme GUIBERT, Déléguée à la mobilité, Mme Aline STAUB SPÖRRI et M. Paul ROYO, de l'Office cantonal de l'environnement, Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), qui ont répondu aux questions des commissaires.

Audition des motionnaires

La déléguée des motionnaires rappelle que la motion a pour but de faire pression sur les services cantonaux concernés en cas de non-respect des normes environnementales en matière de protection de l'air, avec pour finalité la mise œuvre par l'État de l'initiative « De l'air, moins de bruit. Préservons notre santé face à la pollution » déposée par Les Verts genevois en 2018. Elle souhaite, par le biais de cette motion, que la Ville de Vernier puisse prouver que la qualité de l'air de son territoire est au-dessus des normes environnementales en effectuant des mesures de la qualité de l'air, notamment sur les grands axes routiers. La Ville de Vernier pourrait s'inspirer de l'exemple de la commune de Soral. Elle signale que l'HEPIA a développé un type de station mobile météorologique mise dans un sac à dos qui permettrait de mesurer la scène climatique d'un piéton. Elle indique que cet outil pourrait être complété par des capteurs de LOGAIR qui seraient installés dans les préaux d'écoles.

Présentation

Mme STAUB SPÖRRI rappelle que le SABRA a été contacté par l'Administration de la Ville de Vernier pour intervenir dans le cadre de l'examen de la motion M 158 – 22.03. La présentation du SABRA propose des solutions pour essayer de répondre à la motion en montrant des données concernant la qualité de l'air actuelle de la Ville de Vernier.

M. ROYO explique qu'une stratégie de protection de l'air a été définie au niveau cantonal avec un objectif à 2030 et des plans quinquennaux de mesures. Le plan de mesures actuel couvre la période 2018-2023. Des publications annuelles de la qualité de l'air donnent un aperçu des caractéristiques de la qualité de l'air de l'année précédente. La pollution atmosphérique se mesure à l'aide d'un réseau détenu par le

SABRA et la qualité de l'air est suivie 24/24, 7/7. Cela permet d'informer publiquement la population en tout temps, de déclencher des mesures d'urgence en cas de nécessité, d'informer les professionnels et de suivre la qualité de l'air sur le long terme. Il informe qu'il existe 4 stations fixes, 2 stations mobiles et 73 capteurs passifs pour mesurer le dioxyde d'azote (NO₂) et que le SABRA travaille en partenariat avec l'Aéroport de Genève pour utiliser les mesures de leurs 16 capteurs passifs. Il précise que les stations mobiles sont utilisées pour mesurer l'air dans les communes exposées à la pollution générée par l'Aéroport ou pour des activités spécifiques au SABRA, à l'exemple des proximités des axes routiers.

M. ROYO indique que les mesures effectuées par le SABRA en 2021 montrent que les valeurs limites d'immission (VLI) étaient respectées dans les 4 stations fixes. Le SABRA constate une baisse régulière des concentrations de NO₂. Il indique que depuis 2014, la pollution moyenne à laquelle la majeure partie de la population est exposée au niveau de l'Aéroport et du centre-ville a aussi diminué et arrive à une valeur inférieure aux valeurs limites d'immission. Depuis 2018, en termes de pollution de fond pour la Commune de Vernier, les valeurs limites d'immission sont respectées, hormis les axes routiers où la pollution était encore au-dessus des VLI en 2019 : toutefois, le SABRA constate une réduction depuis ces 2 dernières années.

La présentation de M. ROYO a permis d'éclairer les commissaires sur les points suivants :

- Les valeurs de pollution qui dépassent les VLI sont concentrées uniquement sur les axes routiers, comme par exemple les entrées et sorties de tunnels de l'autoroute et la route de Vernier ;*
- Aucun bâtiment de la Commune de Vernier n'est exposé à des valeurs de pollution qui excèdent les VLI ;*
- Le canton de Genève connaît une amélioration progressive au niveau des PM10 ;*
- Les VLI sont respectées depuis 6 ans dans les 4 stations de mesures ;*
- Les mesures des PM2.5 ont commencé en 2020 ;*
- Les stations suburbaines et rurales respectent les VLI, tandis que ces VLI sont dépassées dans l'hypercentre ;*
- Une étude est en cours en vue de l'installation d'une station mobile sur un site proche d'un axe routier sis sur le territoire verniolan dès juin 2023 ;*
- La campagne de mesures sera étendue à 12 mois, ce qui permettra d'avoir des mesures sur les particules fines en hiver et des mesures sur l'ozone en été. Sa mise à disposition est gratuite et les frais de maintenance et de traitement des données sont à la charge du SABRA. Toutes les données remontent en temps réel sur le site internet du SABRA, afin que la population puisse accéder aux valeurs mesurées.*

Discussion

Suite à la présentation du SABRA, les commissaires ont posé des questions de compréhension concernant notamment la collaboration du SABRA avec d'autres offices et services de l'État concernés par la mise en œuvre des mesures d'assainissement de l'air, au-delà des mesures effectuées par le SABRA, le type de capteurs qui seront installés à Vernier, l'impact du confinement lié au COVID 19 sur la réduction des immissions, la nocivité des émissions de l'entreprise GIVAUDAN sur la population, la corrélation entre la baisse des immissions des PM10 et l'augmentation du nombre de véhicules et du trafic automobile, le risque du smog hivernal ou de fortes chaleurs sur le territoire de Vernier, la difficulté de précision sur la provenance de la pollution, puisque de nature l'air circule. Les représentants du SABRA ont répondu avec satisfaction aux questions des commissaires suite auxquelles la commission a discuté sur les amendements, qui au final n'ont pas fait l'unanimité des commissaires.

Conclusion

La clarté de la présentation et les réponses du SABRA ont permis aux commissaires de se rendre compte que tout ce qui est demandé par la motion a déjà été réalisé. Les propositions concrètes d'augmentation du nombre de stations de mesures des immissions ont été faites. Le SABRA a confirmé que les outils proposés par les motionnaires ne sont pas fiables. Concernant les capteurs évoqués dans la motion, le

SABRA renseigne qu'aucun capteur testé ne respecte les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement pour le mesurage des immissions de polluants atmosphériques, ni de la Directive européenne pour les mesures indicatives sur la pollution de l'air. Cette technologie n'est pas encore mature pour être intégrée au réseau de mesures, car les valeurs mesurées ne sont ni assez précises ni assez stables pour être utilisées d'un point de vue métrologique. La technologie n'est donc pas utilisable en l'état pour pouvoir renseigner la population de façon fiable.

VOTE :

Acceptons-nous l'amendement visant à supprimer la deuxième partie de l'invite, soit « à s'associer au projet CityFeel de l'HEPIA et d'étudier le fait d'équiper les préaux de capteurs de pollution » ?

6 NON (1 LE CENTRE, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC)
5 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S)

L'amendement est refusé à la majorité.

VOTE FINAL :

Acceptons-nous la motion M 158 – 22.03, Mesurer la qualité de l'air ?

6 NON (1 LE CENTRE, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC)
5 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S)

La motion M 158 – 22.03 est refusée à la majorité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion a été refusé par 6 NON et 5 OUI en commission.

M. TOMBOLA, vous étiez rapporteur. Avez-vous des remarques ?

M. TOMBOLA : Mme la Présidente, je n'ai pas de remarque particulière. Tout ce que la motion demandait a été explicité par le SABRA, le Service cantonal de la protection de l'air. Il y a eu des propositions d'installation de stations de mesure. Il a été prouvé que les instruments proposés par les motionnaires ne répondaient ni aux normes fédérales ni européennes.

Par conséquent, la motion n'a pas été acceptée en commission.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. TOMBOLA.

Je donne la parole aux motionnaires. Mme LANZILAO.

Mme LANZILAO : je relève que la problématique de la qualité de l'air a déjà un écho au niveau cantonal.

Oui, des mesures vont être prises à Vernier par le SABRA, c'est-à-dire le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, suite à la motion, qui installera une station mobile et trois capteurs passifs sur des sites proches des axes routiers, pour une durée de douze mois minimum, dès juin 2023.

La disposition est gratuite et les frais de maintenance et de traitement des données sont à la charge du SABRA, donc rien pour Vernier. Cela me satisfait entièrement.

Les autres instruments de mesure étaient des propositions et non des obligations. Ils ne devaient pas être acceptés obligatoirement.

La mesure de la pollution atmosphérique est capitale pour une commune comme Vernier, qui subit l'impact du trafic de transit, de l'Aéroport, des pétroliers et autres industries. La santé de la population doit être notre priorité. Permettre d'informer la population, déclencher au besoin des mesures d'urgence, et prendre des dispositions pour améliorer la qualité de l'air là où il est nécessaire, pourrait être possible si les données mesurées par le SABRA deviennent consultables.

Or, si vous refusez la motion, les données ne seront pas consultables. C'est pour cela qu'il faudrait l'accepter.

Prenez vos responsabilités et votez favorablement cette motion, surtout que les mesures vont de toute façon être prises.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme LANZILAO.

Je donne la parole à Mme FRAGA.

Mme FRAGA : merci Mme la Présidente.

Je pense que nous n'avons pas dû entendre la même chose lors de la réponse du SABRA.

Je remercie les motionnaires d'avoir déposé cette motion, ainsi nous avons pu être largement informés en commission.

Le SABRA nous a indiqué que Vernier était en dessous des limites de pollution, à part les axes routiers que sont l'autoroute et le tunnel autoroutier.

Ce n'est pas grâce à la motion qu'une étude est en cours pour l'installation d'une station mobile. Cette installation était déjà prévue par le SABRA pour 2023.

On ne peut pas dire que les motionnaires n'ont pas insisté sur un type de projet pour mesurer l'air, notamment grâce à un instrument installé dans le dos de personnes. Or, ce système s'avère ne pas être fiable du tout. Ce sont les mots du SABRA et pas les miens.

Au niveau de Vernier, tout est fait par le SABRA dans le canton. Effectivement, nous n'avons pas un sou à verser pour cette étude.

Je ne vois pas pourquoi nous devrions voter cette motion, puisque les études sont faites et peuvent être consultées par l'ensemble des habitants sur les sites cantonaux et du SABRA.

Je ne vois pas pourquoi nous voterions une motion pour laquelle nous avons eu toutes les réponses en commission. Il suffit de lire le procès-verbal qui est fourni par nos excellentes secrétaires, qui s'occupent de transmettre les procès-verbaux.

Tout le travail a été fait. Il n'y a pas de travail en attente de décision ou de réponse. La majorité a refusé la motion en commission, parce que le travail a été fait et que le compte rendu était impeccable.

Je demande à mes collègues de refuser cette motion, qui n'a pas lieu d'être. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme FRAGA.

Je donne la parole à M. BUSCHBECK, puis à Mme LANZILAO ... D'abord Mme LANZILAO.

Mme LANZILAO : la station mobile qui va être installée sur la Commune de Vernier se trouve actuellement sur la Commune de Plan-les-Ouates. C'est à la Commune de Vernier d'en faire la demande au SABRA. S'il n'y avait pas eu cette motion, il n'y aurait pas eu cette demande.

Donc, oui, c'est à cause de la motion que ce capteur de mesure de qualité de l'air va être installé à Vernier.

Nous n'avons pas lu le même rapport car, si nous voulons que les données soient accessibles aux Verniolans, il faut que la motion soit acceptée.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme LANZILAO.

S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je donne la parole à M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Mesdames, Messieurs, il y a peut-être effectivement une petite confusion au niveau du processus de traitement de cette motion. Je vais apporter quelques précisions.

Quand la motion a été déposée, les services de l'Administration ont contacté le SABRA pour nous donner la position de l'État par rapport à cette station de mesure. C'est dans le cadre de cet exposé que l'État a réalisé que ce serait intéressant d'effectuer de telles mesures, et donc de déplacer la station de mesure sur la Commune de Vernier pendant cette période.

Il est vrai que c'est grâce à la motion, avant même qu'elle soit votée, que ces mesures vont pouvoir être faites, et de rendre un peu transparentes certaines données sur la pollution de l'air de notre Commune.

C'est vrai qu'aujourd'hui, que vous acceptiez ou refusiez la motion, ces mesures vont être réalisées, et ceci grâce à la motion.

Mais il est vrai que le message serait un peu compliqué à entendre de la part de l'État si, au moment de voter, vous ne vouliez pas avoir les mesures et que vous ne vouliez pas avoir les résultats, alors que vous êtes allé le chercher pour faire un exposé sur les mesures.

Cela serait difficilement compréhensible pour le SABRA, raison pour laquelle le Conseil administratif vous invite à accepter cette motion.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

Je donne la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : j'avoue que lorsqu'une commission dit non et que l'on nous dit maintenant que c'est tellement évident que nous aurions dû dire oui, j'ai un problème. Je ne comprends pas pourquoi les commissaires ont dit non.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : j'ai un autre souci. On nous dit que, quoi que nous votions, les mesures seront faites. C'est bien la preuve qu'une fois de plus le Conseil administratif a pris des mesures qui n'avaient pas lieu d'être, puisque le Conseil municipal n'avait pas encore donné son feu vert.

C'est une des raisons pour lesquelles je refuserai la motion. Quand l'objet part en commission, il faudrait attendre le résultat de la commission pour engager des travaux, des mesures ou faire des rapports.

Mme BUNTSCHU, Présidente : Mme LANZILAO, vous avez la parole.

Mme LANZILAO : je précise juste que ces mesures sont gratuites. Le Conseil municipal ou la Commune de Vernier ne vont pas s'engager financièrement. C'est tout bénéfice pour la Commune de Vernier.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme LANZILAO.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer à la lecture de l'invite.

M. le Secrétaire, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à demander au Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) d'effectuer des mesures afin d'évaluer l'impact du transit sur la qualité de l'air à l'aide de stations mobiles, à s'associer au projet CityFeel de l'HEPIA et d'étudier le fait d'équiper les préaux de capteurs de pollution.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la motion M 158 – 22.03 sont priés de lever la main.

La motion M 158 – 22.03, Mesurer la qualité de l'air, est acceptée par 18 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 1 I) et 17 NON (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

5.B) NUISANCES OLFACTIVES (M 169 – 22.04) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)

*Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
du 8 novembre 2022*

Rapporteur : Johan MARTENS

M 169 – 22.04 NUISANCES OLFACTIVES

Les motionnaires ont constaté que, pour des habitants de Vernier, des nuisances olfactives récurrentes inquiètent quant à une éventuelle nocivité. De plus, ne pas pouvoir ouvrir les fenêtres ou jouir de son jardin est problématique. Selon la loi, les odeurs ne doivent pas constituer un trouble, il serait donc judicieux de déterminer les sites concernés par les odeurs gênantes et s'assurer qu'il n'y a aucun danger. Pour cela une application pour smartphone pourrait être développée par le Centre universitaire informatique de l'Université de Genève en collaboration avec la Commune. Les coûts seraient ainsi minimes pour la Ville de Vernier. Cette application en open source, sur l'ensemble du Canton de Genève recenserait la présence d'odeurs.

Présentation de Mme Lucie BAILLON et de M. Olivier PATISSIER, de l'Office cantonal de l'environnement, Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), Secteur entreprises, rayonnements non ionisants (SERNI) en charge de l'application de l'Ordonnance de la protection de l'air (OPAIR) sur le Canton (notamment la relation avec l'entreprise GIVAUDAN au niveau de l'application de cette ordonnance.)

Le premier cadre légal concernant la protection de l'environnement date de 1955. La loi entrée en vigueur en 1985 se fonde sur 5 principes :

- 1 Prévention ;*
- 2 Causalité ; principe du pollueur payeur ;*
- 3 Évaluation globale ; en lien avec la réduction des atteintes de l'environnement dans son ensemble ;*
- 4 Durabilité ; en lien avec les ressources naturelles limitées de la planète ;*
- 5 Coopération entre les partis politiques, les cantons, les représentants de l'économie, etc.*

L'OPAIR régit les polluants atmosphériques et fixe les valeurs limites d'émissions pour les installations par les entreprises, mais ne fixe pas de seuil ou de valeur pour les odeurs. Les odeurs sont définies selon l'article 7 LPE sous la notion de pollution atmosphérique sans valeur d'émission pour les installations stationnaires. Une aide à l'exécution en 4 démarches a été édictée pour aborder la problématique des odeurs :

- a. calcul par modèle mathématique ;*
- b. sondage ;*
- c. inspection sur le terrain ;*
- d. olfactométrie.*

Selon une étude effectuée en 1982-1983, 979 habitants de Vernier sur les 12'000 résidents de l'époque avaient répondu à un questionnaire concernant la description des odeurs. 30% des problématiques venaient des parfums. Les autres sources concernaient le kérozène, les gaz d'échappement et les égouts (STEP d'Aïre). Cette étude avait démontré l'influence de la pression atmosphérique et de la vitesse du vent. En cas de vent fort ou d'anticyclone, les odeurs diminuent.

Suite à des questions d'un commissaire (UDC), Mme BAILLON répond que des visites régulières sont effectuées par un collaborateur du SABRA. Un cadastre des odeurs a été réalisé à proximité de l'entreprise GIVAUDAN. En se basant sur les valeurs limites françaises, car il n'y a pas de valeurs limites suisses, il est prouvé qu'elles sont respectées et ne sont pas nocives. Mais selon un commissaire (SOC), si des odeurs obligent des habitants à fermer leurs fenêtres, il n'est pas pertinent d'affirmer qu'elles ne sont pas nocives, du moment que les habitants n'arrivent pas à respirer correctement. Il faut remédier à ce manque de cadre légal.

Mme BAILLON précise qu'il y a un cadre légal pour un certain nombre de substances chimiques identifiées comme dangereuses régies par l'OPAIR. GIVAUDAN produit chaque année un rapport, qui est analysé par le SABRA. En cas de dépassement des valeurs limites, l'État demande un assainissement à l'entreprise. Le lien entre l'odeur et la nocivité n'est pas chimiquement prouvé. Il n'y a pas de nocivité cachée dans l'odeur.

Présentation de l'action de l'entreprise GIVAUDAN en matière de lutte contre les nuisances olfactives par M. Denis TEUSCHER, responsable environnement et développement durable, et M. Georges SANCHEZ, responsable des opérations.

L'entreprise GIVAUDAN a une commission environnement du site de Vernier ; elle est chargée de l'étude, de l'analyse, du contrôle et du respect du cadre légal des nuisances de l'activité.

Depuis 125 ans, cette usine est implantée sur le site de Vernier, elle est le siège mondial de GIVAUDAN, 1'000 employés y travaillent et est l'un des principaux sites de production d'ingrédients pour les parfums, dans 3 types d'activités, soit :

- a. les compositions ; activité de mélanges de substances odorantes dans des mélangeurs ;*
- b. les ingrédients ; réactions chimiques en circuit fermé ; aucun contact potentiel avec l'atmosphère ;*
- c. les distributions ; activité d'emballage qui ne génère aucune odeur.*

La gestion de l'environnement est une préoccupation de GIVAUDAN, de même que les impacts sur les communautés riveraines ou la santé des collaborateurs. Le groupe a des objectifs en termes de réduction de CO2, réduction des déchets et d'émissions dans l'air. Les engagements environnementaux pour le site de Vernier se traduisent par une conformité aux différentes lois environnementales, par une prévention et une réduction des impacts sur l'environnement et par une implication du personnel sur toutes ces actions. Un service est dédié aux plaintes et mène les enquêtes nécessaires, recoupées entre GIVAUDAN et les autorités cantonales, pour essayer de résoudre les problèmes. Ces enquêtes permettent à GIVAUDAN de s'améliorer et d'avoir un meilleur rapport avec les riverains.

Face aux doutes de plusieurs commissaires concernant l'application proposée, les motionnaires maintiennent que celle-ci permettrait de prendre en compte toutes les autres sources d'odeurs, n'obligerait pas les habitants à se plaindre directement, en cas d'odeurs gênantes. Une enquête coûte cher, alors que les coûts de l'application sont minimes.

À la suite d'une question d'un commissaire (SOC) mettant en doute l'organisation d'une réunion publique, les motionnaires estiment que l'information au public est importante, si non par une réunion publique, au minimum en insérant un article dans le journal communal ou par un réseau d'information adéquat. Il serait utile, par exemple, d'expliquer aux Verniolans comment faire une plainte auprès de GIVAUDAN, puisque cette entreprise l'encourage.

Les motionnaires proposent l'amendement suivant :

« Modifier l'invite n°2 : à organiser une information publique afin d'informer les Verniolans sur la ... ».

VOTE :

Acceptons-nous l'amendement visant à modifier l'invite n°2 de la manière suivante :

« organiser une information publique afin d'informer les Verniolans sur la ... »

**6 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC)
5 OUI (3 SOCIALISTES, 2 VERT.E.S)**

L'amendement est refusé à la majorité.

Acceptons-nous la motion M 169 – 22.04, Nuisances olfactives ?

**6 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC)
5 OUI (3 SOCIALISTES, 2 VERT.E.S)**

La motion M 169 – 22.04 est refusée à la majorité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion a été refusé en commission par 6 NON et 5 OUI.

M. MARTENS, vous étiez rapporteur. Avez-vous des remarques ?

M. MARTENS : non, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Je donne la parole aux motionnaires, s'ils la souhaitent. Mme LANZILAO.

Mme LANZILAO : les nuisances olfactives jouent un rôle non négligeable sur la qualité de vie. Or, sur la Commune de Vernier, les odeurs sont un problème récurrent qui empêchent les habitants d'ouvrir leurs fenêtres ou de profiter des extérieurs.

Elles peuvent être également sources de maux de tête, de nausées. Or, si cela est avéré, les substances nauséabondes ne sont potentiellement pas dangereuses pour la santé. Il a été dit que les substances olfactives n'étaient pas dangereuses pour la santé.

Pourquoi dès lors refuser d'organiser une séance d'information pour les Verniolans qui sont inquiets ? Cette séance permettrait de faire venir GIVAUDAN vers la population au lieu de faire aller les habitants à GIVAUDAN, comme proposé jusqu'à présent.

N'oubliez pas les principes de prévention « Mieux vaut prévenir que guérir » et de pollueur payeur. Ils doivent prévaloir.

Une enquête sur ce sujet a été faite en 1982. Cela fait donc quarante ans. Elle s'est avérée très coûteuse. Cependant, une application pour smartphone, telle que celle créée pour répertorier les arbres remarquables dans le Canton de Genève ne serait pas très chère, puisqu'elle serait réalisée par un-e étudiant-e de l'Université de Genève, et les données récoltées pourraient ainsi être analysées pour améliorer le cadre de vie des habitants.

C'est pour cela que je vous invite à accepter cette motion. Oui, pour une séance d'information pour les habitants. Oui, pour une application pour smartphone.

Merci beaucoup.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme LANZILAO.

Y a-t-il des demandes de parole ? Mme FRAGA.

Mme FRAGA : merci Mme la Présidente.

Je ne veux pas faire aussi long que lors de ma déclaration précédente, parce qu'encore une fois nous avons déjà discuté en commission.

C'est vrai que les nuisances olfactives font partie de Vernier. Il n'empêche que, comme cela a été dit, les nuisances olfactives sont toujours difficilement quantifiables ou qualifiables, vu que ce qui peut être une nuisance olfactive pour certains ne le sera pas pour d'autres. Il y a des susceptibilités olfactives propres à chacun.

Je crois encore une fois que le SABRA, le Canton et GIVAUDAN nous ont fait part de tout le contrôle effectué au niveau des nuisances olfactives.

N'empêche que la gauche aime bien titiller nos gros payeurs d'impôts et qui font subvenir Vernier. Quel rapport ? Mais le rapport est là.

Tout a été contrôlé. Tout est contrôlé. GIVAUDAN a un contrôle du SABRA deux fois par année. Tout est mis en place.

GIVAUDAN a bien évidemment ouvert ses portes à la population, comme cela a été dit. Vernier compte je ne sais plus combien d'habitants, mais nous étions tout au plus une cinquantaine d'intéressés lors de la visite.

Il faut savoir aussi que GIVAUDAN et le SABRA ont des lignes téléphoniques dédiées, et demandent à la population de les contacter au cas où de grosses nuisances sont perçues par certains habitants.

Après, je ne vois pas ce que les motionnaires souhaitent encore faire de plus à Vernier.

Une application faite par un étudiant ou un expert ? Encore une fois, c'est subjectif, car lié à la sensibilité olfactive de chacun. Je ne vois pas comment comptabiliser qui a raison et qui a tort.

Il y a des contrôles de nuisances. On nous a bien expliqué qu'il faut s'inquiéter quand nous ne sentons pas le produit.

Je ne vois pas ce que les motionnaires veulent que nous fassions de plus, mis à part ce qui a été fait et démontré en séance.

Je demande encore une fois que nous rejetions cette motion. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme FRAGA.

Je donne la parole à M. CERUTTI.

M. CERUTTI : je vous rappelle que GIVAUDAN est à Vernier depuis 1898. Cela veut dire que la Ville de Vernier actuelle n'existait pas lorsque l'entreprise GIVAUDAN s'est installée à Vernier-Village, peut-être à l'exception de la Mairie. Dès lors, personne ne se plaignait vraiment des odeurs qui émanaient de cette multinationale.

Je rappelle que GIVAUDAN, c'est plus de seize mille employés dans le monde, dans cent quatre-vingt-un pays, et qu'elle engendre près de sept milliards de chiffre d'affaires. C'est juste monstrueux.

On ne peut pas faire la guerre à GIVAUDAN ou s'en passer parce qu'il y a des odeurs.

Si la motion demande juste que GIVAUDAN se présente à la population de Vernier pour lui expliquer ce que l'entreprise fait, ce n'est pas sur la base d'une motion qu'il faut le faire. Le Conseil administratif est là pour inviter GIVAUDAN à se présenter lors de séances qui auraient lieu dans les différents quartiers de la Commune.

Nous n'avons pas besoin de prévoir cela avec un outil politique, de facto un texte politique, pour demander à ce que GIVAUDAN agisse ou réagisse.

C'est le rôle du Conseil administratif d'aller à la rencontre de nos entreprises, notamment de nos entreprises contribuable et formatrices. Je vous rappelle que GIVAUDAN a quand même été le fondateur

d'une entreprise de parfumerie. C'est donc une entreprise qui forme nos jeunes, qui crée des emplois et qui redistribue abondamment ses bénéfices par le fruit des impôts.

Nous refusons donc cette motion, non pas parce qu'elle n'est pas intéressante, mais parce que le Conseil administratif n'a pas besoin de cet outil-là pour demander à GIVAUDAN de venir faire une présentation à la population.

Je suis convaincu que l'entreprise GIVAUDAN serait ouverte à le faire.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI.

Je donne la parole à M. MARTENS.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Juste pour rappeler que la motion ne s'adresse pas qu'à GIVAUDAN, même si des représentants de cette entreprise étaient présents en commission et que nous avons beaucoup parlé de GIVAUDAN.

La motion parle des odeurs en général, et elle parle beaucoup d'information à la population. Ce n'est donc pas juste un problème avec GIVAUDAN.

Nous avons aussi des problèmes d'odeurs au bord des routes. Nous en avons un peu partout.

C'est de cela que parlait la motion. Je voulais juste le rappeler. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MARTENS.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc passer à la lecture des invites. Merci M. ANGELOZ.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à répertorier les sites victimes de nuisances olfactives ;
- 2 à organiser une réunion publique afin d'informer les Verniolans sur la nocivité des nuisances olfactives ;
- 3 à participer à la mise en activité d'une application proposant une carte olfactive du Canton de Genève ;
- 4 à analyser les données récoltées par cette application ;
- 5 à proposer des solutions pour minimiser ces nuisances olfactives.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Nous allons donc passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la motion M 169 – 22.04 sont priés de lever la main.

La motion M 169 – 22.04, Nuisances olfactives, est refusée par 18 NON (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 17 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 6) de l'ordre du jour.

Départ de Mme DI ROSA à 21h39.

6. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES SPORTS

6.A) POUR UN ESPACE D'ACTIVITÉ PLUS CENTRÉ (M 161 A – 22.12) (MME GAULIN, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission des sports du 9 novembre 2022

Rapporteure : Maria GAULIN

*PÉTITION PE 173 – 22.04 POUR UN SKATEPARK CENTRÉ À VERNIER-VILLAGE
et M 161 - 22.03 POUR UN ESPACE D'ACTIVITÉ PLUS CENTRÉ*

Audition d'une délégation des signataires de la pétition

Une pétitionnaire explique que cette pétition a pour but de demander l'installation d'un skatepark centré sur le parking des Ranches. Ce qui pourrait animer le village en toute sécurité pour les enfants et adolescents.

Elle rappelle également que ce sport est également ouvert aux porteurs de patins à roulettes et trottinettes. Étant donné que les jeux actuels sont éloignés, les pétitionnaires souhaitent un lieu plus central, comme le parking situé à l'école des Ranches.

Elle explique qu'étant donné que la ville de Vernier favorise le sport, en évoquant le chèque famille, ce projet a du sens. Elle ajoute qu'une autre pétition demandant un skatepark, circule à Vernier.

Un autre représentant présent des pétitionnaires relate son parcours en bus jusqu'à Plainpalais pour pouvoir aller faire du skate. Un autre pétitionnaire ajoute qu'il y a une grande communauté de skaters à Vernier. Ce projet permettrait également aux jeunes de faire connaissance avec les élèves de l'école allemande.

Le dépositaire de la pétition ajoute que ce projet peut apporter de la vie dans le village.

La Présidente (SOC) remercie les invités et ouvre la discussion.

Une commissaire (LE CENTRE-VL), bien que favorable à l'idée, pense qu'il faudrait trouver un autre endroit que le parking de l'école des Ranches à cause du bruit que cela pourrait engendrer.

Un pétitionnaire répond que le skatepark ne sera pas utilisé pendant les heures d'école.

Cette commissaire (LE CENTRE-VL), demande quelles seraient les dimensions. Le dépositaire de la pétition répond que les dimensions n'ont pas été estimées mais que ce skatepark serait destiné même pour les débutants.

Une commissaire (VERT.E.S), demande si le skatepark sera fait en bois ou en béton.
Un pétitionnaire lui répond qu'ils préfèrent une structure démontable.

Un commissaire (UDC) demande la raison du démantèlement de l'ancien skatepark.
Un conseiller administratif (SOC), répond qu'il n'était plus dans les normes et qu'il pourra répondre aux questions après le départ des pétitionnaires.
Une commissaire (VERT.E.S), se pose la question sur l'ambiance dans les skatepark. Le pétitionnaire lui répond que l'ambiance est très bonne.
La Présidente (SOC) remercie les invités et leur demande de partir.

La Présidente (SOC) donne la parole à un commissaire, motionnaire (VERT.E.S).
Il indique que la motion n'était pas forcément orientée skatepark, il souhaite surtout un workout, comme par exemple une patinoire ou autre chose derrière le stade de foot. Comme cela avait été mentionné. Il ajoute qu'il pensait plutôt à un endroit plus centré, comme la descente qui se trouve à côté de la pizzeria afin que les parents puissent surveiller leurs enfants. Il invite les commissaires à accepter cette motion.

La Présidente (SOC) remercie le commissaire motionnaire (VERT.E.S), et donne la parole à Mme PILLONEL, Cheffe du service des sports (SSP). Elle rappelle les textes de la motion et de la pétition. Mme PILLONEL précise qu'une étude a été faite sur l'emplacement de l'ancien skatepark (près du stade de Vernier). Il en résulte qu'il est inadapté aux enfants car il se trouve, entre autres, à côté d'une route principale et qu'il y a beaucoup de nuisances sonores. Après consultation de la population, on comprend que les parents souhaitent plutôt un pumtrack-skatepark dans un lieu plus adapté.
Elle ajoute que le parking devant l'école des Ranches est utilisé par les collaborateurs des écoles et du DIP, par la Ville de Vernier, mais également par les forains. On ne peut donc pas supprimer ce parking. De plus, il pourrait accueillir des bornes électriques.
Elle propose donc un emplacement situé juste à côté du parking (entre les deux écoles).
Cet emplacement serait centré, sans devoir supprimer le parking.

Proposition de jeux :

Mme PILLONEL présente les différences entre le pumtrack et le skatepark. Le pumtrack demande un petit niveau. Il est accessible à tous les âges, il est ludique. Sa construction est rapide (entre 5h et 10h), son coût est moindre par rapport à la construction d'un skatepark. Il peut être également utilisé par les vélos, trottinettes ou patins à roulettes. Il a un revêtement antiglisse pouvant être utilisé en toute sécurité. La surface convoitée pour l'installation est de 750m². Elle propose d'aménager également un espace de vie avec des bancs et des tables de pique-nique, ainsi qu'une fontaine à eau. Le délai de livraison est de 2 à 4 mois et il est garanti deux ans. Son prix serait de CHF 50'000.00, en rajoutant les travaux, les tables de pique-nique, la fontaine à eau, l'aplanissement de la surface, on arriverait à un total de CHF 206'000.00. Elle nous informe qu'un montant de CHF 600'000.00 est prévu au PPI pour l'aménagement sportif au stade de Vernier.

La Présidente (SOC) remercie Mme PILLONEL pour sa présentation et elle ouvre la discussion.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) félicite Mme PILLONEL mais s'inquiète pour la proximité de la route.
M. STAUB, Conseiller administratif, explique qu'une zone de sécurité est prévue pour éviter tout accident. Il précise que les commissaires ne doivent pas voter sur un projet précis. Un projet plus complet devra être voté.

Un commissaire (UDC) propose un autre emplacement situé entre la poste et l'école.

M. STAUB répond que certains terrains appartiennent à la Poste. Il ajoute qu'un projet d'agrandissement de l'école est prévu.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) demande des explications concernant le montant de CHF 600'000.00 évoqué. M. STAUB répond que le PPI est le résultat d'une volonté politique du Conseil administratif sur lequel le Conseil municipal ne vote pas. Le montant de CHF 600'000.00 n'a pas été voté. Il ne s'agit d'un montant inscrit dans le cadre de la planification. Une commissaire (VERT.E.S), espère que cela pourra aboutir. Une commissaire (SOC) veut connaître la date du sondage. Mme PILLONEL lui répond que c'était en 2021.

M. STAUB précise que malgré peu de réponses, ils se sont aidés de professionnels.

Une commissaire (SOC) demande quel est le nombre maximal des utilisateurs. Mme PILLONEL lui répond que plusieurs utilisateurs peuvent s'y trouver et tourner.

Un commissaire (UDC) se questionne sur le temps nécessaire à la construction afin que les jeunes actuels puissent l'utiliser. Pour M. STAUB, le délai serait de 1 à 2 ans. Dès lors, le commissaire (UDC) demande à ce qu'on se positionne rapidement.

Une commissaire (ALTERNATIVE) demande si le parc sera soumis à des heures d'ouvertures. M. STAUB lui répond que cette question devra être analysée. Par rapport au bruit, un conseiller (VERT.E.S), pense qu'un pumtrack sera moins bruyant.

En accord avec le motionnaire, M. STAUB propose de supprimer l'invite 1, et de transformer l'invite 2, ce qui permettrait de garder l'esprit de la motion. Il propose de la renvoyer au CA, liée à la pétition.

Vote envoi au Conseil administratif de la PE 173 - 22.04 Pour un skatepark centré à Vernier-Village. L'envoi de la PE 173 - 22.04, Pour un skatepark centré à Vernier-Village, au Conseil administratif est accepté par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

Vote amendement motion M 161 - 22.03

- *Suppression de l'invite 1 : Travailler à redessiner l'espace skatepark et les autres espaces en s'assurant de consulter des experts sur le sujet et d'intégrer au maximum les usagers.*
- *Modification de l'invite 2 qui devient : Créer un espace de pumtrack devant l'école des Ranches (entre l'école des Ranches et l'ancienne Mairie).*

L'amendement à la motion M 161 - 22.03 Pour un espace d'activité plus centré est accepté par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

Vote motion M 161 - 22.03 amendée

- *Vote M 161 - 22.03 amendée*

La motion M 161 - 22.03, Pour un espace d'activité plus centré, amendée, est acceptée par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion, amendé en commission, a été accepté par 11 OUI, soit à l'unanimité. Un seul rapport a été établi pour cette motion et la pétition suivante qui traite du même sujet.

Nous passerons quand même au vote de la pétition pour l'envoi ou non au Conseil administratif.

Mme GAULIN était rapporteure. Vu son absence ce soir, nous allons passer la parole aux motionnaires.

Les motionnaires souhaitent-ils prendre la parole ? M. BRINER.

M. BRINER : merci Mme la Présidente.

Comme cela a été dit, j'étais très content de la solution proposée, qui répond aussi à une pétition. Cela permet que les jeux pour les enfants soient davantage centrés près du village, qu'ils ne soient pas installés à l'extérieur du village.

Cela a aussi été corroboré par des professionnels, qui ont mis en avant le fait que les parents ne se sentent pas vraiment de laisser leurs enfants partir si loin.

Je vous rappelle que, pour l'instant, ces éléments sont « flanqués », j'ai envie de dire, sous les avions et aux abords d'une route cantonale.

L'idée est aussi de faire revivre le centre du quartier, et pour toutes ces raisons, je trouve que c'est un excellent point.

Par contre, j'ai un bémol. La pétition demandait un skatepark, mais c'est autre chose qui va être mis en place. Je continue d'espérer qu'il pourra y avoir les deux.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

Y a-t-il des demandes de parole ? M. BRON.

M. BRON : à la lecture du rapport de commission, je vois que le lieu du parking des enseignants a été refusé. Je ne peux que m'en réjouir car, comme je l'avais dit au moment de la prise en considération, c'est aussi un parking qui est utilisé en cas de catastrophe par la Protection civile, notamment de nuit. Ce parking reste en effet important.

Par contre, j'ai un petit souci avec l'emplacement proposé. Sera-t-il installé à la place de la prairie fleurie que nous avons actuellement entre les deux places de parc en épi ? C'est là où j'ai mal compris.

Si c'est là, c'est sur l'emplacement de la piste d'athlétisme. Est-ce que le Club athlétique de Vernier a été consulté, car il me semble que cette piste de saut en longueur est régulièrement utilisée ? Ne sommes-nous pas en train de faire un skatepark là où les athlètes de Vernier s'entraînent ?

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : non, le début de la piste d'athlétisme n'est pas touché. Nous allons utiliser le terre-plein en béton situé juste derrière l'abribus. Nous n'allons rien supprimer.

Je crois que nous pouvons tous nous retrouver autour de ce projet. Nous n'allons pas couper les cheveux en quatre.

Nous allons faire une infrastructure de proximité, pour le bien des Verniolanes et des Verniolans. Je remercie d'ailleurs les motionnaires d'avoir compris, pour des raisons objectives, que nous avons là une solution, même s'ils voulaient aller plus loin avec le parking.

Il n'y a pas de suppression de quoi que ce soit.

Nous sommes en train de créer quelque chose pour les Verniolanes et les Verniolans, et nous pouvons avancer assez vite dans ce projet même si nous devons demander des autorisations, ce qui peut prendre quelques mois, voire une année.

Il s'agit d'un projet qui va prendre place d'ici peu au cœur du village, et je trouve que c'est une belle collaboration entre des motionnaires, des pétitionnaires et l'Administration, que je remercie.

Je vous encourage vraiment à accepter cette motion amendée, et à renvoyer la pétition au Conseil administratif, pour qu'elle puisse se mettre en œuvre.

Vous retrouverez évidemment devant ce Conseil municipal un crédit d'investissement, puisqu'il s'agira de montants qui nécessitent un crédit d'investissement.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Dans l'invite, il y avait quand même effectivement une petite interrogation quant à l'emplacement. Nous la lirons tout à l'heure.

Je donne la parole à Mme ROCH.

Mme ROCH : merci.

Je suis bien contente que nous fassions un autre skatepark, puisque le premier est inutilisable. J'espère que ce qui est prévu à cet emplacement sera aussi dynamique que ce que vous venez d'énumérer.

À la décharge de M. BRON, et n'ayant pas non plus participé à la commission, il est difficile de savoir où sera située cette nouvelle infrastructure en lisant le rapport. Il est vrai que je l'ai lu plusieurs fois, parce que j'ai cherché où cela allait être situé. Ce n'est pas pour critiquer le rapport, mais cela n'était pas assez explicite.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je suis assez d'accord avec vous.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de passer à la lecture de l'invite. M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

créer un espace de pumptrack à côté de l'école des Ranches.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 161 A – 22.12 sont priés de lever la main.

La motion M 161 A – 22.12, Pour un espace d'activité plus centré, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

6.B) POUR UN SKATEPARK CENTRÉ À VERNIER-VILLAGE (PE 173 – 22.04) (MME GAULIN, RAPPORTEURE)

Cf rapport au point 6A) supra.

Mme BUNTSCHU, Présidente : la commission a décidé par 11 OUI, soit à l'unanimité, d'envoyer cette pétition pour traitement au Conseil administratif.

Un seul rapport a été établi pour cette pétition avec la motion ci-avant.

Mme GAULIN était rapporteure, mais elle est absente ce soir. Je lance donc les débats.

Y a-t-il une demande de parole ? Mme ROCH.

Mme ROCH : c'est juste une réflexion, parce qu'en fait je me suis mal exprimée.

Même si je comprends la démarche, ce qui est prévu entre les deux écoles – et je ne vais pas répéter le terme –, ce n'est pas un skatepark. Je trouve quand même dommage que nous n'ayons pas pu ou voulu faire un vrai skatepark sur la Commune en éliminant l'autre.

Voilà, c'est juste une parenthèse.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme ROCH.

S'il n'y a pas d'autre demande de parole, nous passons au vote. Il n'y a pas de lecture. Celles et ceux qui acceptent l'envoi de la pétition PE 173 – 22.04 au Conseil administratif pour traitement sont priés de lever la main.

L'envoi de la pétition PE 173 – 22.04, Pour un skatepark centré à Vernier-Village, pour traitement au Conseil administratif, est accepté par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

6.C) DES NOCTURNES À LA PISCINE EXTÉRIEURE DU LIGNON (M 195 – 22.09) (MME GAULIN, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission des sports du 9 novembre 2022

Rapporteure : Maria GAULIN

MOTION M 195 – 22.09 DES NOCTURNES À LA PISCINE EXTÉRIEURE DU LIGNON

- *Audition du motionnaire (INDÉPENDANT)*

Le commissaire motionnaire souhaite rendre la piscine plus attractive en proposant des expositions, des animations musicales en ouvrant la piscine un peu plus. Il rappelle aussi les périodes de canicules, où les communiens pourraient rester un peu plus de temps dans la piscine, surtout pour les personnes qui finissent tard le travail. Il explique que ça se fait beaucoup au nord de l'Europe. La Présidente (SOC) ouvre la discussion et un commissaire (SOC) demande des exemples au nord de l'Europe.

Le motionnaire évoque des affiches pour des concerts alors qu'il se trouvait au Danemark. Il propose aussi des spectacles de marionnettes pour les enfants. Un commissaire (MCG) indique qu'il y a déjà eu des concerts.

Un commissaire (VERT.E.S) trouve que la motion va dans la même idée que la motion précédente, à savoir de dynamiser la vie de quartier. Afin d'avoir du recul, il pense qu'une seule heure d'ouverture

supplémentaire serait suffisante, il propose également de décaler l'horaire plutôt que d'ajouter une heure, afin que l'engagement des employés reste identique.

Mme PILLONEL, Cheffe du service des sports (SSP), présente les réponses aux invites de la motion.

Invite 1 : prolonger l'ouverture d'une heure, un soir par semaine :

Mme PILLONEL rappelle que la piscine extérieure ferme actuellement à 20h00. La demande impliquerait une fermeture à 21h00, alors qu'à partir de 19h il n'y a plus grand monde dans les bassins. Elle ajoute qu'en mai et septembre il fait nuit vers 21h00 ; une ouverture tardive n'est pas idéale pour la sécurité.

Concernant le personnel, en termes de coût, cela équivaut à un gardien auxiliaire complémentaire à 60%, soit un budget de CHF 48'500.00. Il faut rajouter 4h par mois pour un caissier pour un budget de CHF 7'700.00.

Elle nous informe sur l'augmentation du budget, qui serait de CHF 56'200.00 pour la prolongation de l'ouverture d'une heure, un soir par semaine. Selon les statistiques des fréquentations pour les mois de juin à août 2022, les personnes quittent la piscine de manière linéaire durant l'après-midi jusqu'à la fermeture où il n'y a plus beaucoup de nageurs. M. STAUB démontre sur les graphiques que les utilisateurs partent avant 19h00.

Dès lors, Mme PILLONEL demande de ne pas rajouter une heure supplémentaire d'ouverture.

Invite 2 - prolonger automatiquement l'horaire d'ouverture en cas de période de canicule :

Mme PILLONEL indique que le médecin conseil annonce la canicule pour un délai très court. On peut trouver facilement un ou deux gardiens auxiliaires supplémentaires en quelques jours mais que, dès le mois de mars, les saisonniers deviennent introuvables car le recrutement pour la saison estivale commence déjà en février.

Elle souligne que les personnes âgées ne sortent pas quand il fait trop chaud. Et que lors de canicules la fréquentation baisse. Un test réalisé en 2018 n'a pas donné de résultats concluants.

Invite 3 - réfléchir à des animations :

Mme PILLONEL indique qu'il y a déjà beaucoup d'animations et le SSP réfléchit constamment à proposer des animations. Elle rajoute qu'il faut aussi rester vigilants sur la nuisance sonore pour limiter les plaintes. Une commissaire (LE CENTRE-VL) propose de décaler l'ouverture de la piscine une fois par semaine pour éviter de frais supplémentaires. Elle indique que les adolescents préfèrent rester jusqu'à la fermeture.

M. STAUB explique que 1'700 personnes seront pénalisées pour répondre au souhait des 500 personnes qui resteraient une heure de plus. Il revient sur le bruit qu'engendre la piscine et se demande quel jour choisir sachant que les nocturnes des magasins le jeudi ne rencontre pas de succès.

Un commissaire (MCG) trouve qu'il est inutile de rajouter une heure d'ouverture car dès la rentrée scolaire plus personne ne vient. Il rajoute qu'il y avait, à l'époque, une discothèque jusqu'à 22h00 et que les habitants de Gordon-Bennett réagissaient fortement.

Le commissaire motionnaire suggère de tester cette offre durant un mois (juillet), le jeudi. Il imagine que la terrasse du restaurant serait plus fréquentée. Étant lui-même un voisin direct de la piscine, il estime ne pas être dérangé par le bruit des enfants. Il trouve qu'un spectacle de marionnettes, n'est pas trop sonore et que pour les autres soirées, elles ne doivent pas être trop fréquentes.

Mme PILLONEL rappelle qu'un test de prolongation d'horaire avait été fait durant 5 jours consécutifs, mais sans succès. Les bons nageurs s'entraînent à la pause de midi et les personnes âgées viennent le matin. Le rapport entre le coût pour l'encadrement par les gardiens et le nombre de nageurs présents en fin de journée n'est pas favorable.

Un commissaire (VERT.E.S) revient sur sa première impression en citant son père qui était le patron de la piscine de Carouge. Il se rappelle que les gens s'en vont assez tôt.

Un commissaire (MCG) suggère la diffusion d'un film comme animation pour une meilleure fréquentation le soir.

Mme PILLONEL dit que cela a été réalisé dans la piscine intérieure et que la question s'est posée pour la piscine extérieure. Mais c'est plus compliqué à mettre en œuvre au niveau logistique et sécurité car le fond de la piscine intérieure était à 60cm.

Un commissaire (MCG) imagine qu'il y a des capteurs dans les bassins pour surveiller les personnes. M. STAUB lui répond par la négative.

M. STAUB revient sur les points évoqués. Il est sensible au souhait d'offrir davantage de possibilités mais un test a été fait et il n'a pas été concluant. Les expériences d'animation se poursuivront en faisant attention au bruit. Enfin, il invite les commissaires à rejeter la motion.

Une commissaire (SOC) pense qu'au vu des explications, la motion propose une bonne idée, mais ne remplit pas la mission de satisfaire la majorité de la population verniolane. L'exemple des commerces est parlant. Elle pense qu'une ouverture anticipée d'une heure le matin serait plus appréciée par les familles afin de bénéficier d'un peu plus de temps avec moins de chaleur.

Mme PILLONEL indique que cette réflexion sur l'horaire est menée chaque année. Elle rappelle les grands nettoyages du matin et une ouverture anticipée impliquerait que les gardiens arrivent vers 5h30 ou 6h, ce qui est très tôt. Elle ajoute qu'il y a très peu de monde à 9h. Une ouverture à 8h semble être trop matinale. Un commissaire (UDC) rappelle que le test d'ouverture prolongée est proposé pour un mois, et non durant tout l'été. Il s'inquiète des droits d'auteurs pour la projection des films.

M. STAUB rappelle qu'un essai a été réalisé sur 5 jours.

Mme PILLONEL répond que la projection de films est organisée avec l'organisme l'ABARC qui se charge des questions liées aux droits d'auteurs. Elle revient sur un coût lié aux heures supplémentaires du personnel lors d'animations.

La Présidente (SOC) souhaite clore la discussion et passer au vote de la motion.

Un commissaire (UDC) indique que l'UDC est favorable à un essai aléatoire.

Un commissaire (VERT.E.S) apprécie la motion mais il comprend aussi le Conseil administratif et l'administration. Il propose au commissaire (UDC) de déposer un amendement.

Le commissaire motionnaire propose de modifier l'invite 1 en ajoutant : sur une période d'essai d'un mois en juillet 2023.

M. STAUB trouve dommage de mettre autant d'argent sur un besoin quasiment inexistant. (CHF 15'000.00 à CHF 20'000.00).

La Présidente (SOC) demande si le motionnaire souhaite retirer sa motion.

Un commissaire (VERT.E.S) suggère que l'invite 2 soit supprimée.

Une commissaire (ALTERNATIVE) demande s'il est exact que la votation porte sur un essai qui coûtera de l'ordre de CHF 25'000.00.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) estime que le coût ne serait pas de plus de CHF 10'000.00 pour les 4 jours. De plus, elle considère qu'il faut ajouter 1% pour la caissière et non pas 10%.

M. STAUB indique que le montant pour 4 mois concernait 6 personnes et non pas une seule personne. Le montant de CHF 56'200.00 pour 4 mois doit être divisé par 4 pour un mois, cela représente environ CHF 15'000.00.

La Présidente (SOC) propose de passer au vote.

VOTE amendement

- Modification de l'invite 1 : à prolonger l'ouverture de la piscine du Lignon de 1h un soir par semaine sur une période d'essai d'un mois en juillet 2023.

L'amendement à la motion M 195 – 22.09, Des nocturnes à la piscine extérieure du Lignon, est refusé par 6 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE), 2 OUI (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG), et 3 Abst (1 MCG, 1 PLR, 1 UDC).

VOTE

La Présidente (SOC) soumet au vote la M 195 – 22.09 Des nocturnes à la piscine extérieure du Lignon.

La motion M 195 – 22.09, Des nocturnes à la piscine extérieure du Lignon, est refusée par 6 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE), 3 OUI (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 UDC), et 2 Abst (1 MCG, 1 PLR).

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion a été refusé par 6 NON, 3 OUI et 2 abstentions en commission.

Mme GAULIN était également rapporteure, mais elle est absente ce soir.

Il y a une proposition d'amendement général du Conseil administratif. Je donne la parole à M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci beaucoup.

Cette motion a été traitée une première fois de manière ordinaire en commission. Un certain nombre d'arguments ont été présentés. À la suite de l'examen de cette motion, une erreur de calcul a été découverte.

Dans un souci de bonne collaboration, de transparence et de cohérence, il paraît nécessaire que le Conseil administratif mentionne l'erreur.

Nous avons dès lors informé la commission des sports qu'il y avait une erreur de calcul, et que les chiffres donnés sur le coût d'un essai étaient erronés.

Dès lors, le Conseil administratif allait proposer un amendement général dans un désir de transparence et de cohérence avec son action. J'ai appelé personnellement le motionnaire pour le lui expliquer.

Cet amendement général propose de faire un essai d'un mois, car il nous paraît intéressant de voir ce qu'il en est parce que, même si les coûts sont encore modestes, cela pose des questions d'organisation non négligeables. Il faut donc voir s'il y a un public intéressé.

Nous ferons un retour en commission pour expliquer si cela est utile. Encore une fois, même si le prix peut paraître modeste sur un mois, en l'étendant, les coûts ne seront pas les mêmes et l'organisation bien plus compliquée.

Si vous décidez d'accepter cet amendement et la motion amendée, il y aura un retour en commission pour tout vous expliquer de manière éclairée.

J'adresse mes excuses, au nom du Conseil administratif, pour cette erreur que nous avons heureusement réparée. J'espère que nous avons fait preuve de transparence.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je donne la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je remercie le Conseil administratif de sa proposition. Je crois qu'elle va emporter l'unanimité, ou elle le devrait, tant il est vrai qu'un essai est toujours sympathique.

Nous pourrions mesurer par la suite les effets, les conséquences.

Je vous propose bien évidemment d'accepter ce projet. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Y a-t-il d'autres commentaires sur l'amendement ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons pouvoir passer au vote. M. ANGELOZ, pouvez-vous nous lire l'amendement ?

M. ANGELOZ, Secrétaire :

Le Conseil municipal de Vernier,

invite le Conseil administratif :

- 1 à mettre en place un essai d'ouverture prolongée à 21h00 de la piscine du Lignon, une fois par semaine pendant un mois (c'est-à-dire quatre ouvertures) durant l'été 2023 ;
- 2 à en faire un retour en commission des sports.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Je n'ai pas posé la question de savoir si le motionnaire voulait s'exprimer.

M. AUBERT : non. Cela me va très bien.

Je remercie le Conseil administratif pour sa transparence.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Nous passons donc au vote de l'amendement. Celles et ceux qui acceptent l'amendement général proposé par le Conseil administratif sont priés de lever la main.

L'amendement général proposé par le Conseil administratif à la motion M 195 – 22.09, Des nocturnes à la piscine extérieure du Lignon, est accepté par 22 OUI (5 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I), 6 NON (6 SOCIALISTES) et 5 abstentions (5 SOCIALISTES).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous allons passer au vote de la motion amendée.

Y a-t-il des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la motion M 195 – 22.09, amendée, sont priés de lever la main.

La motion M 195 – 22.09, Des nocturnes à la piscine du Lignon, amendée, est acceptée par 21 OUI (5 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC, 1 I), 7 NON (7 SOCIALISTES) et 5 abstentions (4 SOCIALISTES, 1 PLR).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

6.D) BOUCLEMENT DE CRÉDIT DE LA DA 083 – 16.02 RÉFECTION DE LA MACHINERIE ET RÉHABILITATION DES BASSINS EXTÉRIEURS DE LA PISCINE DU LIGNON (M. RUSSI, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission des sports du 7 décembre 2022

Rapporteur : Christophe RUSSI

**BOUCLEMENT DE CRÉDIT DE LA DA 083 – 16.02 RÉFECTION DE LA MACHINERIE ET
RÉHABILITATION DES BASSINS EXTÉRIEURS DE LA PISCINE DU LIGNON**

La Présidente (SOC) indique qu'un rapport d'information est nécessaire pour ce point.

Mme PILLONEL, Cheffe du service des sports (SPO), rappelle que le crédit d'investissements de CHF 6'830'000.00, destiné à la réfection de la machinerie et réhabilitation des bassins extérieurs de la piscine du Lignon, a été voté le 15 mars 2016. Tous les travaux ont débuté en 2017 et l'inauguration de la piscine a eu lieu en 2019.

En fin d'année 2020, la visite de garantie intermédiaire, avec l'entreprise générale et l'assistant du maître d'ouvrage, a eu lieu. Plusieurs disfonctionnements ont été constatés ; ils ont fait l'objet de quelques remarques.

Suite à cela, les travaux ont été exécutés en début 2021, avant d'être suspendus durant la période d'ouverture de la piscine, et de reprendre en automne. Des discussions avec l'entreprise ont eu lieu en automne pour finaliser les différents points et problèmes (monte-charge inondé en 2021 ; problèmes de canalisations pour le bassin olympique).

Tous les travaux ont été exécutés et le crédit est bouclé avec un disponible de CHF 6'496.38.

M. STAUB, Conseiller administratif, ajoute qu'une partie des travaux a pris du retard à cause du Covid. Il ajoute qu'il est normal d'avoir un retour de garantie pour des travaux pour plus de CHF 6 mios.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

Mme BUNTSCHU, Présidente : il s'agit d'un rapport d'information.

M. RUSSI, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. RUSSI : non, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. RUSSI.

Nous pouvons passer au point 7) de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE

7.A) ATTRIBUTION DE L'AIDE HUMANITAIRE (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 23 novembre 2022

Rapporteur : Johan MARTENS

ATTRIBUTION AIDE HUMANITAIRE

M. TISSOT, Secrétaire exécutif de la FGC, (Fédération genevoise de la coopération) présente un bilan succinct de l'ensemble des projets soutenus en 2021, suite à une présentation plus détaillée du projet phare par sa représentante. Ce dernier est un projet sur lequel la Ville de Vernier souhaite offrir un soutien

sur une durée de 3 ans, avec des montants variables. Ensuite la séance sera consacrée à la répartition de l'autre partie de l'enveloppe budgétaire de Vernier, soit CHF 20'000.00, servant à financer des projets locaux d'aide au développement et de coopération, d'associations, de groupements ou de résidents du territoire communal.

Les projets présentés ont fait l'objet d'une expertise pointue par la FGC pour les évaluer et pour chercher les éventuelles failles. La question de l'attribution des fonds est essentielle, raison pour laquelle la Ville de Vernier travaille avec un partenaire qui a des ramifications et des connaissances de terrain importantes. Cela permet d'obtenir des garanties que les fonds sont bien utilisés pour les objectifs fixés. Le fait d'avoir un partenaire comme la FGC diminue les risques qui existent dans d'autres situations.

Projet Phare 2022 – TOURISM FOR HELP – Mme LEJEUNE, Directrice opérationnelle et co-fondatrice :

Ce projet développé au Mali, en partenariat avec l'association malienne Joëly Devenir (le modèle FGC de coopération demande toujours d'avoir un partenaire sur place), a pour objectif d'organiser et d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires (env. 70 membres) en promouvant l'agroécologie. Il s'agit de créer et renforcer un réseau. Cela en développant les compétences des membres en gestion de petites entreprises notamment par la formation en agroécologie, gestion d'entreprise, hygiène dans la transformation et conservation alimentaire, et par un appui aux installations (amener l'eau et l'outillage, clôturer les parcelles, etc.)

Perspectives 2025 : augmenter le réseau à 70 producteurs minimum, organiser 9 marchés périodiques dans la capitale, monter le volume annuel des ventes pour pérenniser l'action. Puis au-delà, extension et multiplication des réseaux sur une région plus vaste.

Ce projet a débuté grâce aux fonds propres de l'Association. La part versée par la Ville de Vernier couvrira les frais jusqu'à novembre 2023.

Suite à quelques questions des commissaires, il est précisé que tous les bénéficiaires sont des paysans et qu'ils se rapprochent du réseau pour améliorer leurs compétences, pour produire mieux et vendre davantage. Il n'y a pas de bénévolat car les formations sont dispensées par des formateurs professionnels en agroécologie rémunérés. Le partenaire local a un portefeuille de formateurs qui peuvent intervenir ponctuellement.

Bilan des autres projets soutenus en 2021 :

Tous les bilans peuvent être examinés sur la présentation Power Point qui est annexée au procès-verbal.

Présentation des projets retenus par la FGC pour 2022 :

Tous les projets peuvent être consultés sur la présentation power point annexée au procès-verbal.

Il est proposé par M. KETTENACKER, Chef du service de la cohésion sociale, que le montant total des subventions de CHF 550'000.00 accordées pour 2022, soit réparti de la manière suivante :

- CHF 130'000.00 pour le projet Phare
- CHF 70'000.00 pour le SeCoDev - CHF 70'000.00 pour Terre des Hommes - CHF 70'000.00 pour Enfants du Monde - CHF 70'000.00 pour le projet Guatemala de la Centrale sanitaire suisse - CHF 70'000.00 pour IHEID - CHF 70'000.00 pour IRHA

VOTE :

Acceptons-nous la répartition de la subvention proposée par la FGC, y compris le projet phare, pour 2022 ?

7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG, 1 PLR)

4 Abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBERAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC)

Note de fin de séance : M. KETTENACKER propose de revoir le déroulé de ce type de séances. Il suggère de synthétiser la partie bilan sur un document écrit pour l'année prochaine. Seuls quelques éléments d'explication seraient fournis en séance durant 10 à 15 minutes. Cela permettrait d'avoir une présentation approfondie des projets sur lesquels les commissaires devront se prononcer en termes de nouveaux financements.

Note du rapporteur : Ce document serait utile à distribuer avec la convocation de la commission pour permettre aux commissaires de le lire avant la séance et pouvoir éventuellement poser des questions.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. MARTENS, vous étiez rapporteur d'information. Avez-vous une remarque ?

M. MARTENS : non, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : c'est noté.

Nous passons donc au point suivant.

7.B) ATTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 23 novembre 2022

Rapporteur : Johan MARTENS

ATTRIBUTION ASSOCIATIONS LOCALES

Apprentis d'Auteuil – Mme BLENKISOP, Responsable partenariats et philanthropie :

La Fondation se focalise sur les enfants et les jeunes en difficulté, ainsi que leur famille. Elle est basée à Vernier. Elle possède un restaurant d'insertion pour les jeunes en décrochage scolaire à Blandonnet (Birdhouse). Plusieurs thématiques sont abordées au niveau international, telles que la protection des enfants, la formation professionnelle et les familles. L'association demande CHF 10'000.00 à la Ville de Vernier.

Les Enfants d'Ongandi – Mme NKOU KURZ, Présidente :

Le projet vise à créer une bibliothèque scolaire dans une région située au centre du Cameroun. Un local et 2 employés ont été mis à disposition par la Commune. Cette bibliothèque contiendra de nombreux manuels scolaires achetés sur place et va permettre à une majorité d'enfants issus de cette région rurale d'avoir accès aux livres et à une meilleure éducation. La plupart des parents vivent de l'agriculture et leurs moyens financiers ne permettent pas de payer les manuels scolaires. Le budget demandé est de CHF 20'000.00.

Luvuvamu – M. VETTERLI, Président, accompagné d'un membre de l'association :

Le projet concerne la création d'une structure coopérative pour la production de manioc. Cette structure vise à encadrer le paysan producteur et le fabricant de produits dérivés du manioc, créer une activité économique et professionnelle pour cette population peu instruite, valoriser le travail paysan et manuel, faire observer les notions élémentaires d'hygiène dans la fabrication des produits dérivés du manioc, former des jeunes et jeunes mères, vulgariser les pratiques saines dans la production alimentaire. Le budget demandé est de CHF 10'000.00.

Association Palmier – M. SEKI THONDE, Président :

Le projet est situé au Bénin à Parakou et vise à rénover la cantine de l'école et à créer des sanitaires. Cela va permettre aux enfants de ne plus aller en forêt pour faire leurs besoins ou couper du bois pour la cuisine, évitant ainsi la déforestation, les morsures de serpent et les maladies diarrhéiques. La demande est de CHF 10'000.00.

Association La Joie – Mme KALONJI, Trésorière :

Le projet concerne la mise en place d'une bibliothèque itinérante dans des containers modifiés et installés dans 2 quartiers d'une ville en République Démocratique du Congo. Ils seront posés durant 4 semaines, au moment des Fêtes de la francophonie qui auront lieu à Kinshasa du 26 juillet au 6 août. Des ateliers de lecture, de rédaction et d'écoute seront également organisés au sein de la bibliothèque. La demande de budget est de CHF 20'000.00.

M. KETTENACKER, Chef du service de la cohésion sociale, propose de répartir équitablement le montant de l'enveloppe de CHF 20'000.00 entre 4 projets, soit CHF 5'000.00/projet. Le projet de l'Association La Joie n'a pas été retenu par le service car il manque de nombreux documents dans le dossier, tels que les statuts et le budget.

VOTE :

Acceptons-nous la proposition de répartition du service de la cohésion sociale concernant l'enveloppe de CHF 20'000.00 pour l'aide humanitaire, à savoir CHF 5'000.00/projet pour les 4 projets retenus ?

10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC)
1 Abst. (1 LE CENTRE-VERT-LIBÉRAUX)

La proposition de répartition est acceptée à la majorité.

Note de fin de séance : M. KETTENACKER propose de revoir le déroulé de ce type de séances. Il suggère de synthétiser la partie bilan sur un document écrit pour l'année prochaine. Seuls quelques éléments d'explication seraient fournis en séance durant 10 à 15 minutes. Cela permettrait d'avoir une présentation approfondie des projets sur lesquels les commissaires devront se prononcer en termes de nouveaux financements.

Note du rapporteur : Ce document serait utile à distribuer avec la convocation de la commission pour permettre aux commissaires de le lire avant la séance et pouvoir éventuellement poser des questions.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. MARTENS, vous étiez également rapporteur d'information.

M. MARTENS : je n'ai toujours rien à ajouter, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Nous passons au point 8) de l'ordre du jour.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

8.A) MISE EN PLACE DE LA SUPPLÉANCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (ART. 7, AL. 1 LAC) (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission des règlements du 29 novembre 2022

Rapporteur d'information : Thibaut JOTTERAND

MISE EN PLACE DE LA SUPPLÉANCE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX (ART. 7, AL. 1 LAC)

Le Secrétaire général, M. BURGISSER, présente la situation en analysant la situation dans les communes qui ont déjà adapté leur règlement dans le sens de la modification de la loi sur l'administration des communes (Genève, Meyrin, Veyrier et Versoix), et en se penchant sur la situation de notre Commune.

Deux questions sont saillantes : le nombre de suppléant-e-s et leurs prérogatives (exemples de limitations instaurées : pas possible d'être membre du Bureau, président-e de commission, membre de commission, rapporteur-e, membre d'une commission externe ou d'un comité associatif, scrutateur-trice).

Pour notre Commune, le règlement prévoit déjà que les membres des commissions peuvent être remplacés par un-e autre membre du groupe. Tout membre du Conseil municipal peut assister à une commission dans laquelle il-elle ne siège pas. Il est aussi rappelé que les dix séances plénières par année sont annoncées à l'avance. Il est aussi fait mention de la situation au Grand Conseil, dont la charge pour les élu-e-s est beaucoup plus lourde.

La discussion est ensuite lancée entre les différents commissaires. Elle peut être résumée ainsi :

Un commissaire (PLR) est défavorable à l'idée de suppléance et ne souhaite en tout cas pas d'une éventuelle entrée en vigueur avant la prochaine législature. Il rappelle sur ce point que la précédente commission s'était entendue sur ce point. Il pourrait être envisageable d'entrer en matière pour les plénières, mais en tout cas pas pour les commissions.

Un commissaire (UDC) est favorable à l'idée, et souligne que les remplacements en commission sont utiles, tel que c'est déjà permis par le règlement du Conseil municipal. Il souligne aussi que les coûts ne seraient pas supérieurs.

Un commissaire (MCG) est également favorable, et relève que des élu-e-s ont parfois des problèmes de santé et sont indisponibles pour une certaine durée. Dans ce sens, les suppléant-e-s peuvent être une bonne solution.

La Présidente (VERT.E.S) est favorable à l'idée, mais avec des réserves, pour éviter les abus. Cela pourrait être le cas pour les maternités ou pour des absences prolongées validées par un certificat médical.

Un commissaire (SOC) exprime les mêmes réserves, en estimant que des suppléances strictement encadrées peuvent constituer un progrès pour les cas mentionnés. Il relève par ailleurs que d'éventuelles suppléances ne devraient pas encourager le cumul de mandats et qu'elles ne pourraient de toute façon pas pallier toute absence.

Une commissaire (PDC-VERT'LIBÉRAUX) est clairement défavorable. Dans le cas d'une mise œuvre, elle verrait d'un bon œil qu'il y ait une limite de remplacements pour les plénières. Elle rappelle que les élu-e-s se sont engagé-e-s auprès de la population et doivent tenir cet engagement en étant présent-e-s.

Après ce tour de table, la Présidente (VERT.E.S) arrête le débat afin de laisser le temps au Secrétaire général de se préparer pour la suite de la discussion.

Le Secrétaire général récapitule les positions : les suppléances pourraient être instaurées mais pas pour les commissions, seulement pour les plénières, avec des limitations strictes. Il paraît raisonnable d'attendre la nouvelle législature pour une éventuelle mise en place, afin de ne pas fausser les règles du jeu. Les viennent-ensuite occuperaient les suppléances. Du point de vue des compétences, la personne qui supplée, en plénière, pourrait avoir la pleine capacité de conseiller municipal.

Des propositions seront faites lors de la prochaine séance de la commission en fonction de ce qui a été débattu.

Pour finir, tous les membres de la commission s'accordent pour un éventuel nombre restreint de suppléants, de l'ordre d'un ou deux en fonction de la taille du groupe, et d'une entrée en vigueur pas avant la prochaine législature.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. JOTTERAND, vous étiez rapporteur d'information. Avez-vous des remarques ?

M. JOTTERAND : non, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Nous passons au point 9) de l'ordre du jour.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE

9.A) UN RAPPORT ANNUEL SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (M 206 A – 22.12) (M. RUSSI, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 30 novembre 2022

Rapporteur : Christophe RUSSI

M 206 – 22.10 UN RAPPORT ANNUEL SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Prise de position et présentation par l'administration

Mme MARADAN, Cheffe de projets - Énergie et développement durable, rappelle que le plan climat cantonal 2030, 2^e génération, a été adopté par le Conseil d'État en 2021. Il vise une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone avant 2050.

Il est demandé à l'administration de prévoir un outil qui permettra de mesurer le chemin parcouru et les efforts à prévoir pour atteindre les objectifs climatiques.

Le plan climat communal comporte la ratification par la Suisse de l'Accord de Paris en 2017, en découlent une loi sur le CO2 de la politique nationale suisse et un plan climat cantonal 2^e génération, les communes ont la possibilité de mettre en place un plan climat communal qui s'additionne au document déjà existant, qui est le plan communal des énergies remis à jour en 2020. Ses objectifs sont de diminuer les gaz à effet de serre de 60% d'ici à 2030 et la neutralité carbone en 2050.

Le plan climat communal prévu à Vernier comporte deux volets :

- 1 La diminution des émissions de gaz à effet de serre, et*
- 2 L'anticipation et la gestion des effets du changement climatique sur le territoire communal.*

L'atténuation comporte les chapitres énergie et bâtiments, mobilité et consommation durable, alors que l'adaptation comporte les chapitres espaces naturels et biodiversité, aménagement du territoire et des questions de santé publique. La mise en place d'un plan climat nécessite la définition d'objectifs dans ces différents domaines ainsi que le développement d'un plan d'actions concret dans différents domaines.

L'approche climat se compose de trois phases :

Phase 1 : l'état des lieux qui a déjà débuté (bilan carbone, analyse climatique du territoire),

Phase 2 : la stratégie, soit l'adoption d'une vision à l'horizon 2030 et 2050 avec des objectifs chiffrés, une enquête avec les différents services pour la définition d'axes stratégiques prioritaires, et

Phase 3 : le suivi et la mise en œuvre des actions du plan climat en continu.

Il est également essentiel d'adopter une approche systémique et globale pour la mise en œuvre de la stratégie climatique communale. En effet, la thématique du climat est, par nature, transversale, l'ensemble des politiques publiques sectorielles étant impacté et/ou ayant un impact en retour sur les enjeux climatiques. Par ailleurs, le besoin d'agir pour faire face à l'urgence climatique, tant pour limiter le réchauffement global que pour se prémunir des risques qui en découlent, est toujours plus important.

L'efficacité du plan climat communal, pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, dépend donc grandement de la prise en compte des interdépendances entre les différentes politiques publiques et les différentes actions entreprises ou décisions adoptées à tous les niveaux et au sein de l'ensemble des services communaux. Ainsi, l'élaboration puis la mise en œuvre du plan climat communal devra viser à intégrer la dimension « climat » au cœur de chaque décision municipale, de chaque projet, de chaque politique publique sectorielle de l'administration communale, en cohérence avec les démarches et stratégies existantes.

Concernant le planning, l'état des lieux a déjà débuté. Le bilan carbone est en phase de récolte des données. L'objectif serait de terminer l'état des lieux et la mise en place de la gouvernance au premier semestre 2023, et, dans le courant du deuxième semestre 2023, de prévoir l'élaboration des mesures et de l'outil de suivi qui permettra de rédiger le rapport climatique annuellement.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Un commissaire (SOC) se demande comment inciter les entreprises situées sur la Commune de Vernier à collaborer afin de faire mieux au niveau de la consommation énergétique. Mme MARADAN indique qu'il s'agit pour le moment de présenter le projet et de réfléchir, avec tous les acteurs de la Commune, au moyen d'intégrer les entreprises.

Le Président (UDC) demande pourquoi rédiger un rapport chaque année, ce qui représenterait une surcharge de travail, et pas par législature. M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, informe qu'il n'est pas question pour l'instant d'adopter la motion telle quelle. Il est plus compliqué de rédiger un rapport annuel sur tous les aspects soulevés par la motion. Il y a des indicateurs à mettre en place mais c'est compliqué. Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, confirme qu'il y a un impact au sein de l'administration en termes de suivi et de rédaction de rapport. À ce jour, il est compliqué d'élaborer un tel document en termes de ressources, sans passer par des mandataires externes.

Concernant le coût du rapport annuel, une commissaire (VERT.E.S) demande si, sur une période de 5 ans, le problème de ressources serait le même ou si cela semble faisable. M. BUSCHBECK indique que la période de 5 ans correspond à une législature, ce qui ferait du sens, puisqu'à la fin de sa législature, le Conseil administratif fait le bilan complet de sa politique

Une commissaire (SOC) demande si l'administration voit l'utilité d'un tel rapport ? Mme MARADAN répond qu'il n'y a pas trop d'utilité pour le travail de l'administration, ce genre de rapport comportant beaucoup de texte et pas forcément des actions mises en œuvre. En revanche, l'outil de suivi avec des indicateurs pourrait s'avérer utile. L'aspect communication est important, mais il ne faut pas forcément rédiger un rapport trop lourd.

PRÉSENTATION DE LA MOTION PAR LES AUTEURS – DISCUSSION ET VOTE

Un commissaire (VERT.E.S) explique qu'il s'agit d'établir un document à lire pour tout un chacun, sachant qu'il faut avancer avec la problématique d'émissions de CO2 sur différents aspects. L'idée principale est de mettre en place un curseur afin de connaître chaque année la position de la Commune de Vernier sur le but à atteindre. Le document doit rester simple et ne doit pas coûter cher.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) aimerait savoir si ce genre de rapport est déjà établi par l'administration et s'il est destiné au Conseil municipal ou à la population ? Comment serait-il communiqué

à la population ? Le représentant des motionnaires (VERT.E.S) indique que le but premier d'un tel rapport est la transparence. Il s'agit d'un rapport de synthèse consultable afin de connaître l'avancement du projet.

Une commissaire (VERT.E.S) ajoute que pour montrer à la population que des changements doivent être entrepris au sujet de l'environnement, il est important pour la Commune de montrer l'exemple.

Une conseillère (LE CENTRE-VL) revient sur sa première question et aimerait savoir si un tel rapport est déjà en place dans l'administration. Est-ce que le problème de manque de transparence de l'administration nécessite un tel rapport ? M. BUSCHBECK répond qu'aujourd'hui la Commune n'a pas les outils qu'elle souhaiterait avoir. Un certain nombre d'indicateurs sont en train d'être mis en place au sein de l'administration afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et la neutralité carbone en 2050.

Le Président (UDC) demande si la finalité est de diminuer les émissions en tant que Commune ou s'il s'agit de s'adresser à l'ensemble de la population. Les leviers dont dispose la Commune ne sont pas énormes (bâtiments, véhicules électriques). La Commune, en tant que collectivité, est l'entité qui émet le plus de CO2 à Vernier. Le représentant des motionnaires (VERT.E.S) n'avait pas senti la différence de compréhension par rapport à la motion. Le but de la motion est de travailler sur les éléments dont la Commune exerce une influence directe, c'est-à-dire son bâti et ses équipements. Les espaces collectifs sont gérés par la Commune. Le but est de faire quelque chose à la hauteur de chacun.

M. BUSCHBECK relit l'amendement du projet : « à présenter chaque année au Conseil municipal l'état de la mise en œuvre de sa stratégie climatique ».

Le Président (UDC) passe au vote de la proposition d'amendement à la M 206 – 22.10, qui consiste à supprimer les invites existantes et à les remplacer par l'invite suivante : « à présenter chaque année au Conseil municipal l'état de la mise en œuvre de sa stratégie climatique », qui est approuvée par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTREVERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, et 1 PLR) et 1 Abst. (1 UDC).

Le Président (UDC) passe au vote de la motion M 206 – 22.10, Un rapport sur la transition écologique, amendée qui est approuvée par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, et 1 PLR) et 1 Abst. (1 UDC).

La présente motion, amendée, a été adoptée par la majorité de la commission.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion a été amendé en commission et accepté par 10 OUI et 1 abstention.

M. RUSSI, vous étiez rapporteur. Avez-vous des remarques ?

M. RUSSI : non, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Je donne la parole aux motionnaires. Mme COMPAGNON KAUFMANN.

Mme COMPAGNON KAUFMANN : merci Mme la Présidente.

Juste pour rappel. L'objectif de cette motion était de créer un outil qui nous permette de mesurer où nous en sommes dans la transition énergétique, ce qui a été fait. Ce qu'il reste à faire pour respecter le plan climat cantonal.

Il y a eu un amendement en commission, qui va dans le sens d'avoir un rapport synthétique, avec surtout des chiffres, pour éviter que cela fasse trop de travail à l'Administration ou que nous devions demander l'intervention d'un mandataire extérieur.

Cette motion a donc été acceptée par 10 OUI, pas de NON, et une abstention.

Je vous propose de l'accepter. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme COMPAGNON KAUFMANN.

Y a-t-il des demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, pouvez-vous nous lire l'invite ?

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à présenter chaque année au Conseil municipal l'état de la mise en œuvre de sa stratégie climatique.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 206 A – 22.12 sont priés de lever la main.

La motion M 206 A – 22.12, Un rapport annuel sur la transition écologique, est acceptée par 25 OUI (11 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 I) et 8 abstentions (2 MCG, 3 PLR, 3 UDC).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 10) de l'ordre du jour.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS

10.A) CRÉDIT BRUT DE CHF 3'300'000.00 DESTINÉ À LA RÉALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ÉTANG AINSI QUE DE LA VENELLE RELIANT LE PARC DE L'ÉTANG AU CHEMIN J.-PH.-DE-SAUVAGE (DA 213 – 22.11) (M. BRINER, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 30 novembre 2022

Rapporteur : Cédric BRINER

*DA 213 – 22.11 CRÉDIT BRUT DE CHF 3'300'000.00 DESTINÉ À LA RÉALISATION DU
RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ÉTANG AINSI QUE DE LA VENELLE RELIANT LE PARC DE
L'ÉTANG AU CHEMIN J.-PH.-DE-SAUVAGE*

Le réaménagement du parc de l'Étang prend en considération toute une série d'éléments qui démontre le sérieux et la qualité de cette étude.

Elle prévoit plus d'espace de multi-jeux pour les familles, des placettes permettant des rencontres, une réflexion intégrale autour de l'étang pour permettre une biodiversité accrue, des chemins lumineux dans les axes importants, l'aménagement d'un espace vierge de toute activité humaine, la mise en place d'éléments de sécurité autour de l'étang, comme pour des espaces de jeux en bois.

On comprend aussi mieux comment le parc sera intégré dans la zone urbaine.

Le seul élément qui a réellement fait débat a été la réduction de la taille du parc à chiens, mais après audition des orateurs, les membres de la commission ont bien compris l'idée de créer deux parcs au lieu d'un seul, permettant une plus grande mixité des chiens. De plus, un spécialiste canin a su convaincre une grande partie de l'audience de la justesse de la solution.

Tout au long de la présentation, les Conseillers municipaux ont reçu toutes les informations utiles. L'assemblée a accueilli très favorablement ce projet.

La Présidente (SOC) passe au vote de la DA 213 – 22.11, Crédit brut de CHF 3'300'000.00 destiné à la réalisation du réaménagement du parc de l'Étang ainsi que de la venelle reliant le parc de l'Étang au chemin J.-Ph.-de-Sauvage, qui est approuvée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG et 1 ALTERNATIVE), 1 NON (1 UDC), et 3 Abst. (1 CENTRE VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG et 1 PLR).

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. BRINER, vous étiez rapporteur. Je vous donne la parole.

M. BRINER : tout d'abord, je voulais commencer par m'excuser. J'ai cru comprendre que mon rapport était totalement insuffisant. Je tiens à m'en excuser. *Mea culpa*.

J'ai préparé un texte qui, je l'espère, vous donnera plus de contexte par rapport à cet élément.

Je vais donc vous présenter un peu tout cela.

Nous voyons que le parc a été coupé en quatre zones. Nous avons une zone non accessible, carrément sauvage, avec une partie arborisée, un étang sécurisé pour que les enfants ne puissent pas tomber dedans et alimenté avec de l'eau provenant des bassins environnants, avec environ deux fois plus d'eau. La bonne nouvelle est que la construction en béton, qui perd de l'eau, va être changée par un système basé sur du tissu.

Il y aura aussi une zone multi-jeux, avec un espace vert pour permettre aux usagers de jouer à différents types de jeux. Il y aura deux placettes, sortes de petits lieux dans lesquels il y aura des bancs, des tables et une vue sur l'étang pour pouvoir profiter du cadre.

Il y aura aussi des chemins. En écoutant les professionnels, il semble qu'ils seront arrangés pour être des balades, le but étant de ne pas effectuer des allers retours sur le même chemin, mais d'avoir la possibilité de faire des balades, que ce soit lumineux en partie, que cela traverse le parc de part en part.

Ce parc va également s'inscrire dans une sorte de balade qui permettra de relier la rue Jacques-Philibert-de-Sauvage.

Pour ce qui est des questions, la notion du parc à chiens a fortement interrogé tous les Conseillers municipaux. Pour rappel, les questions visaient le nombre de mètres carrés dévolus à nos amis les chiens. On passe de 1'300 mètres carrés à 1'000 mètres carrés, soit une perte d'environ 3%.

La nouveauté est qu'il y a deux parcs à chiens, permettant ainsi aux propriétaires d'éviter les conflits entre chiens. Ces parcs auront aussi des espaces herbeux pour permettre aux chiens de s'amuser.

Certaines personnes étaient un peu choquées de voir que les parcs à chiens avaient diminué de taille. Il a été rappelé qu'à Meyrin, où il y a des énormes parcs à chiens, les propriétaires s'installent juste à côté à peine avoir franchi le portail, le chien commence à marquer son espace et n'utilise que très peu l'entier de l'espace et les mètres carrés à sa disposition. Il a été également rappelé que c'était un pis-aller et qu'il était de la responsabilité des propriétaires de pouvoir balader leur chien ailleurs que dans les parcs à chiens.

Pour l'espace étang et zone protégée, les questions étaient les suivantes : que va-t-il se passer avec les carpes, les canards et les animaux. Nous avons entendu de la part des responsables que des gens allaient s'en occuper. Alors, j'espère dans le bon sens du terme. Il y avait aussi des préoccupations par rapport à la problématique des moustiques, la crainte que cette zone soit infestée, notamment par le moustique tigre. Nous avons été rassurés par un expert qui travaille à l'HEPIA et qui a donné son opinion. Selon cet expert, grâce à la multitude de grenouilles, nous ne risquons rien. Il y avait aussi des questions par rapport à la biodiversité. Il a été rappelé que la biodiversité ce sont des invertébrés, des batraciens, des macros invertébrés, que sais-je encore, qui permettent aux animaux de pouvoir se nourrir.

Je conclus là mon rapport de commission. Je suis encore désolé d'avoir pris maintenant cinq minutes de votre temps. Je comprenais bien que c'était une problématique. À travers ces quelques mots, j'espère que j'ai pu vous restituer au mieux et rapidement la situation que nous avons vécue en commission.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci beaucoup M. BRINER d'avoir pris le temps et d'avoir pu compléter votre rapport.

Nous en sommes au débat. Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci pour toutes ces explications. Quand nous lisons le rapport, nous n'avons pas tout cela.

Je n'ai pas assisté à la commission, mais je regrette fortement la diminution du volume du parc à chiens. On diminue le volume et en plus on le coupe en deux. Je trouve cette démarche étrange.

Je ne sais pas si certains d'entre vous y sont déjà allés, mais les chiens utilisent vraiment tout le parc à chiens actuel. Quand ils sont plusieurs, c'est vraiment sympa.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas promener les chiens partout. Nous avons peu de parcs à chiens sur la Commune. Je trouve vraiment triste que la réfection du parc de l'Étang soit réalisée au détriment de ce parc à chiens. Plusieurs motions ont été déposées au sein de ce Conseil municipal pour créer des espaces pour les chiens et, là, nous faisons l'inverse.

Je n'ai pas compris s'il resterait des animaux dans ce parc de l'Étang. J'ai cru comprendre que non, et cela aussi est très triste.

En l'état, je m'abstiendrai parce que je suis pour la réfection de cet étang, et c'est une demande de la population des Avanchets et alentours, évidemment de l'Étang, mais je ne peux pas la cautionner au détriment d'une autre catégorie de personnes.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme ROCH.

Je me permettrai juste de compléter l'information de M. BRINER. Je sors un peu de mon rôle de Présidente, mais je ne prends pas parti du tout.

J'ai assisté à cette commission et, en fait, il a été décidé de couper le parc à chiens en deux avec l'aide d'un expert canin. Il a fait tout un travail pour voir comment le rendre plus ludique. J'ai trouvé la démarche d'impliquer un expert canin dans ce projet assez intéressante.

Je ne donnerai pas mon avis personnel là-dessus parce que je ne peux pas, mais je tenais à donner cette information, qui me semblait pertinente.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : si le parc à chiens a été coupé en deux espaces, c'est surtout à la demande des propriétaires, car il y a quand même certaines personnes qui ont des petits chiens et ces dernières ne veulent pas les mélanger avec les gros chiens, de peur qu'ils les blessent en jouant.

Quant à la diminution des mètres carrés, il y aura peut-être quatre cents chiens supplémentaires avec l'arrivée des habitants du quartier de l'Étang, mais il est rare que les propriétaires promènent leur animal tous en même temps.

Comme l'a dit M. BRINER, la Commune de Meyrin a près de huit mille mètres carrés et les chiens sont agglutinés vers leurs maîtres. Ils utilisent des espaces de dix, quinze, vingt mètres carrés, pas plus.

Je crois que nous ne devons pas nous faire trop de souci par rapport à cela.

Par contre, si je peux compléter les propos de M. BRINER, il y aura des chemins piétonniers et cyclistes. Certains chemins ne seront que piétonniers, d'autres seront pour les cyclistes et les piétons en même temps. Nous avons demandé que des panneaux de signalisation soient posés pour que cela soit clair pour l'ensemble des usagers de ces chemins.

Les tanches et les petits poissons ont effectivement été placés ailleurs ; ils ne seront plus là.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ. C'est super comme complément.

Je donne également la parole à M. BRON et ensuite à M. BRINER.

M. BRON : brièvement. Tout ce que je voulais dire a déjà été à peu près dit.

Je voulais remercier M. BRINER qui était très, trop, synthétique, mais merci d'avoir complété votre rapport. Nous avons bien retrouvé les débats de commission.

Le groupe PLR s'était abstenu en commission, justement à cause du parc à chiens. Nous n'étions pas convaincus de la diminution du parc. Nous avons fait une pesée d'intérêts. Comme l'a dit M. ANGELOZ, l'expert canin a indiqué que les propriétaires de chiens n'utilisent pas l'espace complet du parc. Ce qu'il a proposé a visiblement été retenu pour le projet, à savoir certes une diminution de la taille, mais une amélioration de la qualité du parc.

Le groupe PLR soutiendra donc ce soir la DA. Toutefois, nous resterons attentifs à ce que le bien-être des chiens et de leurs propriétaires soit toujours pris en compte. Comme évoqué en commission, il y a deux ou trois parcs aux Avanchets qui pourraient être améliorés. Si ceux-ci l'étaient, il y aurait peut-être moins de chiens des Avanchets qui viendraient à l'Étang. Il y a peut-être là une amélioration à apporter pour l'ensemble des habitants.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

M. BRINER, vous avez la parole.

M. BRINER : merci.

M. ANGELOZ, je voulais vous remercier. Je suis encore désolé de ne pas avoir relevé tous les points évoqués en commission. J'ai voulu être synthétique.

Pour revenir sur l'aspect de ce parc à chiens et du parc en général, je trouve dommage que la nature humaine regarde ce qu'elle va perdre et non ce qu'elle va gagner.

J'entends bien que nous allons perdre sept cents mètres carrés pour les chiens. Par contre, nous allons gagner un nouvel espace pour les habitants, soit pour les enfants et les adultes.

Je comprends la posture où nous aimerions avoir les deux. Nous aimerions avoir davantage de surface, ainsi nous pourrions contenter tout le monde. Malheureusement, nous ne pouvons pas contenter tout le monde.

Je vous invite à accepter cette motion, car il s'agit d'un bon compromis, un compromis qui n'est pas compromettant. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour vos déclarations et votre soutien.

Je trouve effectivement que ce projet est issu d'une belle collaboration entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, puisque ces remarques sur le parc à chiens, notamment, avaient été faites dans le cadre du crédit d'étude.

Nous avons donc pris la décision de travailler avec un expert canin pour étudier la qualité du parc. Il n'y a pas que la taille qui compte, il y a aussi parfois la qualité du parc que l'on va réaliser. Dans ce sens-là, il était important d'avoir un parc de qualité pour les chiens.

Il est vrai que c'est un espace qui doit être partagé. Il y a les propriétaires de chiens. Il y a la place pour la nature, pour la biodiversité, un îlot de fraîcheur, et également un peu de surfaces herbeuses. Cela demande des arbitrages, mais il est vrai qu'il est aussi important que les enfants du parascolaire ou de la crèche puissent s'asseoir encore dans l'herbe, ce qui est très peu le cas dans ce quartier.

Je trouve important de conserver dans ce quartier cet endroit central avec de l'herbe.

Je vous remercie donc pour votre soutien et votre collaboration sur ce projet.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons lire le décide. Oui, M. le Secrétaire, j'allais vous passer la parole, vous êtes plus rapide que moi.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Non, je ne vous presse pas, Mme la Présidente, mais le décide est tellement long que nous allons en avoir pour un petit moment !

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 3'300'000.00 DESTINÉ À LA RÉALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ÉTANG AINSI QUE DE LA VENELLE RELIANT LE PARC DE L'ÉTANG AU CHEMIN J.-PH.-DE-SAUVAGE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de réaménager le parc de l'Étang en lien avec la construction du quartier de l'Étang ;

vu la volonté d'assurer la continuité et la cohérence du projet avec le parc des Écoles afin de constituer à terme le parc linéaire prévu dans le Grand Projet Châtelaine ;

vu la loi 12551 ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de CHF 219'560'000.00 et un crédit au titre de la subvention cantonale d'investissement de CHF 25'500'000.00 relatifs à la mise en œuvre du Projet d'agglomération de troisième génération (PA3) et qui comprend une subvention cantonale maximale de CHF 1'650'000.00 pour l'établissement des études et travaux du réaménagement du parc de l'Étang ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 30 novembre 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'672'110.00 destiné à couvrir le montant des honoraires et travaux pour le réaménagement du parc de l'Étang ;*
- 2 *de prendre acte qu'une subvention de CHF 1'062'500.00 sera demandée au Canton ;*
- 3 *de comptabiliser la dépense nette de CHF 1'609'610.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 4 *d'amortir la dépense nette de CHF 1'609'610.00 au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
- 5 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 154'010.00, dont à déduire la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de CHF 11'010.00, destiné aux travaux de construction du collecteur sous la venelle reliant le parc de l'Étang au chemin J-Ph.-De-Sauvage ;*
- 6 *de comptabiliser la dépense de CHF 154'010.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*

- 7 *d'amortir la dépense de CHF 154'010.00 au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 72.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
- 8 *de prendre acte que ce crédit sera financé en partie au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 72.46 après approbation du décompte final du chantier par le Conseil du FIA ;*
- 9 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 473'880.00 destiné à couvrir le montant des honoraires et travaux pour le réaménagement de la venelle reliant le parc de l'Étang au chemin J. Ph.-de-Sauvage ;*
- 10 *de prendre acte qu'une subvention de CHF 187'500.00 sera demandée au Canton ;*
- 11 *de comptabiliser la dépense nette de CHF 286'380.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 12 *d'amortir la dépense nette de CHF 286'380.00 au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n° 62.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
- 13 *de prendre acte que les études et travaux concernant le réaménagement du parc ainsi que de la venelle reliant le parc de l'Étang au chemin J.-Ph.-De-Sauvage seront subventionnés via le Projet d'agglomération de troisième génération (PA3).*

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé Mme la Présidente.

L'assemblée applaudit.

Mme BUNTSCHU, Présidente : bravo M. ANGELOZ.

Nous passons donc au vote. Celles et ceux qui acceptent la DA 213 – 22.11 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 213 – 22.11, Crédit brut de CHF 3'300'000.00 destiné à la réalisation du réaménagement du parc de l'Étang ainsi que de la venelle reliant le parc de l'Étang au chemin J.-Ph.-de-Sauvage, est acceptée par 24 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR, 1 I), 4 NON (1 MCG, 3 UDC) et 5 abstentions (5 MCG).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 11) de l'ordre du jour.

11. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous n'avons pas reçu de délibération du Conseil municipal.

Nous pouvons passer au point 12) de l'ordre du jour.

12. PÉTITIONS

12.A) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PÉTITION PE 196 A – 17.04 « PROBLÈMES DE CIRCULATION AU CHEMIN PHILIBERT-DE-SAUVAGE ET SUR LA CONTRE-ROUTE DE LA ROUTE DE MEYRIN » (PE 196 B – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 196 A – 17.04

relative à l'objet suivant :

PROBLÈMES DE CIRCULATION AU CHEMIN PHILIBERT-DE-SAUVAGE ET SUR LA CONTRE-ROUTE DE LA ROUTE DE MEYRIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La pétition susmentionnée avait été envoyée, pour traitement, au Conseil administratif, avec les recommandations suivantes :

- 1 améliorer la signalisation à l'entrée du chemin Philibert-de-Sauvage ;*
- 2 charger la Police municipale de procéder activement et régulièrement à des contrôles de circulation au chemin Philibert-de-Sauvage, de même qu'à la contre-route de la route de Meyrin ;*
- 3 étudier la possibilité de mettre le secteur concerné en zone bleue.*

Au regard des mesures demandées par les pétitionnaires, la Ville de Vernier a dû procéder à un arbitrage concernant leur mise en œuvre. En effet, il s'avère que la mise en place d'une zone bleue macaron est incompatible avec la conservation du régime « riverains autorisés ». Cela s'explique par le fait que les zones bleues doivent être accessibles à l'ensemble des habitants d'un secteur donné, qui ne bénéficient pas toujours du statut de riverain. Par ailleurs, l'Office cantonal des transports n'autorise à ce jour plus de tels régimes, car le statut de riverain est impossible à contrôler par les autorités compétentes, et que cela constitue une forme de privatisation de l'espace public.

La Ville de Vernier a donc pris la décision d'intégrer la partie nord du chemin à la zone macaron 43 A, et de mettre la partie sud en zone blanche limitée à 3h, afin de satisfaire la diversité des besoins des habitants et visiteurs du chemin. En effet, il est utile de préciser que la création de zones bleues en zone villa reste une exception, car cette mesure doit permettre de combler d'éventuels déficits en matière d'offre de stationnement sur fonds privé. Intégrer l'entièreté du chemin à la zone macaron 43 A était de ce fait inenvisageable, les ratios de stationnement exigés dans le Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSF) étant respectés dans le secteur. La mise en œuvre de cette mesure, en janvier 2018, a ainsi nécessité la suppression de la plaque complémentaire « riverains autorisés ».

Les contrôles de police ont quant à eux été multipliés afin de résoudre les problèmes liés au stationnement sauvage et à la présence de véhicules ventouse.

La pétition PE 196 A – 17.04 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la pétition PE 196 A – 17.04 « Problèmes de circulation au chemin J.-Ph.-de-Sauvage et sur la contre-route de la route de Meyrin ».

12.B) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PÉTITION PE 300 A – 18.04 « SÉCURITÉ SUR LE MAIL DU LIGNON » (PE 300 B – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 300 A – 18.04

relative à l'objet suivant :

SÉCURITÉ SUR LE MAIL DU LIGNON

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La pétition susmentionnée avait été envoyée, pour traitement, au Conseil administratif, avec les recommandations suivantes :

- 1 demander aux services communaux d'effectuer des contrôles plus fréquents du fonctionnement de la borne permettant aux ayants droit d'accéder au mail du Lignon*
- 2 demander au service de la Police municipale de contrôler les non ayants droit*
- 3 adresser un courrier aux pétitionnaires stipulant que leur demande est bien traitée et que des mesures seront prises en attendant le réaménagement de la place en 2019.*

À la suite de l'envoi de cette pétition, un courrier a été adressé aux signataires de ce texte afin de les informer de la date de début des travaux de réaménagement de la place du Lignon.

Nous précisons qu'entre-temps nos services communaux ont répondu aux deux premières recommandations faites par votre Conseil au Conseil administratif.

La pétition PE 300 A – 18.04 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la pétition PE 300 A – 18.04 « Sécurité sur le mail du Lignon ».

12.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PÉTITION PE 187 – 22.06 « ÉVITER LE TRANSIT INJUSTIFIÉ DE VÉHICULES AU CHEMIN DES FLORALIES, 1218 COINTRIN (COMMUNE DE VERNIER) » (PE 187 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 187 – 22.06

relative à l'objet suivant :

ÉVITER LE TRANSIT INJUSTIFIÉ DE VÉHICULES AU CHEMIN DES FLORALIES, 1216 COINTRIN (COMMUNE DE VERNIER)

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au nom des riverains du chemin des Florales, la pétition demande de préserver ces derniers des nuisances dues au trafic routier en faisant cesser le transit injustifié. Les mesures demandées en priorité par les pétitionnaires sont la mise en place d'une interdiction de tourner à gauche depuis l'avenue Louis-Casaï sur le chemin des Florales et la création d'un tournant à gauche sur le chemin des Coudriers. Si ces mesures n'étaient pas retenues, la pétition demande en contrepartie la mise en place d'un panneau « riverains autorisés », de chicanes complémentaires, d'un poteau sur le trottoir, de marquages supplémentaires de la zone 30, d'une meilleure alternance des places de stationnement ou d'une réduction/suppression de celles-ci.

L'ensemble de ces mesures ont été analysées par la Ville de Vernier, qui a présenté ses recommandations à la commission de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité en date du 27 septembre 2022.

Le 11 octobre 2022, le Conseil municipal a pris la décision d'envoyer la pétition PE 187 – 22.06 au Conseil administratif, afin que ce dernier lui donne la suite qu'il convient.

Au vu de ce qui précède, la Ville de Vernier a demandé à l'Office cantonal des transports, propriétaire du fonds, qu'une double ligne blanche interdisant le tourner à gauche depuis le nord de l'avenue Louis-Casaï soit créée, conformément à ce qui a été présenté en commission. Ce dernier a accepté la mise en place de la mesure et nous a annoncé qu'elle serait effective début 2023. L'efficacité de la mesure sera évaluée 12 mois après sa mise en œuvre, et des adaptations complémentaires pourront être prises si le transit persistait.

La pétition PE 187 – 22.06 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la pétition PE 187 – 22.06 « Éviter le transit injustifié de véhicules au chemin des Florales, 1216 Cointrin (Commune de Vernier) ».

Nous passons au point 13) de l'ordre du jour.

Départ de Mme AHMARI à 22h16.

13. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

13.A) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 5'270'000.00 DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE-MAISONNEUVE ET LA MISE EN SÉPARATIF DES CHEMINS DE-MAISONNEUVE, DES ÉGLANTINES, DES ANÉMONES ET DE LA CHESNAIE (DA 218 – 22.12)

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau propose un envoi en commission du génie civil et des équipements.

J'ouvre volontiers un tour de parole. M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Très brièvement. Je vais refuser l'entrée en matière sur ce dossier, non pas parce que je ne suis pas convaincu de la mise en séparatif – vous savez que j'ai même l'habitude d'être plutôt rapporteur de la commission du génie civil et des équipements sur ces questions-là –, mais simplement parce que je ne pense pas que c'est utile, surtout vu la communication du Conseil administratif sur le BNHS, bus à haut niveau de service.

Je ne suis pas convaincu qu'à cause d'un bus il faille modifier les sorties de tout un quartier sur la route de Vernier.

Je me réjouis donc, au vu des majorités, d'étudier cela en commission. Mais je ne suis pas prêt ce soir à donner mon aval par rapport à ce type d'infrastructure routière.

Mme BUNTSCHU, Présidente : c'est noté. Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc voter la prise en considération et l'envoi en commission en même temps.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DA 218 – 22.12 et son envoi en commission du génie civil et des équipements sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 218 – 22.12, est acceptée par 30 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC, 1 I), 1 NON (1 PLR) et 1 abstention (1 MCG).

Cette DA est envoyée en commission du génie civil et des équipements.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 14) de l'ordre du jour.

14. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous n'avons pas reçu de proposition du Conseil administratif.

Nous pouvons donc passer au point 15) de l'ordre du jour.

15. MOTIONS

15.A) NE SCINDONS PAS VERNIER EN DEUX ! (MM. NOBS, GOMES DE ALMEIDA ET NOËL) (M 217 – 22.12)

NE SCINDONS PAS VERNIER EN DEUX !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- *que le Département fédéral des transports a validé les projets-pilotes de péages urbains dans deux villes de Suisse romande : Genève et Bienne ;*
- *que d'après les cartes présentées par l'administration fédérale, notre commune est scindée en deux, entre le périmètre librement accessible et celui sujet au paiement d'une taxe à l'entrée et à la sortie ;*
- *que les Verniolans habitant à l'est de l'avenue de l'Ain et de l'avenue du Pailly devraient payer cette taxe pour se rendre notamment à la Mairie, à la piscine du Lignon ou à la bibliothèque municipale des Avanchets ;*
- *que la police municipale (av. Henri-Golay 26) se trouve à l'intérieur du périmètre à accès limité ;*
- *que nos infrastructures communales sont mutualisées sur plusieurs sites de la commune ;*
- *que certaines personnes ne peuvent pas effectuer tous leurs déplacements en transports publics ;*
- *que beaucoup d'habitants de Vernier sont de condition économique modeste ;*
- *qu'il convient que Vernier garde une cohésion territoriale.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à intervenir auprès du Conseil d'État, du Département fédéral des transports (DETEC) ou de toute autre autorité compétente pour demander que l'intégralité du territoire communal de Vernier se trouve à l'extérieur du périmètre de la ceinture urbaine soumise à une taxe.

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau vous suggère un envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Je donne la parole aux motionnaires. M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Très chers collègues, vous avez tous suivi l'actualité. Un projet pilote de péage urbain va être mis en place dans plusieurs villes, dont Genève. L'objet de la motion et des motionnaires n'est pas d'ouvrir un grand débat sur la mobilité, pour ou contre ce projet de péage, mais il découle simplement d'un constat.

Je pense que vous avez lu sur le site de la Tribune de Genève que cette ligne Maginot – je ne sais pas comment l'appeler – traverse notre Commune et il en résulte que nos habitants qui se trouvent à l'est de l'avenue de l'Ain ou de l'avenue du Pailly seraient dans la zone soumise au paiement d'une taxe, et les autres ne le seraient pas.

Plus concrètement, des personnes qui voudraient se rendre à la Mairie devraient franchir cette ligne, même pour aller à la piscine du Lignon.

Ce n'est pas très sympathique pour notre Commune. Je ne me prononce pas du tout sur le fond du péage urbain.

Tout ce que la motion demande, en tout amitié, c'est que notre Conseil administratif fasse le nécessaire pour que Vernier soit dans une seule zone, pour que nous gardions notre unité, parce que trop souvent on nous reproche que la Commune de Vernier n'a pas suffisamment d'unité entre ses différents secteurs, entre ses différents quartiers. Il faut donc surtout éviter que l'on nous mette cette ligne artificielle qui nous séparerait encore plus les uns des autres.

Je vous remercie de faire bon accueil à cette motion et, vu sa simplicité, nous pourrions même l'accepter sur le siège.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS. Si je comprends bien, vous nous faites une proposition de vote immédiat. C'est cela.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie.

Cette proposition de vote immédiat nous prend un peu de court. Sur le fond, il y a une vraie question qui est posée par le groupe UDC, et le Conseil administratif remercie le groupe UDC de poser cette question.

La question de la frontière de cette ceinture urbaine nous touche effectivement pleinement. Qu'elle soit à la frontière avec la Ville de Genève, qu'elle soit au niveau de la moyenne ceinture ou qu'elle soit à la frontière communale avec Satigny, Meyrin, Le Grand-Saconnex, ce n'est pas anodin pour des questions de mobilité interne à la commune, mais aussi pour une question de nuisances, puisque partout où des péages urbains ont été mis en place, nous savons qu'il y a une forte diminution du trafic de transit et de destination à l'intérieur du périmètre, mais qu'à l'extérieur de ce périmètre, la circulation a tendance à augmenter et les nuisances qui vont avec.

Une fois de plus, on repousse les nuisances que l'on n'a pas envie au centre-ville sur la périphérie. La périphérie, c'est Vernier, et Vernier a aussi des habitants qui souffrent de ces nuisances.

Ces questions doivent donc être posées, et nous nous réjouissons de les traiter en commission.

M. STAUB, Conseiller administratif : je me permets de prendre la parole.

Le Conseil administratif souhaite un envoi en commission pour la raison suivante : si vous voulez avoir une pression des Conseillers municipaux, qui pourraient interroger des gens de l'État, vous avez intérêt à traiter le projet en commission.

Ce n'est pas une question de soutien, c'est une question de stratégie.

Comme l'a dit mon collègue, vous pouvez faire confiance au Conseil administratif, mais c'est nous qui vous ferons le retour des discussions. Si vous voulez que les gens de l'État répondent directement à vos questions et qu'ils vous expliquent pourquoi ils ont choisi cela, un envoi en commission est une meilleure solution, notamment pour faire valoir immédiatement votre position. C'est pour cela qu'un envoi en commission a été privilégié. Vous nous avez pris de court en demandant un vote immédiat.

Si vous nous envoyez directement cet objet, nous ferons le travail. Il n'y a pas de souci.

Mais au départ, nous avons favorisé un envoi en commission, non par une tiédeur d'aller devant l'État, mais parce qu'il y a un intérêt à ce que l'État se retrouve aussi devant les Conseillers municipaux.

En fait, c'est égal pour nous. Vous pouvez nous faire confiance. Nous irons discuter avec l'État, puisque vous avez compris que nous soutenons la motion.

Désolé, mais nous avons été un peu surpris de la proposition de vote immédiat, puisque le Bureau avait proposé un envoi en commission. C'est pour cela que nous avons eu une hésitation. Nous pensons que l'envoi en commission est préférable, mais vous aurez compris que ce n'est pas sur le fond, mais sur la forme que nous nous exprimons, pour avoir une stratégie par rapport à l'État.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Nous avons plusieurs demandes de parole. M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

J'aimerais vraiment que nous parlions de cela en commission. Je n'aimerais pas le faire en vote immédiat. Je pense que c'est un sujet qui nous intéresse tous et qui mérite débat. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MARTENS.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : je vous remercie.

Je crois qu'aujourd'hui Genève n'est pas seulement la Ville de Genève ou le centre-ville. Nous avons une ville qui est quasiment compacte. Tracer des frontières pour un péage à l'intérieur du canton, cela relève de l'arbitraire total et c'est juste incompréhensible.

Cela étant, je pondérerai un peu les choses. Je pense que cette idée de péage urbain va être – comme la traversée de la rade – une immense idée qui se concrétisera dans deux siècles, quand nous ne serons plus là.

Mais nous allons quand même voter OUI pour un envoi de ce projet en commission.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Je donne la parole à M. BRINER.

M. BRINER : c'est vrai que la mise en place de nouvelles limites est toujours assez difficile.

J'ai toujours l'impression que nous allons disposer de nouveaux éléments quand l'État sera là. Je ne trouve donc pas que c'est une bonne idée de voter sur le siège.

Je trouve intéressant d'envoyer ce projet en commission, ainsi nous serons plus autour de la table, nous aurons une posture plus représentative et je trouve que cela n'a que des avantages.

Merci encore d'avoir relevé cette question.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je donne la parole à M. CERUTTI.

M. CERUTTI : puisque ce texte ne se positionne pas d'un côté ou d'un autre, et que tout le monde est plus ou moins d'accord avec ce qui est écrit, si nous voulons avoir une légitimité forte envers les services de l'État, et particulièrement l'État lui-même, il faut que nous ayons une unanimité avec un texte travaillé en commission, une unanimité de commission et de ce délibératif. Ainsi, le Conseil administratif pourra aller de l'avant avec cette légitimité absolue et lui donnera la force de pouvoir négocier avec l'État.

Oui, pour un envoi en commission et que nous ayons deux ou trois auditions.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI.

M. NOBS, maintenez-vous votre proposition de vote immédiat ?

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Non, je retire ma demande de vote immédiat. L'objectif était juste d'épargner des dépenses pour ne pas faire de séance de commission. C'était aussi un témoignage de confiance envers notre Conseil administratif, mais je retire volontiers cette demande de vote immédiat.

Mme BUNTSCHU, Présidente : j'ai vraiment senti du soulagement !

Brouhaha dans la salle.

Mme BUNTSCHU, Présidente : s'il vous plaît, un peu de silence. Merci.

Je vous propose donc, s'il n'y a pas d'opposition, de voter ensemble la prise en considération, ainsi que l'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité,

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission de la motion M 217 – 22.12 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 217 – 22.12, Ne scindons pas Vernier en deux !, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Cette motion est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

**15.B) UN ACCÈS SÉCURISÉ AUX SENIORS DU STADE DE FOOT DE VERNIER-VILLAGE
(M. BRINER) (M 220 – 22.12)**

UN ACCÈS SÉCURISÉ AUX SENIORS DU STADE DE FOOT DE VERNIER-VILLAGE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Des déplacements sécurisés pour nos seniors sont un élément primordial pour ces derniers. Face à un escalier sans main courante, ils peuvent se décider à descendre en risquant la chute ou s'interdire de descendre, et ainsi manquer un moment agréable avec leurs petits-enfants.

Le stade de Vernier-village manque d'une main courante, du terre-plein central aux abords des terrains. Il existe bien une descente, mais elle se situe de l'autre côté du bâtiment, n'est pas visible et l'utilisateur doit demander l'ouverture d'une porte pour y accéder.

Rendons cet endroit sûr et accueillant pour nos aînés, qu'ils puissent se mouvoir sans devoir demander de l'aide, et que les éléments soient directement accessibles.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à installer une main courante sur l'escalier reliant le terre-plein centrale aux abords des terrains.

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau ne s'est pas prononcé sur le traitement de cette motion. Nous vous laisserons décider de la suite.

Je donne la parole au motionnaire, M. BRINER.

M. BRINER : en fait, cette motion est assez simple. Peut-être que j'aurais mieux fait d'être beaucoup plus explicite dans mes propos, plutôt que de trouver des formulations alambiquées.

Quand nous allons au stade de football de Vernier-Village, nous nous retrouvons en hauteur par rapport à l'endroit où il y a les joueurs - l'espace dévolu au football -, avec quatre marches qui sont difficiles à franchir pour les personnes à mobilité réduite.

L'idée est d'avoir simplement une main courante à cet endroit.

Bruit de fond.

Mme BUNTSCHU, Présidente : s'il vous plaît. Merci. Un peu de silence.

M. BRINER : j'ai déjà déposé une question écrite en ce sens, et on m'a répondu qu'il y avait déjà une rampe d'accès derrière le bâtiment, qui n'est pas visible au premier abord et pour lequel ...

Bruit de fond continu.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. BRINER, excusez-moi, je vais vous interrompre un moment.

S'il vous plaît, pouvons-nous avoir du silence ? Merci.

M. BRINER : vous m'avez coupé ...

Ce que je disais, c'est que la problématique vient du fait que l'installation prévue ne se voit pas de prime abord, qu'elle est assez éloignée, qu'elle est masquée derrière le bâtiment. La personne à mobilité réduite doit savoir que cette infrastructure existe et doit demander au responsable du bar de bien vouloir ouvrir la porte.

J'ai déjà vu des personnes âgées qui se sont plaintes et qui ont dû être aidées pour descendre les quatre marches en question. C'est problématique pour moi, et je pense que c'est problématique pour tous. Je pense que la mobilité n'est pas quelque chose que nous devons demander ou quémander.

Si cette main courante était faite par mes soins, les coûts seraient de CHF 3'000.00, mais ils peuvent être aussi devisés à CHF 5'000.00. Je n'en sais rien.

Je trouve que cette demande est simple et qui répond à un besoin pour les gens qui ont une mobilité réduite. Je rappelle que le stade est un lieu public.

Quand nous sommes dans un endroit aussi populaire, de pouvoir descendre quatre marches pour arriver à l'endroit où tout le monde se trouve, cela paraît être le strict minimum.

Au vu de la demande, soit d'installer une main courante afin que les personnes puissent se tenir lorsqu'elles descendent les marches, cela me paraît évident.

Je vous invite tous à accepter ce projet, pour tous ceux qui aiment le football.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

Je donne la parole à M. MARTENS.

M. MARTENS : pour moi, c'est le contraire que pour la motion précédente.

Là, je pense qu'il serait vraiment superflu d'en parler en commission.

Un vote immédiat de la motion, avec envoi au Conseil administratif, convient parfaitement. S'il y a lieu de poser une barrière, qu'il la pose.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Je suis vraiment un peu surpris parce que, si vous allez au stade, il y a une rampe pour descendre vers les terrains.

Ce que vous appelez des marches, ce sont des gradins. Nous en avons dans tous les stades et nous ne descendons pas par les gradins. Il y a quelques marches qui existent.

Pour emprunter la rampe, il n'y a pas besoin d'ouvrir la buvette pour l'atteindre. À l'époque, il y avait des sièges devant la buvette, mais ils n'existent plus ; il y a donc un passage largement suffisant pour passer de la buvette aux terrains.

En plus, cette descente permet de rejoindre les deux autres terrains, l'ancien terrain stabilisé et celui du bas.

En réalité, c'est extrêmement fonctionnel. Un accès pour les personnes à mobilité réduite existe bel et bien au stade de Vernier. Je vous aurais volontiers montré des photos de cet aménagement.

Si on commence ici, est-ce que nous devons poser aussi quelques mains courantes sur les gradins à Aire ?

CHF 5'000.00, je pense que vous êtes largement en dessous, parce qu'il y a des travaux de génie civil à effectuer.

Je trouve votre demande un peu excessive, car nous avons déjà étudié la question.

Je n'en ferais pas une maladie si vous acceptiez cette motion, mais l'étude devra faire une pesée des intérêts, et le Conseil administratif n'en fera pas forcément une priorité si les règles sont respectées, et elles le sont.

Je comprends que nous puissions toujours faire mieux, mais c'est un stade. Il y a un accès pour descendre sur les terrains qui est tout à fait pratique. Pour ceux qui connaissent, vous entrez au stade, vous longez la buvette, vous tournez à gauche et c'est à vingt mètres.

S'il faut poser un petit panneau à CHF 150.00, pour indiquer l'accès, cela ira. Les frais engagés ne seront pas pour les personnes à mobilité réduite, car il n'y a pas de rampe ; il s'agit d'escaliers.

Si on parle vraiment de personnes à mobilité réduite, c'est une rampe dont on a besoin, et elle existe.

Le Conseil municipal est évidemment tout à fait souverain par rapport à cela, mais je vous avoue volontiers que comme ce sont des lignes budgétaires que vous votez sur l'entretien, il n'est pas parmi les priorités de poser une main courante sur un escalier. Nous ferons une pesée des intérêts et vous indiquerons éventuellement combien cela coûte, pour que vous soyez au courant si jamais vous acceptiez cette réalisation.

Le stade est équipé de manière plus que satisfaisante, et je suis vraiment étonné de voir que l'on agisse comme s'il y avait vraiment une problématique majeure à cet endroit.

Je regrette vraiment si cet accès n'est pas assez bien indiqué. Nous pouvons prévoir une signalétique plus claire à l'entrée du stade pour indiquer comment accéder à la rampe. Cette solution existe et elle est pratique.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci.

Ce que je trouve pathétique, c'est de voir que nous débattons au sein de cet hémicycle sur un tel sujet, une main courante.

Je pense que nous devons laisser le pragmatisme et le bon sens prendre acte de cette motion.

Je suis assez étonné d'entendre que le coût des travaux de génie civil serait de CHF 5'000.00 pour poser une main courante. Je pense que les personnes ici présentes sont étonnées de ce prix.

Le bon sens doit primer. Je ne pense pas que c'est à ce Conseil de devoir voter des textes pour un objet aussi insignifiant, une main courante dans un stade de football.

Vous avez raison. Si nous en posons à Vernier, nous devons faire de même à Aïre et partout ailleurs.

Le bon sens et le pragmatisme doivent avoir raison sur ce sujet-là.

Je n'en ai pas parlé à mon parti, mais je ne sais pas ce que nous allons voter. Nous garderons le secret jusqu'au moment du vote.

Mme BUNTSCHU, Présidente : quel mystère !

Je passe la parole à M. BRINER.

M. BRINER : je ne suis pas vraiment trop sûr de la terminologie que vous utilisez, M. STAUB. Vous parlez de gradins. Moi, j'appelle cela l'espace d'entrée. Vous ouvrez les portes, vous tombez sur l'espace central, et quand vous voulez vous déplacer sur les terrains, vous avez deux grosses marches que tout le monde peut emprunter, du moment que l'on est assez mobile, et certaines sont entrecoupées de quatre petites marches qui permettent d'accéder aux terrains.

Quand on me dit que c'est une modification majeure, je ne sais pas quoi répondre à cela.

Je vous rappelle, M. STAUB, que le chemin dont vous parlez est en général obstrué par une série de chaises attachées les unes aux autres et qui ne permettent pas vraiment d'accéder à la rampe.

Je suis un peu étonné que nous en parlions aussi longuement. Comme le parti socialiste, je propose de faire un vote immédiat, et j'espère que je serai suivi, au vu de la non-complexité, du non-coût et de l'évidence du sujet. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

Je donne la parole à M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Je n'ai pas encore été formel aujourd'hui, donc je vais m'y mettre maintenant.

Chers collègues, la motion demande, non pas une étude, pour une fois, mais une action...

Mme BUNTSCHU, Présidente : oh non, pas d'amendement.

M. BRON : j'entends que le Conseil administratif pense que ce n'est pas la bonne étude donc, soit nous refusons purement et simplement ce projet ce soir, parce qu'il ne faut pas installer une main courante à entendre le Conseil administratif, soit nous l'envoyons en commission et nous l'amenderons en commission.

Soit, oui, Mme la Présidente, il faudrait amender le projet pour dire « *invite le Conseil administratif à étudier l'installation d'une main courante* ».

Le groupe PLR soutient un envoi en commission des sports.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON. Je note que vous demandez un envoi en commission des sports.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je vais être assez clair. Je ne vais pas mobiliser des gens pour venir en commission discuter d'une main courante.

Votez immédiatement et, comme l'ont dit M. CERUTTI et d'autres, nous ferons une analyse.

Je vous rappelle qu'il y a la séparation des pouvoirs qui fait que vous votez un budget. Ici, ce n'est pas de l'investissement. Ensuite, nous évaluerons, en fonction du budget que nous avons, si nous le faisons ou non. Nous vous ferons un retour.

Si vous votez oui, cela indiquera que nous devons clairement étudier cet objet. Si vous votez non, nous ne l'étudierons même pas.

Là, il faut quand même un peu respecter la séparation des pouvoirs. Je suis quand même d'accord que nous sommes en train d'utiliser du temps...si vous voulez nous envoyer directement cette motion, faites-le, on l'étudiera, mais je ne vais pas envoyer mes services dans une commission durant deux heures pour discuter d'une rambarde.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je vous propose, dans un premier temps, de voter la prise en considération.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 220 – 22.12 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 220 – 22.12, Un accès sécurisé aux seniors du stade de foot de Vernier-Village, est acceptée par 30 OUI (11 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 3 NON (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Mme BUNTSCHU, Présidente : la demande d'envoi en commission ayant été retirée, nous partons sur un vote immédiat.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : je vous remercie.

C'est un sujet qui a déjà été traité semble-t-il. C'est un sujet qui concerne une rambarde.

Si nous commençons chacun à venir avec des demandes pour un club, pour ci ou ça... Moi, je viendrai avec trois ballons de basket, deux ballons de volley. Mais on ne va jamais s'en sortir, Mesdames, Messieurs.

Il faut juste avoir la tête sur les épaules et arrêter de faire des votes qui sont absurdes.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : je rejoins complètement M. MAGNIN.

Aux Avanchets, il manque une rambarde. C'est le contrat de quartier qui l'a étudiée et qui l'a même financée. Ce n'est même pas venu jusqu'à nous.

Je rejoins M. MAGNIN en pensant que ce n'est peut-être pas le lieu ici de traiter d'un tel objet.

Merci quand même aux auteurs de l'avoir déposé.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous sommes sur un vote immédiat.

Je demande à M. le Secrétaire de lire l'invite.

M. ANGELOZ, Secrétaire :

Le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à installer une main courante sur l'escalier reliant le terre-plein central aux abords des terrains.

Mme BUNTSCHU, Présidente : celles et ceux qui acceptent la motion M 220 – 22.12 sont priés de lever la main.

La motion M 220 – 22.12, Un accès sécurisé aux seniors du stade de foot du Vernier-Village, est acceptée par 23 OUI (11 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 6 MCG, 1 UDC) et 10 NON (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR, 2 UDC, 1 I).

Mme BUNTSCHU, Présidente : il n'y a plus de tour de parole.

Nous passons au point suivant.

15.C) TOUS À LA FORMATION CLIMATIQUE (M. BRINER) (M 221 – 22.12)

TOUS A LA FORMATION CLIMATIQUE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que le réchauffement climatique est un problème urgent qui doit être pris en compte par notre municipalité,

Considérant que les Conseillers municipaux ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour lutter contre ce phénomène,

Considérant que la formation des Conseillers municipaux sur les enjeux liés au réchauffement climatique est indispensable pour leur permettre de mieux remplir leur mission,

Nous, membres du Conseil municipal, proposons que les Conseillers municipaux soient défrayés lorsqu'ils suivront la formation sur les actions contre le réchauffement climatique, à l'exception du groupe politique « LES VERT.E.S ».

Cette mesure permettra de soutenir les Conseillers municipaux dans leur volonté de s'informer et de prendre des mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique, tout en leur garantissant

une rémunération juste pour leur temps et leur engagement en faveur de cette cause cruciale, sans favoriser le groupe politique « LES VERT.E.S » en tant que demandeur de cette formation.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à défrayer les Conseillers municipaux se rendant à la formation climatique, sauf ceux du groupe « LES VERT.E.S ».

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau propose de voter cette motion immédiatement.

M. BRINER, vous avez la parole.

M. BRINER : au vu des retours que j'ai eus, je propose de retirer cette motion, comme cela on s'évite quelques minutes de palabres.

J'ai cru comprendre que tout le monde était au courant qu'un événement allait se passer. Des discussions ont eu lieu pour savoir si cela devrait être finalement financé ou pas.

Je me rendais bien compte au final que cela n'avait pas vraiment de sens de faire cette motion.

Je me vois un peu contraint de la retirer. Je suis sûr que vous êtes tous au courant que cette formation va avoir lieu le 19 janvier 2023 à 18h00 à la Haute école de gestion.

Je propose donc que l'on retire cette motion et je me réjouis de vous voir là-bas pour discuter de ce que nous pouvons faire face à cette situation de changement climatique.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous prenons note de ce retrait.

Nous passons au point suivant.

15.D) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 160 A – 16.12 « UN-E DÉLÉGUÉE À LA FAMILLE POUR MIEUX PENSER NOS POLITIQUES FAMILIALES » (M 160 B – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 160 A – 16.12

déposée par Mesdames Maria GAULIN et Barbara STEGER, Messieurs Martin CARNINO et Andrés REVUELTA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

UN-E DÉLÉGUÉ-E À LA FAMILLE POUR MIEUX PENSER NOS POLITIQUES FAMILIALES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans le cadre de l'examen de cette motion en commission sociale, jeunesse et enfance, une étude du Pr Eric WIDMER, de l'Université de Genève, posant une série de diagnostics sur la parentalité à Vernier, a été présentée.

Forts de ce constat, la création d'un poste de délégué-e a été abandonnée par les membres de la susdite commission au profit d'une motion de commission, M 160 A – 16.12, qui invitait le Conseil administratif à :

- 1 établir une liste d'associations actives dans le domaine de la parentalité et qui pourraient développer leurs activités sur Vernier ;*
- 2 rendre une étude complète, y compris financière, sur une politique familiale communale, comportant un plan de mesures concrètes de soutien à la famille et, plus particulièrement, à la parentalité. Ces mesures devraient chercher à :*
 - soutenir les structures existantes et coordonner leurs activités et leurs projets, tant sur le plan public que privé ;*
 - faire des propositions pertinentes dans le domaine de la politique familiale pour favoriser le soutien aux familles ;*
 - proposer des outils qui aident à renforcer la parentalité.*

Un rapport sur le soutien à la famille et à la parentalité a été ensuite été présenté dans cette même commission.

Enfin, nous vous informons qu'une commission de la famille a été créée au sein de l'administration.

La motion M 160 A – 16.12 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu la réponse du Conseil administratif à la motion M 160 A – 16.12 « Un-e délégué-e à la famille pour mieux penser nos politiques familiales ».

Nous passons au point suivant.

15.E) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 163 – 16.10 « EFFICIENCE ET SUBVENTIONS SPORTIVES » (M 163 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 163 – 16.10

déposée par Madame Josette MONNIER, Messieurs Christophe DULEX et Yves MAGNIN, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

EFFICIENCE ET SUBVENTIONS SPORTIVES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à étudier, en collaboration avec les clubs sportifs communaux, les possibilités de coordination entre eux, de mutualisation des ressources, de mise à disposition de moyens communaux, ainsi que la refonte de la réglementation des subventions municipales aux sportifs.

Dès réception de la motion, le Service des sports a mené une étude auprès des clubs sportifs communaux.

Il s'est avéré que les demandes sont aussi variées que le sont les sports et que la coordination entre les clubs n'est pas envisageable.

Leur demande de mise à disposition de moyens communaux consistait principalement en une aide financière supplémentaire qui couvrirait les frais administratifs (secrétariat).

Nous avons étudié la possibilité d'un renforcement du secrétariat des sports pour soulager administrativement les clubs. Cette option n'est pas envisageable, le service ne pouvant s'immiscer dans la gestion des associations et il ne serait pas convenable de rémunérer des fonctionnaires pour gérer une association.

Octroyer une subvention supplémentaire aux associations sportives impliquerait une refonte du règlement sur l'octroi de subventions, avec des critères bien spécifiques.

Au vu de ce qui précède, il a rapidement été décidé qu'une mutualisation des ressources et une mise à disposition de moyens communaux ne sont pas possibles.

À noter que le Service des sports organise des réunions thématiques entre clubs afin qu'ils puissent échanger entre eux, trouver des solutions communes et partager leurs expériences.

Le Service des sports met tout en œuvre, dans la mesure de ses possibilités, pour aider les clubs communaux sur demande.

La motion M 163 – 16.10 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 163 – 16.10 « Efficience et subventions sportives ».

Nous passons au point suivant.

**15.F) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 195 17.03 « POLITIQUE EN
MATIÈRE DE RELATIONS ÉCONOMIQUES » (M 195 A – 22.12)**

Réponse du Conseil administratif à la motion M 195 – 17.03

déposée par les membres de la commission des finances, de l'économie et de l'administration

relative à l'objet suivant :

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RELATIONS ÉCONOMIQUES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à :

- 1 mettre en œuvre un concept de politique communale en matière de relations économiques ;*
- 2 créer et développer tout outil utile aux entreprises verniolanes dans l'optique de faciliter les contacts entre elles et avec les diverses instances cantonales, notamment par le biais de rencontres thématiques et interentreprises organisées par la Ville de Vernier, ou par l'expertise d'une commission consultative ;*
- 3 collaborer avec les acteurs locaux actifs dans le domaine du soutien à la création d'entreprise, afin de développer sur le territoire de Vernier une politique de promotion (mise à disposition de conseils, de financements, d'infrastructures, à des coûts modérés).*

La politique communale en matière de relations avec les entreprises implantées à Vernier est suivie au sein du Service de la cohésion sociale (SCS), plus précisément par notre Chargé des relations économiques.

Une commission sur ce thème a été créée, des rencontres thématiques et interentreprises sont régulièrement organisées et un soutien aux entreprises est assuré au sein du service.

La motion M 195 – 17.03 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 195 – 17.03 « Politique en matière de relations économiques ».

Nous passons au point suivant.

15.G) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 197 – 17.03 « PRÉPARER NOS JEUNES AU TEST EVA » (M 197 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 197 – 17.03

déposée par Madame Ana ROCH, Conseillère municipale

relative à l'objet suivant :

PRÉPARER NOS JEUNES AU TEST EVA

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à :

- 1 informer le Conseil municipal des structures en place au niveau cantonal qui permettent aux jeunes de se préparer au test EVA ;
- 2 proposer la possibilité de mettre en place une structure à Vernier pour les jeunes de la Commune, d'en définir les coûts de fonctionnement et faire part de ses conclusions à la commission ad hoc.

Lors de l'examen en commission de cette motion, le Directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) a été auditionné. Il a fourni des informations en lien avec les tests EVA requis par certaines entreprises de la place, notamment que des cours de préparation à ce test sont dispensés par l'Union ouvrière de Genève (UOG).

La commission a été informée de la mise en place de recrutements en direct, dont l'objectif est d'organiser une brève rencontre entre des candidats à l'apprentissage et des entreprises formatrices, et non pas à travers un dossier de candidature. Ce projet est coorganisé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) et la Ville de Vernier. Notre Commune est la première commune à avoir mené une édition spéciale locale et ce type de recrutement permet de lutter contre la stigmatisation, améliore la qualité du recrutement et dont les coûts sont peu élevés.

La motion M 197 – 17.03 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 197 – 17.03 « Préparer nos jeunes au test EVA ».

Nous passons au point suivant.

15.H) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 232 A – 17.11 « COACHONS NOS APPRENTIS ET AIDONS NOS FORMATEURS !! » (M 232 B – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 232 A – 17.11

déposée par Madame Gladys Acosta BRANDRUP, Messieurs Martin CARNINO, Denis CHIARADONHNA, Hacène DEBBAH, Leutrim HEBIBI et Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

COACHONS NOS APPRENTIS ET AIDONS NOS FORMATEURS !!

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à étudier la possibilité de mettre en place un système de bons pour des heures de coaching en faveur du formateur ou des jeunes apprentis sous contrat d'apprentissage au sein des entreprises de Vernier, afin de prévenir les ruptures contractuelles prématurées.

Les membres de la commission sociale, jeunesse et enfance ont été informés de la mise en place, par la Ville de Genève, en partenariat avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), d'un système de bons pour des séances de coaching en faveur des entreprises, que cela a été fait dans le cadre du Fonds de l'apprentissage visant à favoriser la création de places d'apprentissage en soutenant financièrement les entreprises qui engagent des apprentis.

La mise en place d'un autre dispositif, gratuit, par l'OFPC, a également été annoncé. Celui-ci permet d'accompagner les jeunes apprentis qui rencontrent des difficultés de toute nature, ils sont suivis et encadrés par des psychologues conseillers en orientation. Ces psychologues peuvent par ailleurs être amenés à jouer un rôle de médiateur et à collaborer avec la famille, les enseignants, le formateur et les différents services de l'administration, pour autant que le jeune ait donné son accord.

La délégation communale à l'emploi continue à faire la promotion de ces deux outils.

La motion M 232 A – 17.11 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 232 A – 17.11 « Coachons nos apprentis et aidons nos formateurs !! ».

Nous passons au point suivant.

15.1) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 365 – 18.11 « FEUX DU LIGNON – AIDER & RASSURER LA POPULATION – ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS » (M 365 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 365 – 18.11

déposée par Madame Josette MONNIER, Messieurs Christophe DULEX et Yves MAGNIN, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

FEUX DU LIGNON - AIDER & RASSURER LA POPULATION - ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à :

- 1 assurer une présence accrue de tous les services cantonaux ou communaux dans la cité du Lignon, soit de police, des correspondants de nuit et sociaux ;
- 2 prendre toutes mesures utiles afin de rassurer la population du Lignon et lui rappeler les comportements à adopter pour la sécurité de tous ;
- 3 tenir le Conseil municipal informé de l'évolution de l'enquête ;
- 4 accélérer le traitement des motions déposées par le PDC tendant à la création d'un itinéraire prioritaire uniquement pour la circulation des moyens d'intervention au sud de la cité du Lignon.

Nous vous signalons que votre Conseil a été informé du travail effectué conjointement par la Police cantonale, la Police municipale et les correspondants de nuit sur les aspects de coordination et de déploiement accru dans la cité du Lignon. À noter que celle-ci est distinguée comme un secteur prioritaire dans les opérations conjointes des Polices cantonale et municipale.

À noter que le Service de la police municipale a plus récemment participé ou coordonné des moments d'échanges avec la population locale, notamment lors de la :

- rencontre police-habitants du 5 mai 2022 ;
- table de sécurité du Lignon du 20 juin 2022 ;
- journée de rencontre avec les métiers de la sécurité du 16 juillet 2022 ;
- séance sécurité et déchetterie du samedi le 23 août 2022 ;
- mise en place du poste de police mobile tous les jeudis durant les mois de juillet et août 2022.

La motion M 365 – 18.11 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 365 – 18.11 « Feux du Lignon – aider & rassurer la population – adopter les bons comportements ».

Nous passons au point suivant.

15.J) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 115 – 21.06 « POUR DES JEUX D'EAU À VERNIER-VILLAGE » (M 115 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 115 – 21.06

déposée par Mesdames Mélina BUNTSCHU et Céline FORNEY, Conseillères municipales

relative à l'objet suivant :

POUR DES JEUX D'EAU À VERNIER-VILLAGE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La motion susmentionnée avait été adressée au Conseil administratif avec la demande de :

- 1 étudier la mise en place de jeux d'eau dans le quartier de Vernier-Village ;*
- 2 revenir vers de Conseil municipal avec les résultats de cette étude.*

Lors de la commission du 14 décembre 2021, une analyse des sites potentiels pouvant accueillir des jeux d'eau dans le secteur du village de Vernier a été présentée aux commissaires. Les coûts de réalisation et d'entretien d'une telle infrastructure ont également été explicités.

Ce projet a ainsi été intégré dans le PPI et sa réalisation planifiée en 2027.

La motion M 115 – 21.06 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 115 – 21.06 « Pour des jeux d'eau à Vernier-Village ».

Nous passons au point suivant.

15.K) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 124 – 21.10 « POUR LA 1^{ÈRE} CARTE JUNIOR OFFERTE » (M 124 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 124 – 21.10

déposée par Mesdames Méлина BUNTSCHU, Anne COMPAGNON KAUFMANN, Lucia DAHLAB, Sophie BOBILLIER, Barbara LANZILAO, Esther SCHAUFELBERGER et Monsieur Cédric BRINER, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR LA 1^{ÈRE} CARTE JUNIOR OFFERTE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 21 décembre 2021, votre Conseil a adopté la motion susmentionnée, invitant le Conseil administratif à promouvoir le déplacement des habitantes et habitants de la Ville de Vernier en transport public en communiquant sur les différentes offres liées aux transports en commun, comme la Carte Junior proposée par les CFF, et à offrir à chaque enfant habitant Vernier la Carte Junior pour son 6^e anniversaire.

La Ville de Vernier a donc envoyé un RailCheck nominatif d'une valeur de CHF 30.00, valable pour l'obtention d'une Carte Junior, à l'ensemble des enfants fêtant leur 6^e anniversaire en 2022. Les ayants droit qui ont emménagé en cours d'année sur le territoire communal ou n'ayant pas reçu le RailCheck par voie postale ont eu la possibilité de se faire rembourser le prix de la Carte Junior auprès du Guichet prestations, à la Mairie de Vernier. Une communication a été diffusée dans l'ActuVernier ainsi que sur le site internet de la Ville de Vernier afin d'informer la population de cette offre.

Au regard du succès de l'action, cette dernière sera désormais réitérée, ainsi que l'a confirmé la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 30 août dernier, pendant laquelle les actions 2023 du Fonds communal pour la mobilité ont été validées.

La motion M 124 - 21.10 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 124 – 21.10 « Pour la 1^{ère} Carte Junior offerte ».

Nous passons au point suivant.

15.L) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 125 – 21.10 « POUR L'INSTALLATION DE POMPES À VÉLOS EN LIBRE-SERVICE EN VILLE DE VERNIER » (M 125 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 125 – 21.10

déposée par Messieurs Johan MARTENS et Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR L'INSTALLATION DE POMPES À VÉLOS EN LIBRE-SERVICE EN VILLE DE VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 12 octobre 2021, votre Conseil a adopté la motion susmentionnée, invitant le Conseil administratif à identifier les lieux propices à l'installation de pompes à vélos en libre accès sur le territoire communal de Vernier et procéder à leur installation.

Au vu de ce qui précède, la Ville de Vernier a installé deux pompes à vélos en libre-service sur le territoire communal. Une pompe est située sous le viaduc de l'Écu, à l'intersection de la route de Vernier cantonale et de l'avenue de l'Ain. La seconde se trouve sous le viaduc du Pailly, au niveau de la route de Meyrin.

La motion M 125 – 21.10 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 125 – 21.10 « Pour l'installation de pompes à vélos en libre-service en Ville de Vernier ».

Nous passons au point suivant.

15.M) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 380 – 18.12 « RÉFÉRENT CULTUREL DANS MON QUARTIER POUR UNE INTÉGRATION INCLUSIVE À VERNIER » (M 380 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 380 – 18.12

déposée par Messieurs Fabrice AMBERT, Johan MARTENS, André SOTOMAYOR, Jean-Pierre TOMBOLA et Rexhai XHELADINI, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

RÉFÉRENT CULTUREL DANS MON QUARTIER POUR UNE INTÉGRATION INCLUSIVE À VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à :

- 1 mener une réflexion sur la faisabilité du projet pilote « Référénts culturels dans mon quartier » ;
- 2 prendre langue avec le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), afin d'examiner les possibilités de financement du projet pilote « Référénts culturels dans mon quartier » ;
- 3 prendre langue avec d'autres institutions ou fondations susceptibles de financer le projet pilote « Référénts culturels dans mon quartier » ;
- 4 informer la commission sociale, jeunesse et petite enfance des résultats de la démarche.

Le principe proposé par la motion est intéressant, mais sa mise en œuvre s'est révélée toutefois complexe.

Plusieurs séances de travail ont été organisées entre le Bureau d'intégration des étrangers (BIE) du Canton de Genève et le Service de la cohésion sociale de la Ville de Vernier (SCS) afin de creuser les différentes modalités opérationnelles possibles et vérifier la faisabilité du projet, sans que nous puissions trouver une réponse immédiate pour l'application de cette motion.

Dès lors, la mesure a certes été depuis incorporée au plan d'action intégration du SCS, comme davantage une action souhaitable, mais de degré d'urgence moindre ; le contexte ne s'est depuis pas encore révélé favorable à des avancées sur sa potentielle mise en œuvre (peu de disponibilités en matière de temps de travail, pas d'opportunités de collaboration avec le réseau à saisir).

Nous restons néanmoins vigilants sur les possibilités de développement futur de ce type de dispositif.

La motion M 380 – 18.12 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 380 – 18.12 « Référént culturel dans mon quartier pour une intégration inclusive à Vernier ».

Nous passons au point suivant.

15.N) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 013 – 20.06 « JOURNÉE SPORTS POUR TOUS « ERNEST GREINER » » (M 013 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 013 – 20.06

déposée par Madame Leila MÜLLER, Messieurs Christophe DULEX et Yves MAGNIN, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

JOURNÉE SPORTS POUR TOUS « ERNEST GREINER »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à dénommer dorénavant la manifestation annuelle issue de la motion M 065 – 00.05 « Sports pour tous, Journée Ernest GREINER ».

Tel qu'annoncé au moment de la présentation de cette motion au Conseil municipal, la pérennité de la « Journée Sport pour tous » n'est pas assurée.

Aussi, afin de rendre hommage à Monsieur Ernest GREINER, en restant en phase avec ce qui tenait à cœur à ce sportif émérite et amoureux de nature qui aimait s'entraîner le long du Rhône, nous avons décidé de lui dédier une plaque commémorative située en pleine nature, perpétuant de manière symbolique l'héritage qu'il a transmis à Vernier.

L'inauguration de la plaque commémorative « Ernest GREINER » s'est déroulée à l'emplacement du Moulin-des-Frères le 1^{er} septembre 2022 en présence de la famille et de représentants des autorités exécutives et délibératives de la Commune.

La motion M 013 – 20.06 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 013 – 20.06 « Journée sports pour tout « Ernest GREINER » ».

Nous passons au point suivant.

15.0) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 018 A – 20.12 « À L'ÉCOLE OU AU SPORT À VÉLO OU À TROTTINETTE » (M 018 B – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 018 A – 20.12

déposée par Mesdames Sophie BOBILLIER, Mélina BUNTSCHU et Esther SCHAUFELBERGER et Monsieur Cédric BRINER, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

À L'ÉCOLE OU AU SPORT À VÉLO OU À TROTINETTE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La motion susmentionnée avait été adressée au Conseil administratif avec les invites suivantes :

- Étudier où l'on pourrait installer des parcs à vélos et à trottinettes abrités aux abords des écoles et des infrastructures sportives de la commune ;
- En chiffrer le coût.

Les besoins en matière d'abris et de parkings à vélos et à trottinettes ont été identifiés et affinés en collaboration avec les directeurs d'établissements scolaires et le Service des sports de la Ville de Vernier, puis présentés en commission des bâtiments et de l'énergie le 24 novembre 2020.

En 2022, un budget d'environ CHF 25'000.00 a permis l'installation d'un couvert à vélos et des supports supplémentaires à l'école de Vernier-Place, et l'agrandissement de l'abri de l'école de Châtelaine, qui a accueilli deux supports à vélos et un support pour trottinettes.

Une planification pluriannuelle des équipements à réaliser a été élaborée pour développer une offre en stationnement qualitative des bâtiments publics communaux.

La motion M 018 A – 20.12 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 018 A – 20.12 « À l'école ou au sport à vélo ou à trottinette ».

Nous passons au point suivant.

15.P) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 021 – 20.09 « POUR UNE AIDE HUMANITAIRE AUX HABITANTS DE LA VILLE DE BEYROUTH » (M 021 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 021 – 20.09

déposée par Mesdames Sophie BOBILLIER et Barbara LANZILAO, Messieurs François AMBROSIO, Cédric BRINER, Gilles-Olivier BRON, Loïc LADOR, Pablo MARIN, Johan MARTENS et Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR UNE AIDE HUMANITAIRE AUX HABITANTS DE LA VILLE DE BEYROUTH

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à :

- 1 octroyer une aide d'urgence de CHF 5'000.00 par le biais de la Croix-Rouge suisse afin de venir en aide aux habitants de la ville de Beyrouth, à la suite des événements dramatiques du 4 août 2020 ;*
- 2 s'informer auprès de la Croix-Rouge suisse sur l'évolution de la situation humanitaire à Beyrouth et faire un retour au Conseil municipal.*

Nous avons donné suite à la première invite en versant un montant de CHF 5'000.00 le 10 septembre 2020 à la Croix-Rouge suisse (CRS), qui nous a remerciés sincèrement pour notre générosité.

En réponse à la seconde invite, nous vous communiquons ci-après quelques extraits du rapport d'impact de mai 2021 reçu de la CRS :

« La double explosion survenue dans le port de Beyrouth en août 2020 a été ressentie dans toute la ville et a détruit des quartiers entiers. Une catastrophe dont le pays peine à se remettre, et une épreuve de plus pour une population à bout de forces. Avec notre soutien, la Croix-Rouge libanaise a déployé des secours d'urgence dans les minutes qui ont suivi l'accident et dispense aux familles touchées une aide à moyen terme sous la forme d'allocations en espèces. (...)

2 centres de collecte de sang de la CRL situés dans deux quartiers de Beyrouth sont remis en état.

260 familles ont reçu une allocation mensuelle en espèces durant six mois pour financer l'achat de nourriture et de médicaments et la remise en état de leurs logements. Cette aide a été étendue à d'autres familles en 2021.

CHF 1.3 mio. C'est à fin avril 2021, le montant de la participation de la CRS à l'aide d'urgence et à l'activité de reconstruction de sa Société sœur libanaise. Les dépenses effectives à la fin août 2021 devraient atteindre CHF 1.5 mio. »

La motion M 021 – 20.09 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 021 – 20.09 « Pour une aide humanitaire aux habitants de la ville de Beyrouth ».

Nous passons au point suivant.

15.Q) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 133 A – 22.04 « POUR DU MATÉRIEL SPORTIF ACCESSIBLE À TOUS » (M 133 B – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 133 A – 22.04

déposée par Messieurs José Manuel GOMES DE ALMEIDA, Daniel NOËL et Howard NOBS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR DU MATERIEL SPORTIF ACCESSIBLE À TOUS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à mettre à disposition de la population, sur les emplacements sportifs de la Commune, du matériel sportif et de loisirs.

Lors de la commission des sports du 1^{er} mars 2022 il a été analysé qu'une solution de Box-Up n'était pas la plus adéquate pour la Ville de Vernier. Notre Service des sports a proposé une mise à disposition basée sur le côté relationnel et sur la notion de « partage ».

Il a ainsi été décidé de favoriser le côté convivial au travers de prêts de matériel sportif et de jeux mis à disposition de la population dans les infrastructures sportives déjà existantes, comme aux tennis de Vernier et d'Aire, à la piscine du Lignon, ainsi que dans les buvettes estivales du Moulin et de Balaxert. Cette solution présente l'avantage d'éviter les coûts conséquents pour la mise en place et l'entretien du BoxUp.

Cette initiative a été appréciée par la population durant l'été 2022 et le bilan est donc très positif. Au vu du succès rencontré, notre Service des sports va reconduire l'offre pour l'été prochain, avec quelques adaptations au niveau des jeux proposés, et des améliorations de logistique pour le prêt.

Les jeux et le matériel ayant été fortement utilisés et donc abîmés, le budget annuel de renouvellement est d'environ CHF 1'500.00.

La motion M 133 A – 20.04 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 133 A – 20.04 « Pour du matériel sportif accessible à tous ».

Nous passons au point 16) de l'ordre du jour.

16. RÉSOLUTIONS

16.A) MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE COMITÉS D'ASSOCIATIONS POUR LA LÉGISLATURE 2020-2025 (R 216 – 22.12) (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 23 novembre 2022

Rapporteur d'information : Johan MARTENS

**REMPLACEMENT DE M. FRANÇOIS AMBROSIO, DÉMISSIONNAIRE, AU SEIN DU COMITÉ DE LA
MAISON DE QUARTIER D'AÏRE-LE LIGNON**

La candidature de Mme Vida AHMARI est proposée par le groupe ALTERNATIVE, et est acceptée par la majorité, le groupe ALTERNATIVE s'abstenant.

VOTE :

Acceptons-nous la candidature de Mme Vida AHMARI au sein du comité de la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon en remplacement de M. François AMBROSIO, démissionnaire ?

**10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 PLR, 1 UDC)
1 Abst. (1 ALTERNATIVE)**

La candidature de Mme AHMARI est acceptée à la majorité.

* * * * *

Résolution du Conseil municipal de Vernier

relative à l'objet suivant :

**MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DE COMITÉS D'ASSOCIATIONS POUR LA LÉGISLATURE 2020-2025**

Vu l'article 17 A du règlement du Conseil municipal de la Ville de Vernier ;

vu les articles 2 et 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la résolution R 016 - 20.09, Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de comités d'associations pour la législature 2020-2025, du 1^{er} septembre 2020 ;

vu la démission de M. François AMBROSIO du Conseil municipal ;

vu la nécessité de procéder à son remplacement au sein du comité de la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon;

vu le rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 23 novembre 2022 ;

le Conseil municipal de Vernier

déclare :

désigner Mme Vida AHMARI, du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER, comme représentante du Conseil municipal au sein du comité de la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon, pour le restant de la législature 2020-2025.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. MARTENS, vous étiez rapporteur d'information. Avez-vous des remarques ?

M. MARTENS : non. C'est difficile de faire un rapport sur une ligne de procès-verbal. Sinon tout va bien.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de résolution fait suite à une décision de la commission sociale, jeunesse et enfance, qui a accepté par 10 OUI et 1 abstention la candidature de Mme Vida AHMARI, du groupe ALTERNATIVE-VERNIER, comme représentante de ladite commission au sein du comité de la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon, en remplacement de M. François AMBROSIO.

Y a-t-il des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de lire le déclare. M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Le Conseil municipal de Vernier

déclare :

désigner Mme Vida AHMARI, du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER, comme représentante du Conseil municipal au sein du comité de la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon, pour le restant de la législature 2020-2025.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Petite question de procédure. Peut-on voter la prise en considération et le vote immédiat ensemble ? Non, on ne peut pas.

Je vous propose donc de voter dans un premier temps la prise en considération de cette résolution.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la résolution R 216 – 22.12, Modification dans la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de comités d'associations pour la législature 2020-2025, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au vote final. Celles et ceux qui acceptent la résolution R 216 – 22.12 sont priés de lever la main.

La résolution R 216 – 22.12, Modification dans la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de comités d'associations pour la législature 2020-2025, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Départ de M. CERUTTI à 22h45.

16.B) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 219 – 17.04 « MINEURS NON ACCOMPAGNÉS À AÏRE : POSONS AUJOURD’HUI LES BASES D’UNE INTÉGRATION RÉUSSIE » (R 219 B – 22.12)

Réponse définitive du Conseil administratif à la résolution R 219 – 17.04

déposée par Mesdames Monique MATTENBERGER et Esther SCHAUFELBERGER, Messieurs Brice ARDUINI, Christophe DULEX, Johan MARTENS, Olivier PERROUX et André SOTOMAYOR

relative à l’objet suivant :

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS À AÏRE : POSONS AUJOURD’HUI LES BASES D’UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En juin 2017, nous vous avons transmis les échanges de courriers faisant suite au vote de la résolution susmentionnée.

Le Conseil administratif a d’emblée eu la conviction qu’un centre pour les mineurs non accompagnés (RMNA) devait bénéficier d’un encadrement adapté à des jeunes et ne pouvait pas comprendre un nombre trop élevé de requérants.

C’est dans cette perspective que le Conseil a rencontré les autorités et les responsables de l’Hospice général. Simultanément, le Conseil administratif a souhaité que la population soit régulièrement informée, ce qui a été fait notamment à travers une séance publique et des contacts avec l’Association des intérêts d’Aïre – Le Lignon (AIALI).

Des assurances ont été données, en particulier sur le taux d’encadrement des mineurs, encadrement qui de surcroît sera assuré par des professionnels de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJE).

Il est à relever que l’Hospice général est désormais en droit de construire le centre, les recours dirigés contre l’autorisation de construire ayant été rejetés par le Tribunal fédéral par arrêt du 24 novembre 2022.

La résolution R 219 – 17.04 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la résolution R 219 – 17.04 « Mineurs non accompagnés à Aïre : posons aujourd’hui les bases d’une intégration réussie ».

Nous passons au point suivant.

16.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 237 – 17.06 « MAINTIEN DES ÉCOLES D'AÏRE ET DE BOURQUIN DANS LE DISPOSITIF DU RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT PRIORITAIRE (REP) » (R 237 C – 22.12)

Réponse définitive du Conseil administratif à la résolution R 237 – 17.06

relative à l'objet suivant :

MAINTIEN DES ÉCOLES D'AÏRE ET DE BOURQUIN DANS LE DISPOSITIF DU RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT PRIORITAIRE (REP)

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis le vote de la présente résolution, nous vous avons transmis par deux fois divers courriers en lien avec celle-ci.

Pour rappel, les écoles REP se voient attribuer, par le Département de l'instruction publique, des ressources éducatives (éducateur) en fonction du nombre d'élèves et de leur typologie. Lorsqu'une école répond à ces critères au 31 décembre de l'année en cours, son entrée dans le dispositif REP est envisagée pour la rentrée suivante.

Si, tel qu'annoncé dans le projet de résolution, l'école d'Aïre a été sortie de ce dispositif pour la rentrée 2017 et n'y a plus été réintégrée, l'école de Bourquin en fait à nouveau partie depuis la rentrée 2020.

La résolution R 237 – 17.06 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la résolution R 237 – 17.06 « Maintien des écoles d'Aïre et de Bourquin dans le dispositif du réseau d'enseignement prioritaire (REP) ».

Nous passons au point suivant.

16.D) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 303 – 18.02 « NON À L'INITIATIVE « NO BILLAG » » (R 303 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 303 – 18.02

déposée par Mesdames Monique MATTENBERGER et Esther SCHAUFELBERGER, Messieurs Yves MAGNIN et Johan MARTENS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

NON À L'INITIATIVE « NO BILLAG »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite du vote, par votre Conseil, de la résolution susmentionnée, qui déclarait ceci :

- 1 s'opposer à l'initiative « no Billag » ;
- 2 demander au Conseil administratif d'informer la population verniolane du vote du Conseil municipal, cette dernière a été adressée pour information au Conseil d'État.

Nous précisons que cette prise de position du Conseil municipal a été diffusée par notre Service de la culture et de la communication sur le site internet communal le 12 février 2018, et dans la continuité sur les réseaux sociaux.

La résolution R 303 – 18.02 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Maire

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la résolution R 303 – 18.02 « Non à l'initiative « no Billag » ».

Nous passons au point suivant.

16.E) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 338 A – 18.11 « À VOS BRANCARDS » (R 338 B – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 338 A – 18.11

déposée par Mesdames Vida AHMARI et Esther SCHAUFELBERGER, Messieurs François AMBROSIO, Claude ANGELOZ, Brice ARDUINI, Gilles-Olivier BRON, Xavier CHILLIER, Daniel NOËL, Michel RENAUD, André SOTOMAYOR, Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

À VOS BRANCARDS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite du vote, par votre Conseil, de la résolution susmentionnée, qui déclarait ceci :

prendre acte de la mise en place de CPRR (Concept de prévention et de réduction des risques) et de CMS (Concept médico sanitaire) lors de manifestations, avec la nécessité pour le personnel sanitaire encadrant d'avoir le niveau minimum IAS 2, selon une décision de l'Inter Association de Sauvetage suisse,

Cette dernière a été envoyée en son temps au Service de surveillance des communes, qui en a pris acte.

La résolution R 338 A – 18.11 est ainsi close.

*Martin STAUB
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la résolution R 338 A – 18.11 « À vos brancards ».

Nous passons au point suivant.

16.F) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 164 – 22.03 « SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN » (R 164 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 164 – 22.03

déposée par Madame Céline FORNEY, Messieurs Pablo MARIN et Johan MARTENS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite du vote, par votre Conseil, de la résolution susmentionnée, qui déclarait ceci :

- *condamner l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie ;*
- *assurer le Peuple Ukrainien de sa solidarité,*

cette dernière a été envoyée au Service de surveillance des communes, qui en a pris acte.

Nous précisons que le soutien aux personnes réfugiées, de tous horizons, tout comme des institutions et associations qui s'y dédient, fait partie du travail courant assuré par notre Service de la cohésion sociale en matière d'intégration.

La résolution R 164 – 22.03 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la résolution R 164 – 22.03 « Solidarité avec le peuple ukrainien ».

Nous passons au point 17) de l'ordre du jour.

Départ de M. NOËL à 22h49.

17. INTERPELLATIONS

17.A) NEIGE À VERNIER : PIÉTON, PRENDS TON VÉLO ! (M. BRON) (I 223 – 22.12)

NEIGE À VERNIER : PIÉTON, PRENDS TON VÉLO !

Le 9 décembre dernier, il a neigé sur Vernier, apportant sa féerie hivernale, mais aussi ses inconvénients pour la mobilité. Or, j'ai été interpellé par des habitants du Village qui se sont étonnés que l'on déneige quasi totalement la piste cyclable, mais à peine la partie réservée aux piétons. A fortiori que les cyclistes étaient plus que rares ce matin-là, à l'inverse des personnes âgées et de parents avec des poussettes.

Ainsi, la photo ci-dessus témoigne que les piétons ont privilégié fort logiquement la partie la mieux déneigée.



Dès lors, je souhaite que le Conseil administratif donne des explications sur les points suivants :

- 1 *Y a-t-il une volonté politique assumée de favoriser les cyclistes quelles que soient les conditions climatiques ?*
- 2 *Quel est le nombre d'employés communaux affectés à la viabilité hivernale ? En combien de temps sont-ils opérationnels ?*
- 3 *Le Conseil administratif a-t-il défini un ordre de priorité de dégagement des axes de mobilité douce ?*
- 4 *Quelles sont les responsabilités engagées en cas de blessure d'un piéton qui chuterait sur un trottoir mal dégagé ?*

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. BRON, je vous donne la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Vous avez normalement tous l'interpellation sous les yeux, mais je me permets de la lire (voir texte ci-avant).

Je remercie le Conseil administratif pour ses réponses.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

Je donne la parole à M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie Mme la Présidente.

Merci M. le Conseiller municipal pour votre interpellation. Je vous félicite d'abord d'avoir réussi à prendre la seule photo possible sur la Commune de Vernier où les pistes cyclables étaient mieux dégagées que les trottoirs, parce que j'ai reçu davantage de remarques pour indiquer que les pistes cyclables étaient insuffisamment dégagées, notamment leurs accès, et qu'il faudrait que cette question soit effectivement traitée.

Je vous confirme donc qu'il n'y a pas de volonté politique assumée de favoriser les cyclistes, quelles que soient les conditions climatiques, mais peut-être qu'il faudrait y réfléchir à l'avenir. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, chaque fois qu'il neige, je suis interpellé sur la question.

Concernant le nombre d'employés communaux affectés à la viabilité hivernale : actuellement, nous n'avons pas dimensionné les services d'entretien de la voirie pour les cas de neige. Effectivement, les jours de neige, les pistes cyclables ne sont pas dégagées immédiatement, puisqu'effectivement ce serait une mauvaise allocation de ressources de dimensionner la voirie pour les événements exceptionnels de neige.

Cela dit, le nombre d'employés est actuellement de quarante-deux personnes qui sont affectées en cas de chutes de neige, dont vingt-deux personnes qui sont en charge des trottoirs et des pistes cyclables, pour s'occuper des vingt-quatre parcours de viabilité hivernale. Pour rappel, un parcours est un itinéraire de déneigement comprenant des routes, des chemins, des trottoirs, des pistes cyclables, des sorties et entrées de parkings communaux. Chaque parcours nécessite un véhicule (engin, machine), et deux personnes (une active et une en réserve).

Sans compter les nouvelles zones, la Ville de Vernier doit dégager un total de 292 km de routes et trottoirs le plus rapidement possible. Tous les véhicules et machines de Vernier assurent donc plusieurs missions. Le personnel doit être opérationnel trente minutes dès l'appel du chef de piquet.

Concernant l'ordre de priorité de déneigement, le Conseil administratif ne définit aucun ordre de priorité de déneigement des axes de mobilité douce. Les parcours sont attribués et effectués selon l'ordre du responsable de piquet.

Comme vous pouvez le constater sur la photo, tant la route, la piste cyclable que le trottoir ont été dégagés. La différence réside dans le matériel de déneigement. Pour les pistes cyclables, nous utilisons des engins mi-lourds, avec une lame à neige de 1,5 m. et une saleuse automatique avec un contenant variant de cinq cents kilos à une tonne de sel, alors que pour les trottoirs, nous utilisons des machines de type motoculteur équipées avec une lame à neige simple d'une largeur de 1 m., conduite par une personne. Le salage s'effectue manuellement, nécessitant l'aide d'une autre personne simultanément.

Il faut savoir également que pour que le sel agisse bien, il doit être écrasé par des passages de personnes, de vélos ou de voitures. Son action n'est donc pas immédiate.

Pour les responsabilités engagées en cas de blessures d'un piéton qui chuterait sur un trottoir mal dégagé, je vais vous la faire courte, parce que je devrais vous parler des deux arrêts du Tribunal fédéral qui parlent de la question, et je me perdrais parce que je ne suis pas juriste.

Effectivement, l'article 58 du Code des obligations précise que la Ville de Vernier répond aux dommages causés par des défauts de l'entretien des routes et des trottoirs. Néanmoins, un arrêt du Tribunal fédéral dit que les personnes doivent prendre les précautions, telles que porter des chaussures et des vêtements adaptés. De plus, il n'est pas possible de s'attendre à ce que l'ensemble des routes, des pistes cyclables et des trottoirs soient en permanence dégagés sans dépenses excessives.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

C'était une interpellation pour me permettre de répondre. Donc, je remercie le Conseil administratif pour ses réponses qui figureront au procès-verbal de notre Conseil.

Ainsi, toute la population est informée et nous éviterons d'avoir l'an prochain les mêmes questions.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

Je considère cette interpellation comme close.

Nous pouvons passer au point suivant.

17.B) MARQUAGE RUE DU VILLAGE (M. ANGELOZ) (I 224 – 22.12)

MARQUAGE RUE DU VILLAGE

Depuis le 1^{er} décembre 2022, la rue du Village a été mise en sens unique. De la Poste jusqu'à la via de Coisson.

Un pictogramme vélo a été apposé au sol dans la zone de rencontre. Les panneaux (2.59.5 de l'OSR) placés aux extrémités de cette zone ne mentionnent nullement les vélos. La pose de ce pictogramme au sol, hauteur jardin d'enfants, n'est pas en conformité, à moins que la loi ait changé. Dans ce cas, pouvez-vous m'indiquer les articles s'y référant, sachant que les signaux priment sur les marques.

Toujours au même endroit, un marquage au sol 20 km/h a également été apposé. Il ressemble plus à un tag qu'à un marquage officiel.

Quand celui-ci va-t-il être terminé (remplissage) pour être en conformité ?

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : merci Mme la Présidente.

Je vous lis l'interpellation (voir texte ci-avant).

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci M. le Conseiller municipal.

Effectivement, je prends connaissance à l'instant de votre interpellation. Vous comprendrez donc bien que je n'aie pas la réponse à celle-ci, puisque je ne connais pas l'ensemble des normes OSR et les implications qu'elles ont.

Je propose de répondre ultérieurement à votre question.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : si j'ai déposé cette interpellation, c'est juste pour vous rendre attentifs que les vélos qui verront ce pictogramme au sol vont croire que c'est une piste cyclable et non une zone de rencontre. Par ailleurs, dans une telle zone de rencontre, on ne doit pas voir ce type de pictogramme. Il doit tout simplement être neutre.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Nous passons au point suivant.

17.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À L'INTERPELLATION I 153 – 22.02 « PARTICULES FINES ET FUMÉES »

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. BUSCHBECK, sauf erreur, vous aviez une réponse.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : cette interpellation était toujours ouverte. Il s'agit d'une interpellation déposée par Mmes FRAGA et MÜLLER, M. MAGNIN concernant les particules fines et fumées au stade d'Aïre.

Nous avons effectivement interpellé le SABRA sur la question. Je ne vais pas vous faire une lecture in extenso de la lettre, mais vous lire les passages les plus saillants.

« Nous vous prions de nous excuser pour le grand retard à vous répondre, mais cela nous a permis de faire une deuxième visite sur le site concerné. »

Je ne vais pas non plus vous énumérer toutes les observations qui ont été faites sur le site. Je poursuis la lecture du courrier :

« En conclusion :

- *Les activités potentiellement à la source de ces fumées sont liées à des poêles à bois ;*

- *Les combustibles utilisés sont pour partie interdits au sens de la loi sur les déchets (cf. palettes de bois) ;*
- *Ces installations mobiles sont de toute évidence "sauvages" et ne sont donc pas contrôlées par notre service ou les maîtres ramoneurs, car non répertoriées ;*
- *Le SABRA n'a pas établi de rapport concernant les installations concernées, notamment la provenance et la dangerosité des émanations ;*
- *Le SABRA n'a pas la compétence d'interdire l'établissement de ce type d'habitat mobile.*

En conséquence, nous vous recommandons de vous adresser à la Ville de Genève, à qui appartient la parcelle concernée. De plus, ce dossier relève de l'usage du domaine public et de l'installation d'un habitat mobile. Son autorisation est donc de sa compétence. »

À la suite de ce courrier du SABRA, la Ville de Vernier va interpellier la Ville de Genève.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK. Y a-t-il une autre réponse ? Cela ne semble pas être le cas.

Cette interpellation est donc close.

Nous pouvons donc passer au point 18) de l'ordre du jour.

18. QUESTIONS ÉCRITES

18.A) PASSAGE PIÉTON DU STADE DE VERNIER (MME GRABER) (QE 219 – 22.12)

PASSAGE PIÉTON DU STADE DE VERNIER

Messieurs les Conseillers administratifs,

Dans le prolongement de la route de Peney, l'avenue Louis-Pictet comptabilise au quotidien un très important trafic routier : camions, camionnettes et voitures, représentant plusieurs milliers de passages/jour, depuis et vers la ZI du Bois-de-Bay, de la ZI ZIMEYSA, des Cheneviers, etc..., notamment aux heures de pointe, période correspondant aux heures d'accès au stade de Vernier.

Devant l'accès au stade, se trouve un passage piéton utilisé par nombre d'enfants et de parents se rendant ou quittant le stade. Bien que doté d'un îlot central et d'un panneau de signalisation non lumineux, ce passage présente néanmoins un risque important pour ses usagers (très majoritairement des enfants) en raison de sa position à mi-chemin entre deux passages pour piétons dotés de feux de signalisation, ainsi que l'importante circulation routière.

- *Notre question est de savoir s'il serait possible d'améliorer sensiblement cette situation, bien que cette route puisse appartenir au domaine public cantonal.*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu la question écrite QE 219 – 22.12 « Passage piéton du stade de Vernier » déposée par Mme GRABER.

18.B) PASSAGES SOUS-VOIES MAL ADAPTÉS AUX VÉLOS LONGS (M. BRINER) (QE 222 – 22.12)

PASSAGES SOUS-VOIES MAL ADAPTÉS AUX VÉLOS LONGS

Il existe au sein de notre Commune une série de passages sous-voies permettant de traverser en toute sécurité des axes importants.

Certains d'entre eux sont volontairement entravés par des barrières qui les rendent formellement impraticable pour des vélos à remorques ou des vélos cargos.

L'évolution de nos modes de transport par des vélos plus longs se doit d'être prise en compte dans la conception de nos infrastructures.

À quelles échéances ces passages sous-voies seront-ils adaptés au passage de ces vélos longs ?

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu la question écrite QE 222 – 22.12 « Passages sous-voies mal adaptés aux vélos longs » déposée par M. BRINER.

18.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 201 – 22.09 « VÉGÉTALISATION DES TOITURES ET FAÇADES » (QE 201 A – 22.12)

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 201 – 22.09

déposée par Madame Sophie BOBILLIER , Conseillère municipale

relative à l'objet suivant :

VÉGÉTALISATION DES TOITURES ET FAÇADES

QUESTION

De plus en plus de collectivités publiques s'intéressent à la végétalisation des toitures et façades des bâtiments, laquelle présente de nombreux avantages, parmi lesquels sont :

- Les capacités isolantes et économies d'énergie ;*
- La prolongation de la durée de vie de l'étanchéité des toitures et façades ;*
- Le développement de la biodiversité ;*
- Le ralentissement et la régulation de l'écoulement de l'eau de pluie ;*
- L'apport de fraîcheur réduisant l'effet d'îlot de chaleur urbain ;*
- Épuration de l'air et de l'eau de pluie ;*
- Etc.*

Vu la situation actuelle et la nécessité plus que jamais importante d'épargner l'énergie et de protéger le climat, cette stratégie - demandeuse de très peu d'entretien et qui verdit et augmente la biodiversité - fait ses preuves.

L'administration verniolane s'intéresse-t-elle à cette stratégie d'optimisation des aménagements et la privilégie-t-elle ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

RÉPONSE

La Ville de Vernier s'est engagée, à travers la distinction Cité de l'Energie Gold, à atteindre une société à 2000 watts en 2050.

La végétalisation des toitures et des façades des bâtiments de l'administration sont des mesures qui contribuent à atteindre ces objectifs énergétiques en plus de nombreux autres avantages.

Étant un excellent moyen de compenser une partie des surfaces vertes perdues au sol dans des villes en constante densification, l'administration verniolane s'intéresse à cette stratégie de végétalisation qui contribue à favoriser la biodiversité en ville et la privilégie dans toutes les nouvelles constructions ou les rénovations de bâtiments.

À chaque nouveau projet ou rénovation, un concept global est établi pour tout bâtiment qui prend en compte la réflexion sur la végétalisation des façades et sur celle de la toiture. Ces réflexions se confrontent ensuite à la faisabilité technique et au rapport entre le coût et le bénéfice au cas par cas.

En effet, l'intérêt de la végétalisation de la 5^e façade et des 4 autres est indéniable. Afin de garantir des réalisations adéquates et durables, de nombreuses conditions doivent être remplies (pente du toit, capacité du toit à supporter la surcharge pondérale, restrictions pour les immeubles à forte valeur patrimoniale ou architecturale). S'ajoute également au surcoût de la réalisation d'une toiture végétalisée par rapport à une toiture, le coût de l'entretien annuel.

Cet investissement reste intéressant sur le long terme, car la couverture végétale permet de doubler la durée de vie du toit en question grâce à sa protection naturelle contre les U.V. De plus, les récents épisodes de canicule nous rappellent l'importance du végétal en milieu urbain. Lorsqu'elle est considérée comme un élément structurant des aménagements, la végétation permet de lutter efficacement contre les îlots de chaleur, la pollution et les inondations.

Une toiture totalement végétalisée permet de limiter la charge thermique de celle-ci et de favoriser la biodiversité en ville. À titre de comparaison, une toiture traditionnelle peut atteindre en été une température de 60°, alors qu'une toiture végétalisée atteindra 40° seulement.

À Vernier, on compte actuellement 5 bâtiments comprenant des toitures végétalisées :

- EVE Vernier-Village
- École Émilie-de-Morsier
- École des Ranches II (partie toiture plate)
- Bâtiments du parc animalier
- Bâtiment des équipements public de l'Étang (partie technique).

De plus, 5 abribus sont végétalisés. La DA 204 – 22.10 « Crédit de réalisation de CHF 1'060'000.00 TTC destiné à l'étape 1 pour la mise aux normes PMR des arrêts TPG et l'installation de nouveaux abribus avec toiture végétalisée » ayant été acceptée par votre Conseil, d'ici à 2025 31 abribus de plus feront l'objet d'une végétalisation afin de lutter contre les îlots de chaleur en ville, notamment.

Sous une autre forme de végétalisation, la toiture du bâtiment des équipements publics de l'Étang, ainsi que le toit du Jardin Robinson du Lignon, comportent des bacs potagers en toiture. Ces surfaces vouées

aux plantations permettent, en plus des avantages cités, de tisser un lien social entre habitants du quartier et permettent une alimentation durable de proximité.

Pour les prochaines constructions ou rénovations, une attention toute particulière sera accordée au couplage végétation et panneaux photovoltaïque. L'effet bénéfique est augmenté en combinant ces deux aspects sur les toitures, la végétalisation permettant de rafraîchir les panneaux, qui baissent en efficacité lorsque leur température dépasse 25°.

La question écrite QE 201 – 22.09 est ainsi close

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 201 – 22.09 « Végétalisation des toitures et façades ».

Nous passons au point 19) de l'ordre du jour.

19. QUESTIONS ORALES

Mme BUNTSCHU, Présidente : je donne la parole à Mme BRANDRUP.

Mme BRANDRUP : merci Mme la Présidente.

Je me permets de demander s'il est possible d'octroyer une aide humanitaire à la population péruvienne. Vous n'êtes pas sans savoir que la situation actuelle au Pérou est très délicate. Il y a une répression policière énorme face à la population indienne autochtone qui y habite.

Malgré que cette population soit en train de défendre son droit de vote, elle s'est déplacée dans la capitale et y est restée coincée. Malheureusement, les autorités sont en train de tuer tous ces gens qui se sont déplacés. En plus de tout cela, il y a un état d'urgence qui leur interdit de retourner dans leur région. Ils ont l'interdiction de se réunir. Les enfants et les jeunes ont l'interdiction de jouer ensemble.

J'aimerais demander s'il est possible d'octroyer une aide pour cette population. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme BRANDRUP.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : la question est de savoir si la Commune de Vernier a la compétence pour agir et ce qu'elle peut faire.

Je me réfère à la motion M 021 – 20.09, pour laquelle vous avez reçu une réponse ce soir. Cette motion demandait une aide humanitaire aux habitants de la Ville de Beyrouth. Si vous désirez que le Conseil administratif, avec une impulsion du Conseil municipal, agisse, il faudrait déposer une motion. Je vous invite encore une fois à lire cette motion.

Je vous rappelle que nous avons une ligne budgétaire dédiée, mais qui est mise à 0. Toutefois, sur demande du Conseil municipal, nous pouvons avoir un léger dépassement lors de catastrophes humanitaires, notamment.

Évidemment, ces situations nous touchent, mais pour que le Conseil municipal puisse agir, il faudrait déposer une motion pour la prochaine séance, avec une demande d'aide.

Si elle est acceptée, le Conseil administratif prendra en compte votre demande et agira de la même manière que celle décrite dans sa réponse à la motion M 021 – 20.09.

Mme BUNTSCHU, Présidente : c'est parfait, merci beaucoup M. STAUB pour ces éclaircissements.

Je donne la parole à Mme BOBILLIER.

Mme BOBILLIER : merci Mme la Présidente.

Ma question s'adresse à M. STAUB. Sauf erreur de ma part, il y a quelques commissions sociales en arrière, il avait été question d'organiser une visite du Foyer des Tattes.

Je voulais savoir si cela était toujours d'actualité, si une date avait pu être trouvée et, le cas échéant, ce qu'il en était.

Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : pour moi, votre demande est plutôt une interpellation, mais je passe la parole à M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : c'est toujours possible.

Il faut que nous regardions avec la Présidence. Si vous voulez, nous prendrons langue avec la Présidente de la commission sociale, jeunesse et enfance et organiserons cette visite.

Je vous remercie de cette relance. Nous regarderons avec Mme LANZILAO.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Je donne la parole à M. BRINER.

M. BRINER : merci Mme la Présidente.

Je profite de rebondir sur ce qu'a dit M. BRON.

Ma question orale était plutôt de l'ordre de « *piétons, accaparez-vous la route quand il neige* », parce que j'ai plutôt vécu l'inverse.

J'ai été interpellé par le manque de déneigement. C'est clair que des déblayages forts ont été effectués à plein d'endroits, et je remercie les employés communaux pour leur travail, mais il reste pour moi un souci assez majeur, c'est que lorsque l'on passe de l'espace vélo, c'est-à-dire des pistes cyclables aux routes, nous nous retrouvons à chaque fois avec des talus qui sont dangereux à franchir.

Pour moi, la question principale est de dire qu'il y a des endroits vraiment très dangereux, entre autres le passage vers l'EMS de La Châtelaine qui, en temps normal, est déjà périlleux.

Donc, ma question est : que prévoyez-vous de faire face à cette problématique de talus de neige ? Car pour moi ces tas de neige auraient dû être déblayés dans les deux jours suivant la chute de neige.

Que ce ne soit pas fait le premier jour, je comprends car il y a une urgence et on ne peut pas tout traiter à la fois. N'empêche que les jours qui suivent, il m'est avis que nous pourrions avoir une attention toute particulière pour nos amis cyclistes.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : j'ai déjà partiellement répondu à votre interrogation lors du traitement de l'interpellation de M. BRON. Je trouve par ailleurs que votre demande est plutôt une interpellation.

Effectivement, nous avons été interpellés sur cette question par de nombreux usagers de la route.

Je propose de répondre plus concrètement la prochaine fois.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : sur le même sujet.

Comment se fait-il qu'un morceau de neige, plus gros qu'un ballon de basket, se soit retrouvé sur la piste cyclable depuis l'avenue d'Aïre, ce qui non seulement est à peu près insupportable parce que cet élément la bouchait, mais était également dangereux ? Merci.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : pourriez-vous me préciser l'endroit ?

M. MAGNIN : au chemin des Sellières, à proximité du restaurant « La taverne du Valais ».

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons des réponses de nos chers Conseillers administratifs.

Nous vous écoutons.

M. STAUB, Conseiller administratif : j'ai deux réponses à donner.

Il s'agit d'un complément car nous avons déjà répondu à une question de M. TOMBOLA concernant le stationnement aux Avanchets. Nous y avons répondu sur le fonds, mais il y avait une question sous-jacente « que fait la Police ? », qui est toujours une question aussi populaire que celle de « que fait le piquet neige ? ».

En 2021, il y a eu quatre cent vingt-deux amendes d'ordre à la rue du Grand-Bay. Vous voyez que cela est loin d'être anodin. Vous voyez bien qu'il y a des contrôles à la rue du Grand-Bay et que la question du stationnement, notamment le stationnement potentiellement dangereux, est prise en compte.

J'ai une deuxième réponse. Cette fois c'est pour M. ANGELOZ, qui avait posé la question le 15 novembre dernier sur la taille des haies, ce qui m'a permis d'approfondir mes connaissances des lois fédérales et cantonales en termes de taille de haies. Je trouve cela toujours assez passionnant.

Comme les gens n'attendent que cela, je ne vais pas le faire et je vais être un peu plus synthétique.

C'est bien le Service de la police municipale qui contrôle la taille des haies. Il serait possible d'octroyer aussi l'assermentation à d'autres personnes pour effectuer cette tâche, mais la Ville de Vernier arrive à le faire avec les forces de la Police municipale.

Ce qui se passe dans la pratique, c'est que l'îlotier rencontre une première fois le propriétaire pour une notification orale, de manière informelle, avec création d'une main courante pour pouvoir avoir un suivi. Lors de ce premier contact, un délai est convenu, parce que ce sont souvent des personnes âgées qui ont de la peine à faire ce travail de taille de haie et qui font appel à une entreprise. Nous faisons donc montre d'une certaine souplesse.

Si cela n'est toujours pas fait dans le délai convenu, un courrier formel est envoyé avec un délai de 10 jours. En dernier recours, une amende est délivrée sur la base de la loi cantonale sur les routes qui permet aux communes de sanctionner.

Dans les faits, nous n'arrivons quasiment jamais à cette sanction car les gens s'exécutent après réception du courrier.

Nous avons une approche informelle dans un premier temps, parce qu'il ne s'agit souvent pas de mauvaise volonté de la part des personnes concernées. Nous pouvons infliger des amendes sur la base de la loi cantonale mais, à ma connaissance, nous ne l'avons quasiment jamais fait, parce que les personnes s'exécutent une fois qu'elles ont reçu un courrier formel.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci.

J'avais aussi une réponse à une question de M. ANGELOZ concernant les moutons qui se trouvaient au verger du Montagnais.

Je vous avais répondu de travers, parce que je croyais que vous parliez de nos moutons qui étaient à Montfleury.

Effectivement, les moutons dont vous parliez n'étaient pas les nôtres. Il s'agissait de ceux de M. MARTIN, avec qui nous collaborons en matière d'éco-pâture. Ces moutons étaient en place depuis environ cinq jours, soit quelques jours avant le 15 novembre – date à laquelle M. ANGELOZ a posé sa question -, et M. MARTIN les a récupérés le 17 novembre dernier.

Je précise également que la loi préconise un abri uniquement lors de conditions météorologiques extrêmes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En ce qui concerne nos moutons, ceux-ci sont des Roux du Valais, race spécialement rustique, qui peuvent sans problème passer l'hiver dehors sans bétailière. Néanmoins, nous allons en acquérir une pour pouvoir faire de l'éco-pâture dans tous les quartiers.

Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : Merci M. BUSCHBECK.

Je vous souhaite une très bonne fin d'année, de belles fêtes et une bonne santé.

Il est 23h09 et je clos la séance. Bonne soirée.

La séance est levée à 23h09.

Claude ANGELOZ
Secrétaire

Mélina BUNTSCHU
Présidente